MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 15 décembre 2001, à 8 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Ducret, Jean-Louis Fazio, Mmes Micheline Gioiosa, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson, Sami Kanaan, Mme Isabel Nerny, M. Alain-Georges Sandoz* et *Mme Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare,* maire, *M. André Hediger,* vice-président, *MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller* et *Alain Vaissade,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 15 décembre 2001, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai juste une communication à faire, pour qu'elle figure au *Mémorial*. Il s'agit de l'engagement d'une patrouilleuse scolaire pour l'école des Plantaporrêts, que vous avez demandé le 9 octobre par le biais de la motion M-217. J'ai bien signé l'engagement de cette personne, mais il y a des problèmes à ce sujet avec le Département de justice, police et sécurité et j'espère que la nouvelle cheffe du département, Mme Spoerri, nous aidera – puisqu'il y a un nouvel esprit dans ce département. Le Département de justice, police et sécurité s'oppose à l'engagement d'une patrouilleuse à cet endroit, parce qu'il y a, comme on dit à Genève, des feux rouges, des sémaphores.

Nous allons donc essayer de régler ce problème le plus vite possible. La balle est dans le camp de l'Etat, mais nous négocions. Voilà l'information que je voulais vous donner.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe qu'à 9 h 30… *(Brouhaha.)* Mesdames et Messieurs, il me semble que vous avez eu vos intercaucus hier et que vous pourriez regagner vos places et écouter les communications que nous avons à vous transmettre. Je répète donc: à 9 h 30, le Café des Armures nous offrira – c'est la tradition – le café-croissant et nous l'en remercions.

A 18 h, nous fêterons l'Escalade. La Musique municipale nous offrira une sérénade, qui sera suivie par le bris de la marmite et la récitation de l'Empro. Ensuite, un apéritif sera servi à la salle des pas perdus. Les journalistes et le public sont invités à ces réjouissances. *(MM. Lescaze et Lyon bavardent.)*

Excusez-moi, Messieurs Lescaze et Lyon, je ne voudrais pas vous déranger, mais on n'entend que vous; faites vos amendements dans la salle Nicolas-Bogueret.

Je tiens à saluer et à remercier par avance toute l'équipe du département des finances, qui travaillera dans le bureau qui est à côté de la salle des pas perdus pour nous faire connaître, en temps réel si possible, le résultat chiffré de toutes les modifications que vous souhaiterez apporter aujourd'hui au budget. Nous les remercierons personnellement dans la journée.

Les motions et résolutions qui seront déposées aujourd'hui seront portées à l'ordre du jour du mois de février 2002.

Nous avons maintenant des lettres de démission à vous communiquer. Je prie M. le secrétaire Jean-Charles Lathion de bien vouloir lire la lettre de démission de M. Souhail Mouhanna.

Lecture de la lettre:

Genève, le 11 décembre 2001

Concerne: ma démission du Conseil municipal

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Comme vous le savez, les citoyennes et les citoyens de notre canton m'ont fait l'honneur de me confier un mandat de député au Grand Conseil. Ce mandat est très difficilement cumulable avec celui de conseiller municipal en Ville de Genève, d'autant que j'exerce parallèlement une activité professionnelle à plein temps.

J'ai choisi de renoncer à mon mandat de conseiller municipal afin d'être en mesure de poursuivre, aussi efficacement que possible, en l'élargissant, mon engagement au service des habitants de notre ville et de notre canton. Ma démission deviendra effective à l'issue du vote du budget 2002.

Je quitte le Conseil municipal avec le sentiment d'avoir participé avec vous toutes et tous, avec le Conseil administratif et avec le personnel municipal, au-delà de nos combats démocratiques, à une activité passionnante au service de notre magnifique ville de Genève, de ses habitants et de son engagement en faveur de la paix, de la solidarité et du progrès social.

En vous souhaitant de très bonnes fêtes et une excellente année municipale 2002, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Souhail Mouhanna

(Applaudissements.)

Le président. Je vous remercie, Monsieur Lathion. Je demande maintenant à M. Pierre Reichenbach, deuxième vice-président, de bien vouloir nous lire la lettre de M. Guy Mettan.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 décembre 2001

Monsieur le président,
Cher Pierre,

Suite à mon élection au Grand Conseil, j'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil municipal pour le 15 janvier 2002 à minuit. J'aurai ainsi le plaisir de siéger une dernière fois durant la première journée de la session de janvier prochain, tout en permettant à mon successeur de prêter serment au début de la seconde.

Les exigences de la députation et le désir de ne pas cumuler les mandats électifs m'ont en effet amené à prendre cette décision.

Je profite de l'occasion pour vous communiquer, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux, la grande satisfaction que j'ai eue à participer à vos travaux durant ces dernières années. Le Conseil municipal m'a donné l'occasion de traverser le miroir et, d'observateur de la scène politique, de devenir un acteur de la vie publique locale.

De nombreux préjugés et malentendus entachent parfois les relations entre les journalistes et le monde politique. J'ai ainsi pu constater le grand engagement personnel qu'exige tout mandat au service de la collectivité, engagement qui est volontiers sous-estimé par les médias. J'ai également pu constater la volonté de chacun de servir la cause publique, cela quelle que soit son appartenance partisane.

Je resterai donc toujours reconnaissant de cette initiation au Conseil municipal et, suivant les recommandations que vous m'aviez adressées au moment de mon élection à la députation, prends l'engagement de ne pas l'oublier à l'avenir.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente fin de législature et vous adresse, dans l'immédiat, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Guy Mettan

(Applaudissements.)

Le président. Je vous remercie. M. Lathion va vous lire la lettre de démission de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon.

Lecture de la lettre:

Genève, le 15 décembre 2001

Monsieur le président,

C'est avec beaucoup de regrets que je vous prie de bien vouloir accepter ma démission du Conseil municipal au 15 janvier 2002 à minuit.

Ma vie familiale, mes responsabilités professionnelles et mon mandat de députée ne me permettraient pas de remplir dans les meilleures conditions de compétence et d'assiduité mon mandat de conseillère municipale.

Je suis très reconnaissante de la confiance que m'ont témoignée les électeurs et les électrices qui m'avaient permis de siéger au sein du groupe démocrate-chrétien du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Je tiens à remercier mes collègues de parti qui m'ont si bien accueillie et tellement appris au cours des six années où j'ai eu le plaisir de siéger, à leur côté, dans cette enceinte.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude aux collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat du Conseil municipal pour leur remarquable compétence et leur infinie patience.

C'est avec une réelle émotion que je salue les collègues de chaque parti, présents dans cette salle, qui m'ont renforcée dans mes convictions que la politique est un bel engagement au service de l'intérêt général et un passionnant combat d'idées qui ne doit jamais devenir un combat de personnes.

J'ai apprécié les moments de loyale amitié, en dehors des affrontements idéologiques, et je les garde précieusement comme autant de témoignages que l'humanisme n'est pas un vain mot.

En conclusion, je voudrais vous assurer, Monsieur le président, qu'au Grand Conseil je continuerai à défendre les valeurs qui nous sont chères en matière d'autonomie communale.

En vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu porter à cette missive, veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Anne-Marie von Arx-Vernon

(Applaudissements.)

Le président. Je vous remercie. Mme Keller Lopez, secrétaire, va maintenant vous donner lecture de la lettre de démission de M. Philip Grant. Cela concerne la Maison des associations.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 décembre 2001

Concerne: démission du conseil de fondation de la FEA

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Elu par votre Conseil en 1999 pour siéger au sein de la Fondation pour l'expression associative (FEA), fondation qui gère la Maison des associations, je vous annonce par la présente ma démission.

Il m'apparaît en effet que le projet que votre Conseil a soutenu est aujourd'hui bien lancé et que ma présence en tant que représentant du Conseil municipal à l'issue de cette première phase ne s'impose plus.

Vous avez certainement suivi les péripéties et – finalement – le grand succès de cette institution nouvelle pour notre Ville. Pour plus d'informations, je ferai parvenir un rapport des activités de la FEA aux différents chefs de groupe.

J'encourage vivement chaque conseillère et conseiller municipal à rendre visite à la Maison des associations et à utiliser ses infrastructures pour les réunions des associations et mouvements aux activités desquels elle ou il participe.

Je reste enfin à l'entière disposition de toute personne intéressée par le poste.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de ma parfaite considération.

Philip Grant

3. Prestation de serment de M. Michel Anchieri, remplaçant M. Mark Muller, conseiller municipal démissionnaire.

M. Michel Anchieri est assermenté.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B)[1].

A. Rapporteure générale: Mme Sandrine Salerno.

[1] Rapport à l'appui, 571. Commission, 887.

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[redacted]

Commission	Page	Article	Chapitre	Libellé	F.E. 2006 p.m. ventilation CA	Amendements Crédits	Amendements Recettes	Après vote	VOTE DLR	VOTE RCM	VOTE Abstentions	A	R
[redacted]													
CF	18	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted]		[redacted]			7 [redacted]	4 [redacted]	1		R
CF	18	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	6 [redacted]	8 [redacted]	1 [redacted]		R
CF	17	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted]		[redacted]			6 [redacted]	7 [redacted]	8 [redacted]		R
CF	17	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	2 [redacted]	8 [redacted]	8 [redacted]		R
[redacted]													
CF	17	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	4 [redacted]	7 [redacted]	8 [redacted]		R
[redacted]													

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
					[illegible]								
				TOTAUX		[illegible]	[illegible]						

[illegible]

[redacted]

[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]													
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
				TOTAUX									

[redacted]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[redacted]

[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]													
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]							[redacted]
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]							[redacted]
[redacted]													
[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			7 [redacted]	8 [redacted]	0		[redacted]
[redacted]													

[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
[redacted]														
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted] de Fr. [redacted] à Fr. [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]			R
[redacted]														
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted] de Fr. [redacted] à Fr. [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]			R
[redacted]														
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted] de Fr. [redacted] à Fr. [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]			R
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted] [redacted] de Fr. [redacted] à Fr. [redacted]		[redacted]			[redacted]	[redacted]	[redacted]			R

[illegible]

[illegible]

Commission	Page	Article	Groupe	Libellé	P.S. PM2 y.c. modification CM	AMENDEMENTS Rejetés	AMENDEMENTS Retirés	Après vote	VOTE OUI	VOTE NON	VOTE Abstentions	Jr	R
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			7 [illegible]	6 [illegible]	0		[illegible]
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			7 [illegible]	6 [illegible]	0		[illegible]
Commission Arts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]							[illegible]
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			7 [illegible]	4 [illegible]	4		[illegible]
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			8 [illegible]	7 [illegible]	0		[illegible]
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			7 [illegible]	8 [illegible]	0		[illegible]
Commission Arts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]							[illegible]
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			7 [illegible]	8 [illegible]	0		[illegible]
CF	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]			7 [illegible]	8 [illegible]	0		[illegible]
				TOTAUX		[illegible]	[illegible]						

Les amendements suivis pseudonimes figurent uniquement à titre indicatif

AMENDEMENTS
REPORTS ET AMENDEMENTS

Numéro-tation	Page	Article	Groupe	Libellé	P.A. [illegible] modifications CA	AMENDEMENTS Charges	AMENDEMENTS Recettes	Après article	VOTE CAA	VOTE BCM	VOTE Abstentions	A	R
CP	34	[illegible]	[illegible]	Libellés et annulés de Opé Sports et réalisé Suppression d'un poste d'adjoint de direction		-[illegible]			7 SPOC,[illegible]	4 SOCIALIS, SPOT, [illegible]	4		R
[redacted]													
CP	37	[illegible]	[illegible]	Stadium Suppression de 2 postes de gardien de bâtiments [illegible]		-[illegible]			7 SPOC,[illegible]	4 SOCIALIS, SPOT, [illegible]	3		R
CP	37	[illegible]	[illegible]	Jeunesse et sources Suppression d'un poste d'[illegible] de [illegible]		-[illegible]			7 SPOC,[illegible]	4 SOCIALIS, SPOT, [illegible]	0		R
[redacted]													
CP	71	[illegible]	[illegible]	Agents de ville et circulation publique Suppression de 3 postes [illegible] engagement [illegible]		-[illegible]			7 SPOC,[illegible]	4 SPOT, [illegible] SOCIALIS	4		R
CP	71	[illegible]	[illegible]	Agents de ville et circulation publique Augmentation [illegible]	TRANSFERT		VOTE[illegible]	[illegible]	5 SOCIALIS, [illegible]	5 SPOC,[illegible]	2 2 PST		R
				TOTAUX		-[illegible]	0						

Les montants entre parenthèses figurent [illegible] « Pour Mémoire »

[redacted]

Commission	Page	Article	Groupe	Libellé	P.A. 2008 p.a. modification CA	Amendements Charges	Amendements Revenus	Après modif.	VOTE CSE	VOTE MSE	VOTE Abstentions	A	R
CP	15	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			7 [redacted]	[redacted]	0		R
CP	73	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			7 [redacted]	[redacted]	0		R
CP	74	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			7 [redacted]	[redacted]	6		R
[redacted]													
CP	76	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			2 [redacted]	[redacted]	0		R
[redacted]													
CP	77	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			7 [redacted]	[redacted]	0		R
CP	77	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			5 [redacted]	[redacted]	1		R
[redacted]													

[redacted]

Chapitre	Page	Article	Groupe	Libellé	P.A. 2008 y.c. modifications	Amendements Changes	Amendements Résultats	Après modif.	Code CM	Code BCN	Code Abréviations	A	R
[redacted]													
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	4 [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]
[redacted]													
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	[redacted]	[redacted]			[redacted]
[redacted]													
CF	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]	4 [redacted]	[redacted]	1 [redacted]		[redacted]
CF	71	[redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]			7 [redacted]	[redacted]	[redacted]		[redacted]
[redacted]													
				TOTAUX		[redacted]	[redacted]						

[redacted]

Rapport de majorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002

Rapporteure générale : Mme Sandrine Salerno

Addendum

Au chapitre relatif au projet de budget résumé issu de la commission des finances, il est souligné, en préambule, qu' : « *En temps normal, l'échéancier permet au rapporteur de vérifier avec le service du budget les chiffres du projet de budget modifiés par les amendements votés en commission des finances. Cette année, l'échéancier ne le permettait pas. Ainsi, il a été décidé de voter sur les chiffres calculés en commission, tout en spécifiant que ces derniers seraient vraisemblablement modifiés par le service du budget.*»

Or, il appert que les chiffres votés en commission des finances, le 28 novembre 2001, étaient erronés. Le résultat du travail de la commission montrait un excédent de 3'649'342 francs alors que le budget modifié du Conseil administratif laissait apparaître un excédent, supérieur, de 3'775'746 francs.

Conformément à l'article 74 alinéa 6 de la loi cantonale sur l'administration des communes, qui stipule qu' : «*En approuvant le budget, le conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement* », la commission des finances a décidé de procéder à un amendement supplémentaire afin que le budget rendu soit en parfaite conformité avec la législation cantonale.

Ainsi, afin de compenser la différence de 126'404 francs, il a été décidé de proposer l'**amendement** suivant :

Cellule : 1006 Taxe professionnelle
Groupe : 409
Libellé : Taxe professionnelle communale de 86'800'000.- à 86'930'000.-
Amendement : +130'000.- revenus[1]

Vote

Un commissaire soulignera qu'il trouve que le choix d'augmenter le revenu de la taxe professionnelle est arbitraire et qu'il ne souhaite pas y souscrire.

Oui :	2 Ve, 2 S, 2 DC, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP
Non :	1 L
Abstention :	1 L, 1 R

L'amendement est accepté. Dès lors, le projet de budget 2002, voté par la commission des finances, montre un excédent de 3'779'342 francs.

---

[1] Pour des raisons de commodité de calcul, il a été décidé par la commission des finances, d'arrondir la différence à 130'000.-

OPTIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR 2002

Le budget 2002 a été élaboré avec le souci de rendre visible un certain nombre de projets mis en route au début de la législature. Cela afin de concrétiser une option fondamentale qui est celle de promouvoir une démocratie locale solidaire et responsable qui passe par le renforcement du service public au plan général.

Le Conseil administratif a mis en avant une option politique claire, soit le renforcement de ses prestations, tout en s'imposant des choix budgétaires de manière à ne pas reporter sur les prochains exercices des charges de fonctionnement excessives. Le Conseil a également décidé de faire un effort tangible en matière de remboursement de la dette.

Plusieurs principes ont guidé l'élaboration de ce budget 2002:

– *le développement durable:*

Le Conseil administratif s'est fait le porte-parole de cette ambition dans les enceintes internationales. En engageant une déléguée à l'Agenda 21, il a marqué sa volonté concrète de sensibiliser les services et les fournisseurs de l'administration municipale à l'exigence du développement durable. L'an prochain, il va porter une attention toute particulière au grand public, bénéficiaire et consommateur de prestations publiques.

– *le développement économique et social pour tous:*

Le Conseil administratif a mis en place toutes sortes de facilités pour accueillir dans notre ville des jeunes entreprises tout en prenant les mesures utiles pour que les personnes en marge de ces nouvelles donnes économiques soient soutenues.

– *les nouvelles technologies au service du plus grand nombre de citoyens:*

Pour tous ceux qui désirent rester en phase avec le troisième millénaire, nous allons développer un espace où ils peuvent se familiariser avec les nouvelles technologies. Un accent particulier a d'ores et déjà été mis sur les aînés.

– *le développement d'un service public de proximité en même temps que l'aménagement d'infrastructures sportives ou culturelles à l'échelle régionale:*

A cet égard, le Conseil va s'engager pour la réalisation d'un nouveau Musée d'ethnographie qui soit digne des richesses de notre patrimoine et de nos musées.

Dans le domaine des transports et de la circulation, nous allons poursuivre sur la voie de la concertation dans les quartiers, cela afin de permettre le développement des transports publics et l'aménagement de zones piétonnes favorisant la convivialité dans la cité et la santé de ses habitants.

De même, nous sommes en train de mettre sur pied une politique de la jeunesse qui soit un maillon de la nouvelle politique sociale de la Ville, tout comme la politique de nettoyage des bâtiments publics.

– *la promotion d'une politique de coopération digne de la réputation de Genève:*

Un effort important a déjà été fait, puisque la ville a augmenté sa contribution. Pour l'an prochain, c'est un million supplémentaire qui est inscrit au budget. Cet argent servira, d'une part, à poursuivre la politique actuelle de soutien aux associations genevoises qui travaillent en partenariat avec des interlocuteurs locaux et, d'autre part, et c'est une nouveauté, pour la coopération décentralisée, de ville à ville.

– *la mise en place d'outils de pilotage des subventions:*

Toute l'organisation de la politique de subventionnement de la petite enfance va être revue dans la perspective de l'extension du service public. En ce qui concerne les conventions de subventionnement avec les principaux acteurs culturels, des nouveaux instruments vont être mis en place afin de mieux piloter l'action municipale au service d'objectifs politiques précis et prédéterminés.

Voilà un programme qui se veut ambitieux pour Genève, pour mieux assurer son rayonnement dans le monde.

Pour tenter de le concrétiser, nous voulons faire de la concertation avec le personnel un outil de politique au quotidien. Il nous faudra donc développer des contacts avec le personnel de l'administration municipale: les cadres, la commission du personnel, les syndicats. La régularisation du personnel avec un statut de temporaire devra être achevée.

De plus, nous allons entreprendre de nombreuses actions pour développer la visibilité des prestations offertes par la Ville. Aujourd'hui, en effet, les administrations d'une ville comme la nôtre sont appelées à faire face à deux défis: cultiver leur identité locale et s'affirmer sur la scène internationale. Ces deux défis ne sauraient se satisfaire d'une administration relâchée et d'autorités attentistes.

PRESENTATION GENERALE

Compte administratif

Comptes 2000		Budget 2001			Projet de budget 2002	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Fonctionnement	Charges	Revenus
	858'336'646.94		893'089'821	Revenus		[illegible]
710'199'164.22		770'082'791		Charges	[illegible]	
60'506'224.59		60'568'698		Amortissements	[illegible]	
		57'000'000		Amortissements complémentaires	[illegible]	
770'705'388.81	858'336'646.94	887'651'489	893'089'821	Total net des charges et revenus	[illegible]	[illegible]
84'362'426.79	84'362'426.79	86'503'439	86'503'439	Imputations internes	[illegible]	[illegible]
855'067'815.60	942'699'072.73	974'154'928	979'593'260	Total brut des charges et revenus	[illegible]	[illegible]
87'631'257.13		5'438'432		Excédent de revenus	[illegible]	0
942'699'072.73	942'699'072.73	979'593'260	979'593'260		[illegible]	[illegible]
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Investissements**	**Dépenses**	**Recettes**
100'741'668.71	5'282'987.77	107'930'821	3'882'000	Investissements du patrimoine administratif	[illegible]	[illegible]
40'828'177.62	81'150.00	21'096'179	3'120'000	Investissements du patrimoine financier	[illegible]	0
	133'206'708.56		121'915'000	Investissements nets		[illegible]
141'570'846.33	141'570'846.33	129'027'000	129'027'000		[illegible]	[illegible]

Financement des investissements

92'458'680.94		103'938'821		Investissements nets du patrimoine administratif	[illegible]	
40'748'027.62		17'976'179		Investissements nets du patrimoine financier	[illegible]	
	60'035'158.44		117'300'955	Amortissements du patrimoine administratif		[illegible]
	488'036.15		267'845	Amortissements du patrimoine financier		[illegible]
	87'631'257.13		5'438'432	Excédent de revenus du compte de fonctionnement		[illegible]
	148'137'481.72		123'007'030	Autofinancement total		[illegible]
	-14'930'773.16		-1'092'030	Excédent de financement		[illegible]
133'206'708.56	133'206'708.56	121'915'000	121'915'000		[illegible]	[illegible]

Variation de fortune

	32'437'492.50		-13'362'134	Augmentation du patrimoine administratif		[illegible]
	40'279'991.47		17'708'596	Augmentation du patrimoine financier		[illegible]
	14'930'773.16		1'092'030	Excédent de financement		[illegible]
87'631'257.13		5'438'432		Augmentation de la fortune	[illegible]	
87'631'257.13	87'631'257.13	5'438'432	5'438'432		[illegible]	[illegible]

En tenant compte des résultats des années 2001 et 2002, la fortune au 31 décembre 2002 est estimée à Frs. 267'276'236 –

DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2002
(SITUATION AVANT VOTE)

AUTORITES

0002	Secrétariat du conseil administratif	1	COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE	106'636
0004	Relations extérieures	1	ADJOINT DE DIRECTION	127'255
0004	Relations extérieures	1	ASSISTANT DE DIRECTION	127'255
001000	Ressources humaines	1	JURISTE	113'423
001000	Ressources humaines	1	COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE	101'467
TOTAL nombre de nouveau postes demandés		**5**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**576'036**

FINANCES ET ADMINISTRATION GENENRALE

100502	Immeubles locatifs P.F.	5	CONCIERGES	355'180
100506	Salles communales	1	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF	95'229
100506	Salles communales	1	SURVEILLANT DE SALLES	74'891
1009	Direction des systèmes d'information (DSI)	1	CONCEPTEUR SYSTEMES COMMUNICATION	133'693
1009	Direction des systèmes d'information (DSI)	1	CONCEPTEUR SYSTEMES INFORMATION	133'693
TOTAL nombre de nouveau postes demandés		**9**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**792'686**

AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE

2001	Secrétariat du département	1	SECRETAIRE	82'252
2101	Direction et secrétariat amén.construct.	1	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF	95'229
2101	Direction et secrétariat amén.construct.	1	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF	85'836
2101	Direction et secrétariat amén.construct.	1	CHARGE DE MISSION	127'255
2102	Administration et opérations foncières	3.5	SECRETAIRE	41'752
2102	Administration et opérations foncières	1	ADJOINT ADMINISTRATIF	101'467
210400	Aménagements urbains	1	RESPONSABLE DE PROJETS	113'423

DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2002
(SITUATION AVANT VOTE)

210400	Aménagements urbains	1	INGENIEUR TRANSPORTS	113'423
2303	Etudes et constructions	1	AIDE GEOMETRE	78'233
2305	Levée et nettoiement	5	OUVRIERS	355'180
2305	Levée et nettoiement	1	EMPLOYE DE BUREAU	74'891
	TOTAL nombre de nouveau postes demandés	**14.5**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**1'268'941**

AFFAIRES CULTURELLES

310140	Centre Multimédia	0.5	COLLABORATEUR TECHNIQUE	41'752
310661	Fonds municipale d'art contemporain	0.5	COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE	48'240
311000	Grand-Théâtre	2	COUTURIERES (compensé par diminution sur temporaires)	156'466
311000	Grand-Théâtre	1	MECANICIEN D'ENTRETIEN	85'836
311000	Grand-Théâtre	1	MENUISIER	85'836
311000	Grand-Théâtre	1	TECHNICIEN EN INFORMATIQUE ELECTRICIEN-ECLAIRAG.	101'467
3201	Conservatoire et jardin botariques	0.5	SECRETAIRE-VENDEUR(EUSE)	41'752
3201	Conservatoire et jardin botariques	1	PREPARATEUR(TRICE)	71'036
3201	Conservatoire et jardin botariques	1	HORTICULTEUR(TRICE)	78'233
3201	Conservatoire et jardin botariques	1	MEDIATEUR(TRICE)	113'423
320200	Musée d'art et d'histoire	3	SURVEILLANTS MAH	213'108
3203	Musée d'ethnographie	0.5	CHARGE DE COMMUNICATION (PRESSE)	53'944
3203	Musée d'ethnographie	0.5	COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE	51'358
330100	Bibliothèques et discothèques municipales	1	CHARGE DE SUPPORT DE PROXIMITE	85'836
330200	Bibliothèque publique et universitaire	1	BIBLIOTHECAIRE	85'836
	TOTAL nombre de nouveau postes demandés	**15.5**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**1'314'123**

DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2002
(SITUATION AVANT VOTE)

SPORTS ET SECURITE

400100	Direction et secrétariat du département	1	ADJOINT DE DIRECTION	127'255
400206	Piscines	2	GARDIENS DE BAINS POLYVALENTS	149'782
4003	Incendie et secours	1	ADMINISTRATEUR RESEAUX LOCAUX	101'467
4007	Agents de ville et domaine public	8	ASM engagés au 1er septembre	208'622
	TOTAL nombre de nouveau postes demandés	**12**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**587'126**

AFFAIRES SOCIALES, ECOLES ET ENVIRONNEMENT

5001	Direction et secrétariat du département	0.5	SECRETAIRE	43'543
5002	Délégation à la petite enfance	1	SECRETAIRE	82'252
5002	Délégation à la petite enfance	1	COMPTABLE	85'836
5002	Délégation à la petite enfance	2	EMPLOYE ADMINISTRATIF	168'088
5002	Délégation à la petite enfance	0.5	CORRESPONDANT INFORMATIQUE	48'240
5002	Délégation à la petite enfance	1	COORDINATEUR PEDAGOGIQUE	101'467
500300	Ecoles et institutions pour l'enfance	0.5	SECRETAIRE	39'741
5005	Etat civil	1	SECRETAIRE D'ETAT CIVIL	78233
5006	Pompes funèbres et cimetières	3	CONCIERGES DE CENTRE FUNERAIRE	213108
500700	Social, direction	0.5	ASSISTANT ADMINISTRATIF	48'240
500700	Social, direction	1	COMPTABLE	82'252
500700	Social, direction	1	ASSISTANT SOCIAL	95'229
500700	Exploitation des centres sociaux	3	ASSISTANTS SOCIAUX	285'687
500700	Exploitation immeubles médico-sociaux	0.5	INFIRMIERE	47'615
5008	Délégation à la jeunesse	1	SECRETAIRE- COMPTABLE	85'836
	TOTAL nombre de nouveau postes demandés	**17.5**	**TOTAL montant y.c. charges sociales**	**1'505'367**
	TOTAL GENERAL	**73.5**	**TOTAL GENERAL**	**6'044'279**

Ville de Genève

Note à l'intention de la Commission des finances
sur le correctif budgétaire 2002 pour l'Agenda 21

Contexte

Le 5 septembre dernier, sur la base d'un rapport présenté par la Déléguée à l'Agenda 21 (A21), le Conseil Administratif (CA) a adopté trois objectifs politiques pour l'élaboration de son A21. Le but de ce rapport était de situer la Ville de Genève dans la démarche A21 telle qu'elle a été définie à Rio en 1992 et de formuler des propositions pour faire évoluer le projet initial vers une phase plus opérationnelle. Celles-ci correspondent aux attentes du CA, des membres de la Délégation à l'A21, du Conseil Municipal, ainsi qu'aux exigences posées par l'A21 de Rio et la Charte d'Aalborg.

Les trois objectifs politiques adoptés par le CA pour finaliser l'élaboration de son A21 sont:

1. La mise en place d'une administration durable et exemplaire:
   - au moyen d'un programme de sensibilisation et de formation des employés,
   - par l'instauration d'un système de gestion durable.
2. La mise en place d'un processus de « démocratie participative » pour l'élaboration du programme d'actions.
3. La réalisation d'instruments d'évaluation des projets de l'administration en terme de durabilité (indicateurs).

Toute la stratégie municipale de développement durable part du principe que, pour être fédératrice et proche des préoccupations des citoyens, l'administration doit s'engager et donner l'exemple.

Objectif 1 : Mise en place d'une administration durable et exemplaire :

a) Sensibiliser et dispenser une formation au personnel de la Ville de Genève

Actuellement seuls les membres de la Délégation à l'A21 ont été sensibilisés à la problématique du développement durable (élaboration des fiches, travail de groupes). Le lien internet A21 de la Ville ne donne que des informations partielles sur la méthode utilisée et ne constitue pas, pour l'instant, une structure suffisamment attractive et compréhensible pour tous.

Une campagne de sensibilisation et de formation efficace est dès lors nécessaire à tous les échelons de l'administration. Pour expliquer comment la notion complexe de développement durable peut être intégrée concrètement dans les domaines d'activités de l'administration, cette campagne se basera sur le travail déjà effectué par la Délégation à l'A21 (fiches) de même que sur les résultats de la mise en place du système de gestion durable (SGD) décrit ci-après. Toutes les mesures prises dans le cadre du SGD seront communiquées et expliquées aux collaborateurs. Les thèmes abordés toucheront, notamment le tri des déchets, la consommation et le recyclage du papier, la politique des achats ou encore l'amélioration des conditions de travail et les modes de déplacement alternatifs. Il s'agira de convaincre les employés qu'ils peuvent contribuer personnellement, au travers de gestes simples, à rendre leur administration exemplaire dans le domaine du développement durable.

Le CA propose un crédit de 150 000 CHF pour ce projet. Les frais les plus importants seront occasionnés par la création de supports nécessaires à la diffusion de l'information (bulletins, amélioration du site internet, création d'un site intranet, autres supports didactiques) et par le développement d'un programme de formation spécialisée « mon secteur et le développement durable » avec la contribution d'animateurs professionnels et d'enseignants.

b) Système de Gestion Durable (SGD)

Le Système de gestion durable (SGD) est un outil basé sur le modèle des Systèmes de management environnementaux (SME) qui permet de mieux prendre en compte l'environnement et la dimension socio-économique dans la vie d'une administration. Cet outil servira à identifier et à limiter les impacts négatifs de l'administration grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et à une amélioration des conditions de travail ce qui devrait se traduire, à terme, par une diminution des coûts. Dans un premier temps, on procèdera à la mise en place d'un système de gestion « simple » basé principalement sur les questions d'environnement. Dans un deuxième temps, on peut envisager d'élargir le champ d'application aux impacts indirects (politiques publiques) de l'administration sur la société.

Le CA propose d'allouer 200 000 CHF à ce projet, montant qui devrait essentiellement correspondre à la création de supports nécessaires à la diffusion de l'information et aux frais d'honoraires de mandataires extérieurs.

Objectif 2 : Mise en place d'un processus de « démocratie participative » pour l'élaboration du programme d'actions

Bien que le mouvement soit souvent initié par l'administration communale, c'est la société civile qui va donner à l'A21 son relief et sa pertinence. Le deuxième projet part donc du principe érigé à Rio que les objectifs d'un A21 doivent être définis en concertation avec la population, de manière à ce que ce programme d'actions comprenne des activités cohérentes et concrètes, axées sur les préoccupations majeures des habitants. Pour sensibiliser la société civile aux options politiques du CA et pour la mobiliser en faveur du développement durable, on mettra en place une campagne de communication basée sur les résultats du premier projet (administration exemplaire) et sur des outils permettant d'instaurer un dialogue avec les habitants.

Le coût estimé de ce projet est d'environ 200 000 CHF. Ce budget dépendra essentiellement du choix des outils de consultation (campagne d'information, élaboration d'un questionnaire d'entretien, animation de forums/débats, etc..) et de l'ampleur de cette dernière.

Objectif 3: Réalisation d'instruments d'évaluation des projets de la Ville de Genève en terme de durabilité (indicateurs)

Pour être réellement efficace, toute stratégie de développement durable doit être régulièrement évaluée et le cas échéant, réorientée grâce à la mise en place d'indicateurs. Ce sont des instruments qui nous aident à comprendre ou nous nous situons, dans quelle direction nous allons et à quelle distance du but nous nous trouvons. Le cadre et l'échelle du système d'évaluation doivent encore être déterminés, après quoi des indicateurs appropriés devront être choisis afin d'établir, conformément à l'A21 de Rio, si nos activités « contribuent effectivement à promouvoir une ville durable ».

Le coût estimé de ce projet est de 100 000 CHF et devrait essentiellement correspondre aux frais d'honoraires d'un mandataire externe.

Conclusion

Le CA a accepté de porter au budget 2002 une somme globale de 650 000 CHF pour mener à bien ces trois objectifs. Les projets décrits plus haut seront bien entendu discutés et affinés au sein de différents groupes de travail composés de membre de l'administration. Sur la base des résultats de ces travaux de groupes, la Déléguée à l'A21 formulera des propositions finales au CA pour décision.

Enfin, la rédaction et la publication du plan d'actions vont clorent, en principe d'ici deux ans, ce premier cycle de travail. Il s'agira ensuite de mesurer ses différents impacts grâce aux indicateurs préalablement définis.

Département municipal des finances
et de l'administration générale

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Monsieur André KAPLUN
Président de la Commission
des finances
Palais Eynard

Genève, le 20 novembre 2001.

Concerne : Projet de budget 2002.

Monsieur le Président,

Pour répondre à votre note du 9 courant, je vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions de la commission des finances :

Page 12 – 2 Les subventions

1. *Attentes de cette réflexion*

D'une manière générale, cette réflexion sur la manière dont la Ville de Genève octroie ses subventions doit permettre de mieux suivre l'attribution des subventions aux organismes subventionnés par la mise en place d'outils. Elle doit permettre de s'assurer de l'adéquation entre l'impact des subventions sur le domaine concerné et les objectifs poursuivis par la Ville de Genève.

Dans le cadre de cette réforme, la Ville souhaite, par le biais du département des affaires culturelles (département pilote), conclure de manière durable des conventions de subventionnement avec la plupart des organismes subventionnés (subventions).

-/-

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, case postale 3283, 1211 Genève 3 - Tél. (022) 418 22 33 - Fax (022) 418 22 51
E-mail: pierre.muller@ville-ge.ch
Accès TPG: bus 17 (arrêt Vieille-Ville)

Les principes communs à ces conventions sont :

- ✓ Définition d'un projet culturel avec impact financier
- ✓ Gestion par enveloppe budgétaire (autonomie de gestion)
- ✓ Durée de validité de plusieurs années (4 ans) (prévisibilité)
- ✓ Définition d'objectifs à atteindre et d'indicateurs à mesurer (clarification des attentes réciproques)
- ✓ Tableau de bord annuel
- ✓ Evaluation des résultats (suivi après 4 ans)

L'objectif de cette réflexion consiste la mise en place d'outils permettant de mieux maîtriser les subventions. La solution des contrats de subventionnement est la solution retenue par le département municipal des affaires culturelles.

2. Résultats pour le projet de budget 2002

Aucun résultat n'est enregistré pour le projet de budget 2002. A ce jour des conventions sont en cours de négociation avec :

- ✓ La Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande
- ✓ L'association « La Bâtie – Festival de Genève »
- ✓ L'association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)
- ✓ Post Tenebras Rock
- ✓ Orchestre de Chambre de Genève

Page 16 – taxe professionnelle communale – activité

Implication, sur les recettes de la Ville de Genève, des modifications annoncées au Grand Conseil concernant l'assiette de la taxe professionnelle communale

La perte financière engendrée par cette modification de loi peut être estimée à Fr. 1.500.000.–.

./.

Page 17 – Service des assurances

1. *Pouvez-vous confirmer qu'il y a systématiquement des appels d'offres lors de la conclusion ou du renouvellement des contrats d'assurance ?*

Toutes les compagnies d'assurances pratiquant en Suisse sont parties prenantes aux divers contrats de la Ville de Genève, soit sous forme d'une participation en co-assurance sur nos principaux contrats conclus en pool (accidents, incendie, dégâts d'eau, etc.), soit assurent directement une partie de nos risques, notamment en RC Générale ou RC véhicules à moteur.

Précisons que tous les contrats d'assurance qui nous lient à nos assureurs ont été établis de longue date. Ils s'inscrivent dans un véritable esprit de partenariat.

Rappelons que le rapport de confiance est le pilier fondamental des relations entre un assureur et son assuré.

Les couvertures ainsi que les primes sont régulièrement négociées avec notre pool d'assureurs.

Le taux de sinistralité de chacun des contrats est une donnée connue et parfaitement maîtrisée par le service des assurances de la Ville de Genève. Cet élément statistique essentiel permet de fixer un taux de prime justifié et accepté par chacune des parties, et offre l'avantage d'avoir des contrats équilibrés dans le temps.

Par ailleurs, la dérégulation intervenue ces dernières années sur le marché des assurances nous a permis d'obtenir des conditions de primes encore plus compétitives, notamment pour les branches d'assurance dont les tarifs étaient auparavant arrêtés chaque année par la Confédération (ex. véhicules à moteur).

En outre, le fait que tous les assureurs (suisses et étrangers) de la place – qui, rappelons-le, sont autant de contribuables de la Ville de Genève – se trouvent être nos assureurs présente d'autres avantages. En effet, lorsque le service des assurances de la Ville de Genève doit obtenir réparation des préjudices subis par des services de notre administration suite à des accidents, notamment en matière de circulation routière, les démarches y relatives en sont simplifiées du fait que les assureurs des responsables de ces accidents sont également nos assureurs.

En conclusion, nous considérons que ce système de partenariat avec des primes négociées équitables et équilibrées pour les deux parties a fait ses preuves.

Il est, à notre avis, beaucoup plus efficace que celui qui viserait à un recours systématique aux appels d'offres. En effet et selon nous, un tel système aurait tendance à induire des rapports plus tendus et plus précaires entre assureurs et assurés.

Nous avons eu connaissance de situations dans lesquelles des entreprises avaient procédé à des appels d'offres et avaient attribué les contrats concernés aux compagnies d'assurances présentant des primes irréalistes, car ne tenant pas compte du paramètre sinistralité. Rapidement, ces compagnies qui avaient offert des conditions de prime que l'on peut qualifier de "dumping" ont été contraintes de signifier des hausses drastiques à leurs assurés. Ces derniers ont alors eu l'impression d'avoir été floués lors de l'attribution de ces contrats.

Dans certains cas , lorsque ces entreprises n'ont pas accepté de telles hausses, les polices ont alors été résiliées par l'assureur et celles-ci se sont parfois vues dans l'impossibilité de retrouver un autre assureur.

2. Y en aura-t-il pour 2002 ? Et si oui, dans quels domaines ?

Pour les motifs exposés au point 1, il n'est pas envisagé de procéder à des appels d'offres en 2002.

./.

3. Ne serait-il pas plus intéressant de sous-traiter ces contrats d'assurance à un courtier ?

Le recours à un courtier en assurances peut être envisagé lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'un service spécialisé en matière d'assurance.

Or depuis plusieurs décennies, la Ville de Genève, à l'instar de grandes entités publiques comme l'Etat de Genève ou les Services Industriels, possède un service compétent en matière d'assurances, formé de professionnels de la branche.

Ceux-ci sont donc en mesure de contrôler avec efficacité les propositions d'assurances présentées par les compagnies et de gérer l'ensemble de la problématique liée au règlement des sinistres, qui constitue l'essentiel de l'activité de ce service.

En outre, le fait que ces personnes sont employées par la Ville de Genève garantit à celle-ci que son portefeuille d'assurance est géré avec professionnalisme et impartialité.

Par ailleurs – et ce n'est pas le moindre des arguments- le fait d'être un service municipalisé spécialisé en assurances lui permet de dispenser des conseils neutres, objectifs et désintéressés aux nombreux services de l'administration qui le sollicitent quotidiennement.

Enfin, relevons que le service des assurances de la Ville de Genève négocie les conditions de nos contrats directement avec les directions des compagnies d'assurances.

Les primes sont donc nettes de toutes commissions que pourraient percevoir des courtiers si ces derniers négociaient pour le compte de la Ville de Genève.

Aussi, et au vu des éléments ci-dessus exposés, nous considérons qu'il n'y aurait pour notre administration aucun avantage à faire sous-traiter des contrats d'assurance par un courtier.

./.

Page 23 - b) Service des achats

> ***Nouvelles normes suisses et internationales en matière de marché public***

Vous trouverez ci-joint le Rapport de la Commission des Marchés publics Confédération / Cantons (CMCC) sur les effets de la libéralisation des marchés publics en Suisse.

Il s'agit du bilan intermédiaire et mesures à prendre suite à l'application de l'Accord OMC sur les marchés publics et de la loi fédérale sur le marché intérieur et en vue de l'application de l'Accord bilatéral sectoriel conclu en la Suisse et l'UE aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Page 24 - atelier d'impression

> ***Le développement de tels ateliers ne se fait-il pas au détriment des artisans genevois (imprimeurs) ?***

Aucun développement n'est envisagé. Il s'agit uniquement d'actualiser les installations techniques en fonction de l'évolution de la technologie. La quasi totalité des machines actuellement installées au Service des achats est âgée de plus de 50 ans (Heidelberg). Les pièces détachées coûtent de plus en plus cher et sont de plus en plus difficiles à trouver. Afin de garantir la continuité des prestations du Service des achats, il convient donc de moderniser cet atelier.

> ***Questions afférentes au budget à trois ou cinq positions, vous voudrez bien vous reporter aux notes de séance du mardi 6 novembre 2001.***

Les notes de la séance du mardi 6 novembre 2001 ne nous étant pas parvenues au moment de la rédaction de la présente note, nous répondrons aux questions par un second courrier dans les meilleurs délais.

./.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Muller

Annexe : Rapport de la CMCC.

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 11 octobre 2001
MR/mcl

NOTE à
MONSIEUR André KAPLUN
Président de la commission des finances du Conseil municipal

Objet : projet de budget 2002 – réponses aux questions de la commission des finances

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition de la commission des finances du 26 septembre dernier, comme prévu, je vous communique ci-après les explications relatives aux postes de travail.

La différence entre les nouveaux postes que nous avons annoncés dans le texte à l'appui du projet de budget et le tableau à la page 180 du projet de budget, provient du fait que la radiographie de la situation qui a servi à l'élaboration du tableau, a été faite avant le 31 décembre 2000 et ne comporte que les postes prévus dans le cadre du projet de budget 2001, avant la décision finale du Conseil municipal.

2001 - Secrétariat du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

	2001	2002
Transfert d'un poste pour la création du directeur Début 2001	+ 1	
Création d'un poste de secrétaire en 2002		+ 1

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3283, 1211 Genève 3
Tél. (022) 418 30 30 - Fax (022) 418 30 31 - Télex 422483 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 17 (Hôtel-de-Ville)

	2001	2002
2002 – Conservation du patrimoine architectural		
Stabilisation de ½ poste en juillet 2001	+ ½	
2101 - Direction de l'aménagement et des constructions		
Transfert de 1 poste à la cellule du secrétariat du département en 2001	- 1	
Création de 3 postes en 2002 - collaborateur spécialisé en économie du bâtiment - collaborateur administratif (soumissions) - poste de directeur adjoint		+ 3

Poste temporaire : somme de 80'120 francs à disposition et représentant, selon le service des Ressources humaines, 1,5 poste nécessaire au remplacement en cas de maladie, accident, vacances, pour l'ensemble :

- du secrétariat du département
- de la conservation du patrimoine architectural
- de la direction de l'aménagement et des constructions.

Ce poste a été augmenté de 20'000 francs en 2002 pour prendre en compte la cellule conservation du patrimoine architectural.

2102 - Administration et opérations foncières, information et communication		
Stabilisation de 2 x ½ postes en 2001	+ 1	
Création de ½ poste de secrétaire en 2002		+ ½
2104 – Service d'aménagement urbain et d'éclairage public		
Stabilisation de 1 poste de géographe en juillet 2001	+ 1	
Création de 1 poste d'ingénieur en transport en 2002		+ 1
Création de 1 poste d'architecte responsable de projets en 2002		+ 1

Poste temporaire : augmentation de 100'000 francs qui viennent en diminution du poste 31850 "Honoraires pour établissements de projets" à disposition pour l'engagement de spécialistes mais temporaires dans le cadre de la mise au point des documents annexes aux présélections.

concours d'architecture et appel de mandats parallèles pour l'aménagement de parcs de places et de rues.

Soit : un total de 9 postes dont 6 postes ½ au budget 2002 et 2 postes ½ stabilisés.

23 - Division de la voirie

	2001	2002
Postes en 2001 450,5 postes		
Postes en 2002 461,5 postes		+ 11

Soit : un total de 20 postes pour le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian Ferrazino

COMMISSION DES SPORTS ET DE LA SECURITE - VILLE DE GENEVE

Liste de questions pour la CF du mardi 25 septembre 2001.

ETUDE DU RAPPORT DU CA À L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2002

Service du budget

- *Au service du budget pouvez-vous nous extraire les imputations internes mais aussi les amortissements extraordinaires ?*

Agents de Ville

- *Combien avons-nous engagé d'agents de Ville entre le 1er janvier et le 15 septembre 2001 ?*
- *Qu'entendez-vous par un effort de formation soutenu ?*
- *A quoi correspond les 10 nouveaux collaborateurs ?*
- *Qu'entendez-vous par utilisation accrue du domaine public ?*
- *Que signifie une meilleure collaboration avec la voirie pour les décharges sauvages ?*
- *Quels sont les engagements en 2001 ?*
- *Y a-t-il un problème de recrutement par manque d'attrait pour cette profession, à terme cela ne va-t-il pas poser un problème ?*
- *Les nouvelles tâches des agents de Ville vont-elles être en collaboration avec le service de M. Ferrazino ?*

SAPP

- *Comprend la reconversion de la PC en SAPP mais a une crainte d'avoir un service social bis, existe t-il une concertation entre vous et le service de M.Tornare.*

SIS

- *A moyen terme, est-il souhaitable que tous les membres du SIS aillent au feu ?*
- *L'état a supprimé 50.000.-pour ce projet, avez-vous des explications ?*
- *Souhaitez-vous que les communes participent financièrement de façon plus importante au SIS et où en sont vos démarches ?*

Liste de questions pour la CF du mardi 25 septembre 2001.

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 2002

4003 INCENDIE ET SECOURS

- *Page 69 poste 313, pourquoi cette augmentation ?*
- *Page 69 poste 400, contribution : pourquoi une augmentation de 5.000.- ?*

4 SPORTS ET SECURITE

- *Postes 310 & 311, espère qu'il n'y a aucun investissement.*

400 202 ADMINISTRATION

- *Page 65 poste 331, de quel amortissement s'agit-il ?*

400 208 STADES ET SALLES

- *Poste 391, quels sont ces amortissement?*
- *Poste 352, pourquoi cette augmentation ?*

400 108 DIRECTION ET SECRETARIAT DU DÉPARTEMENT

- *Page 64 poste 310, et la note 214 : une augmentation est compensée par la recette des agents de Ville, vous ne pouvez pas compenser une ligne par une autre !*

RAPPORT DU CA A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2002

4.3 SERVICE D'ASSISTANCE ET DE PROTECTION DE LA POPULATION (SAPP)

- *Page 73 § 4 Les factures sont-elles blanches ?*
- *Y a-t-il une publicité faite ?*
- *Page 74 § 2, souhaite des explications, n'y a-t-il pas un doublon avec les agents municipaux ?*
- *Y a-t-il une facturation blanche pour le soutien logistique ?*
- *Y a-t-il un soutien de la contribution pour le programme humanitaire ?*

Liste de questions pour la CF du mardi 25 septembre 2001.

- *Au bas de la page 74, souhaite plus d'explications car ceci est une bonne idée.*

4.4 SERVICE DES AGENTS DE VILLE ET DU DOMAINE PUBLIC

- *Page 75, la brigade du trafic va disparaître peu à peu, comment expliquer que le canton se désengage d'un revenu conséquent ?*

PROJET DE BUDGET 2002

4007 AGENT DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC

- *Page 71, poste 351, pourquoi ne pas faire disparaître les 12 millions puisque nous ne les payons plus. Demande qu'apparaisse la diminution de ces 12 millions de charges pour cette année.*

SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DE LA VILLE DE GENÈVE

- *Regrette l'opacité derrière ces subventions et souhaite savoir si les conseillers municipaux ont accès aux lignes directrices et aux critères pour la répartition de ces subventions ?*

- *Page 99, à quoi sert tout cet argent pour les échecs 45.000.- + 25.000.- ?*

- *Etonnement par les subventions aux échecs, il y a 6 à 7 lignes pour un montant de plus de 100.000.-, ceci me laisse dubitatif et souhaite avoir la ventilation exacte de ces lignes ?*

- *Page 98, Drizia Miremont il y a 50.000.- de subvention plus 50.000 pour le tournoi, 100.000.- c'est beaucoup trop et souhaite avoir le nombre de juniors ?*

- *Page 101, pourquoi la subvention pour l'association des usagers des Bains des Pâquis augmente, pouvons-nous avoir le chiffre d'affaire avec les comptes pour montrer leur activité à la CF.*

- *Remarque qu'ils ne possèdent pas de caisse enregistreuse à la buvette des Bains des Pâquis.*

Département municipal des sports et de la sécurité

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 5 octobre 2001

Monsieur Georges QUELOZ
Président de la
COMMISSION DES SPORTS
et de la SECURITE
Palais Eynard

Concerne : réponses aux questions posées par
la Commission des Sports et de la Sécurité et
la Commission des Finances
dans le cadre de l'étude du budget 2002

Monsieur le Président,

Conformément à ce qui a été convenu, je vous donne ci-après les éléments de réponse aux questions posées.

Service des Agents de Ville et du Domaine Public

1) Entre le 1er janvier et le 15 septembre 2001, 14 Agents de Sécurité Municipaux ont été engagés. En outre, 6 candidatures sont en procédure d'engagement.

2) La formation soutenue consiste à adapter la formation aux besoins nouveaux générés notamment par l'adhésion de la Ville de Genève au concept ASM. Cette formation est dispensée par le canton mais suffit pas aux besoins de la Ville. Elle doit par conséquent être complétée en matière de connaissance du territoire, des règlements municipaux et en politique îlotière.

./.

Cour Saint-Pierre 2, case postale 3960, 1211 Genève 3
Téléphone (022) 418 24 60 - Fax (022) 418 24 71 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 17 (arrêt Vieille-Ville)

3) L'engagement de 10 nouveaux collaborateurs doit permettre de faire face non seulement aux tâches nouvelles découlant du concept ASM et la gestion des zones bleues, mais aussi à celle générées par le développement des installations (jeux d'enfants, préaux d'écoles..), le changement de certaines lois (telle que celle relative à la publicité) et les besoins en matière d'flotage.

4) L'utilisation accrue du domaine public est celle qui excède l'usage commun et nécessite, de ce fait, une permission.

5) En matière de décharges sauvages, la collaboration avec la Voirie consiste tout particulièrement à l'établissement, par les ASM, de relevés journaliers qui sont immédiatement transmis à la Voirie.

6) Le recrutement d'ASM est effectivement difficile. L'image n'est probablement pas favorable. Il conviendrait de trouver une autre stratégie de communication pour revaloriser cette image.

7) Ce service est en contact permanent tant avec la voirie que le SEVE, le service social et, de façon générale, avec tous les départements.

8) En ce qui concerne l'augmentation du nombre des temporaires qui passe de 7 à 10, c'est une précaution prise pour le cas où la nouvelle Loi sur les procédés de réclame nécessiterait la présence, durant quelques mois, de personnes chargés de la mise en conformité. Pour le surplus, il s'agit de personnel engagé pour la saison.

8) Nous communiquons, en annexe, copie du Règlement ASM.

9) Le nombre des terrasses est en augmentation. Elles ont passé, l'année 2000, à 718 (contre 686 en 1999).

Sur la base de la recette comptabilisée, en prenant une moyenne de Fr. 50.- le m2, les terrasses occupent environ 19.000 m2. (en 2000,la recette était de Fr. 950.000.-).

En ce qui concerne l'engagement d'Agents de Sécurité Municipaux par les autres communes, depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau concept, l'ACG nous a indiqué, par téléphone, que le nombre est de 17. D'autres seront engagés en 2002.

./.

Service d'Assistance et de Protection de la Population

En réalité, la mission de ce service a toujours été l'aide à la population, en cas de sinistres graves. Pour ce faire, il convient de former des gens prêts, le cas échéant, à intervenir de façon efficace. Travailler avec des personnes qui ont besoin d'aide, par exemple personnes en fauteuils roulants, au lieu de simuler, a paru judicieux. C'est dans ce contexte que le service travaille en collaboration avec le service social. Il s'agit par conséquent non pas d'un service social mais d'un service qui met ses moyens à disposition et apporte son aide dans le cadre de ces exercices obligatoires.

Service d'Incendie et de Secours

Les ambulanciers doivent, à moyen terme, recevoir une formation leur permettant par exemple d'intervenir, lors de sinistres, pour secourir les blessés en montant une échelle, ou de connaître les mécanismes de la désincarcération, etc. Il s'agit d'une formation complémentaire.

Nous n'avons pas reçu d'explications relatives à la baisse de Fr.50.000.- de la participation de l'Etat aux frais du SIS.

Oui, nous souhaitons que les communes augmentent leur participation aux frais du SIS. En effet, en 2000, 40,5 % des interventions étaient effectuées au profit des communes alors que leur participation financière se montrait à 38,3 %.

La construction d'une nouvelle caserne, en remplacement de celle des Astars, fera également l'objet d'une discussion avec l'ACG.

Service des Sports (organigramme en annexe)

Il dispose de 173 postes qui se répartissent de la manière suivante :

direction/secrétariat :	*9*	*administration :*	*5*
exploitation :	*11,5*	*études et constructions :*	*10*
ateliers :	*18*	*piscines :*	*42,5*
patinoires :	*15*	*stades et salles :*	*62*

SUBVENTIONS

Les subventions sont octroyées après examen de chaque demande, selon des critères bien définis. Leur but est d'aider les associations et les clubs à dispenser une formation de qualité, en engageant des moniteurs qualifiés. Une aide doit également être apportée pour le fonctionnement, l'organisation de rencontres sportives, de camps et stages, de manifestations.

Les critères d'attribution portant principalement sur les points suivants :

- organisation du club (association, société...)
  comité/assemblée générale

- nombre des membres en indiquant le nombre des juniors

- quelles sont les activités organisées par le club (cours, entraînements, stages de formation, camps, ...)

- montant des cotisations

- remise de budgets, comptes et rapports d'activités permettant de déterminer
  - quels sont les principaux postes de recettes et de dépenses
  - si d'autres subventions sont allouées par des collectivités publiques
  - les sponsors éventuels
  - quelle est la part attribuée à la formation (rétribution des moniteurs)
  - quelles sont les principales dépenses(administration/déplacements/ montants versés aux fédérations/

- qualité de l'enseignement (qualifications des entraîneurs, mais aussi leur nombre par rapport au groupe)

- dans quelle ligue évolue le club (A, B, 1ère ligue...)

- développement des activités.

Les demandes sont examinées cas par cas. 24 clubs ou associations bénéficient d'une augmentation au budget 2002 du fait du développement de leurs activités, de l'augmentation des membres ou de l'amélioration de l'encadrement.

Questions spécifiques

Bains des Pâquis

Les Bains des Pâquis ne sont pas gérés par le Service des Sports mais par l'Association des Usagers des Bains des Pâquis qui effectue un travail considérable, tant sur le plan social que sur celui de l'entretien des lieux. Cet espace est utilisé pratiquement toute l'année et les utilisateurs sont nombreux. Il a semblé logique d'augmenter la subvention. Vous trouverez en annexe un rapport d'activités.

Les responsables nous assurent qu'à aucun moment ils n'ont renoncé à utiliser la caisse enregistreuse.

Drizia-Miremont Tennis Club

La subvention se justifie parfaitement. Ce club fait un effort considérable tant pour la formation des juniors auxquels il porte un intérêt indéniable mais aussi pour les «espoirs» et «élites». Sur 12 courts de tennis, 4 à 7 sont régulièrement réservés à l'activité des juniors. Le développement est tel que des emplacements supplémentaires ont été réservés à Conches, pour la période hivernale.

Ce club compte environ 200 juniors dont 150 bénéficient de cours dispensés par des professeurs et moniteurs. De plus, 150 à 180 enfants bénéficient de cours d'initiation au tennis, lors de 12 sessions organisées le samedi au bénéfice des enfants de la ville.

Enfin, ce club organise de nombreuses manifestations dont le Challenger Juniors, la Coupe du Président, l'ACE Cup et la Coupe de Noël.

ATP SENIORS

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative visant à organiser dans notre ville une manifestation de ce type, importante non seulement pour l'image de Genève mais aussi pour le sport. Si nous défendons principalement le sport populaire, il faut relever que la possibilité de voir jouer de grands champions représente un élément dynamique indispensable. Une participation budgétaire de la Ville, marque l'intérêt porté au sport et au développement des activités dans notre canton.

Relevons, à toutes fins utiles que le Barclay's Open qui se jouait aux Eaux-Vives, et le Geneva Feminin qui se jouait au Drizia ont disparu. Il ne reste dès lors, sur le plan international, que le Geneva Challenger.

Le ATP SENIORS est dès lors le bienvenu.

.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

André Hediger

Annexes : copie du règlement ASM
copie du rapport d'activités AUBF
organigramme du service des sports

N.B. une réponse identique est adressée à la Commission des Finances

Règlement sur les agents de sécurité municipaux

F 1 05.37

du 12 mai 1999

(Entrée en vigueur : 1er juin 1999)

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève
arrête :

Chapitre I Généralités

Art. 1 Définition

1 Sont considérés comme des agents de sécurité municipaux soumis au présent règlement, les membres du personnel communal chargés de veiller à l'application de prescriptions cantonales de police et de certaines prescriptions fédérales sur la circulation routière, ainsi que de procéder à des actes d'autorité en corrélation directe avec l'exercice de ces attributions.

2 Ces attributions et actes sont définis par le présent règlement.

Art. 2 Rattachement organique, nomination

1 Les agents de sécurité municipaux sont engagés par les communes et sont à leur charge y compris l'habillement et l'équipement.

2 Les agents de sécurité municipaux sont soumis à l'autorité du maire ou du conseil administratif de la commune. Ils prêtent serment devant eux.

3 Sous réserve de l'article 3, alinéa 2, les agents de sécurité municipaux agissent sous la responsabilité du maire ou du conseil administratif à l'égard des tiers.

4 La nomination des agents de sécurité municipaux doit être approuvée par le département de justice et police et des transports (ci-après : département).

Art. 3 Rattachement fonctionnel

1 Le département fixe, en accord avec chaque commune concernée, les modalités de collaboration entre les services de police et le maire ou le conseil administratif, sous réserve des articles 6 et 7 de la loi.

2 En cas d'accomplissement de missions en commun avec la police (engagements mixtes), les agents de sécurité municipaux sont subordonnés aux services de police et agissent sous la responsabilité de l'Etat.

Chapitre II Commission consultative de sécurité municipale

Art. 4 Composition et organisation

1 Le Conseil d'Etat nomme, pour une période de 4 ans, une commission consultative de sécurité municipale composée de 8 membres désignés à part égale par le département et l'Association des communes genevoises.

2 L'un des représentants proposés par l'Association des communes genevoises est un agent de sécurité municipal.

3 La commission organise son fonctionnement.

Art. 5 Rôle

1 A la demande du département ou d'une commune ou de sa propre initiative, la commission consultative de sécurité municipale émet un avis ou formule des propositions sur les modalités ou procédures d'application de dispositions du présent règlement. A cet effet, elle peut procéder aux consultations et auditions utiles.

2 Le cas échéant, le département arrête les directives nécessaires.

Chapitre III Compétence matérielle

Art. 6 Droit cantonal

Les agents de sécurité municipaux sont habilités à faire appliquer les dispositions suivantes de droit cantonal :

a) loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887 (D 3 05), articles 392, 394 à 396;
b) règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du 8 août 1956 (F 3 10.03);
c) règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques, du 17 juin 1955 (F 3 15.04);
d) règlement sur l'affichage public et la publicité sur la voie publique, du 10 novembre 1976 (F 3 20.03);
e) règlement sur les bains publics, du 12 avril 1929 (F 3 30.03);
f) règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989 (H 1 05.01);
g) règlement sur la fourrière des véhicules, du 29 septembre 1986 (H 1 05.12);
h) règlement d'exécution de la loi sur l'exercice des professions ou industries permanentes, ambulantes et temporaires, du 18 juillet 1990 (I 2 03.01);
i) règlement concernant les enseignes et réclames, du 6 décembre 1976 (L 4 05.12);
j) règlement sur la police rurale, du 20 décembre 1955 (M 2 25.03);
k) règlement d'application de la loi fédérale sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties, du 30 mai 1969 (M 3 20.02).

Art. 7 Droit fédéral sur la circulation routière

Les agents de sécurité municipaux sont également habilités à faire appliquer les dispositions suivantes du droit fédéral sur la circulation routière sanctionnées par une amende d'ordre, selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO), du 4 mars 1996 :

1. Conducteurs; dispositions administratives

100. Ne pas être porteur
   1. du permis de conduire (art. 10, 4e al., LCR et art. 27, 5e al., OAC)
   3. du permis de circulation (art. 10, 4e al., LCR et art. 91, 4e al., OAC)
   5. de la fiche d'entretien du système antipollution (art. 59a, 4e al., OCR)

2. Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement

200. Dépasser la durée du stationnement autorisée (art. 48, 8e al., OSR)
   a) de deux heures au plus
   b) de plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) de plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

201. Stationner une deuxième fois (art. 48, OSR)
   1. sur le même tronçon de route en zone bleue, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
   2. sur le même tronçon de route en zone rouge, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
   3. sur la même place de parc en zone bleue, sans avoir, auparavant,

engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
4. sur la même place de parc en zone rouge, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
5. sur le même tronçon de route, sur une aire de stationnement contre paiement, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
6. sur le même tronçon de route, sur une aire de stationnement à durée limitée, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
7. sur la même place de parc d'une aire de stationnement contre paiement, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation
8. sur la même place de parc d'une aire de stationnement à durée limitée, sans avoir, auparavant, engagé de nouveau son véhicule dans la circulation

202. Ne pas placer
1. le disque de stationnement derrière le pare-brise (art. 48, 4e al., OSR)
2. le ticket de stationnement derrière le pare-brise (art. 48, 7e al., OSR)
3. le disque de stationnement sur la remorque (art. 48, 10e al., OSR)
4. le ticket de stationnement sur la remorque (art. 48, 7e et 10e al., OSR)

203. 1. Indiquer une heure d'arrivée fausse sur le disque de stationnement (art. 48, 4e al., OSR)
2. Changer l'heure d'arrivée sans quitter la place (art. 48, 4e al., OSR)
3. Ne pas enclencher le parcomètre (art. 48, 6e al., OSR)
4. Payer la taxe une deuxième fois lorsque c'est interdit (art. 48, 8e al., OSR)
5. Payer la taxe lorsque la durée du stationnement est écoulée (art. 48, 8e al., OSR)

204. S'arrêter à un endroit dépourvu de visibilité, notamment aux abords d'un tournant ou du sommet d'une côte (art. 18, 2e al., let. a, OCR)

205. S'arrêter à un endroit resserré (art. 18, 2e al., let. b, OCR)

206. S'arrêter à côté d'un obstacle se trouvant sur la chaussée (art. 18, 2e al., let. b, OCR)

207. 1. Stationner sur un tronçon servant à la présélection (art. 18, 2e al., let. c et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur un tronçon servant à la présélection (art. 18, 2e al., let. c, OCR)

208. 1. Stationner à côté d'une ligne de sécurité lorsqu'il ne reste pas un passage de 3 m de largeur au moins (art. 18, 2e al., let. c et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter à côté d'une ligne de sécurité lorsqu'il ne reste pas un passage de 3 m de largeur au moins (art. 18, 2e al., let. c, OCR)

209. 1. Stationner à côté d'une ligne longitudinale continue lorsqu'il ne reste pas un passage de 3 m de largeur au moins (art. 18, 2e al., let. c et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter à côté d'une ligne longitudinale continue lorsqu'il ne reste pas un passage de 3 m de largeur au moins (art. 18, 2e al., let. c, OCR)

210. 1. Stationner à côté d'une ligne double lorsqu'il ne reste pas un passage de 3 m de largeur au moins (art. 18, 2e al., let. c et art.

19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter à côté d'une ligne double lorsqu'il ne reste pas un passage de 3 m de largeur au moins (art. 18, 2e al., let. c, OCR)

211. 1. Stationner à une intersection (art. 18, 2e al., let. d et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter à une intersection (art. 18, 2e al., let. d, OCR)

212. 1. Stationner avant une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale (art. 18, 2e al., let. d et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter avant une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale (art. 18, 2e al., let. d, OCR)

213. 1. Stationner après une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale (art. 18, 2e al., let. d et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter après une intersection à moins de 5 m de la chaussée transversale (art. 18, 2e al., let. d, OCR)

214. 1. Stationner sur un passage pour piétons (art. 18, 2e al., let. e et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter sur un passage pour piétons (art. 18, 2e al., let. e, OCR)

215. 1. Stationner dans le prolongement d'un passage pour piétons (art. 18, 2e al., let. e et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter dans le prolongement d'un passage pour piétons (art. 18, 2e al., let. e, OCR)

216. S'arrêter sur un passage à niveau (art. 18, 2e al., let. f, OCR)

217. 1. Stationner à moins de 10 m avant un panneau indiquant un arrêt des transports publics (art. 18, 3e al. et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. Gêner les transports publics en s'arrêtant à moins de 10 m avant un panneau indiquant un arrêt des transports publics pour laisser monter ou descendre des passagers (art. 18, 3e al., OCR)

3. S'arrêter pour charger ou décharger des marchandises, à moins de 10 m avant un panneau indiquant un arrêt des transports publics (art. 18, 3e al., OCR)

218. 1. Stationner à moins de 10 m après un panneau indiquant un arrêt des transports publics (art. 18, 3e al. et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. Gêner les transports publics en s'arrêtant à moins de 10 m après un panneau indiquant un arrêt des transports publics pour laisser monter ou descendre des passagers (art. 18, 3e al., OCR)

3. S'arrêter pour charger ou décharger des marchandises, à moins de 10 m après un panneau indiquant un arrêt des transports publics (art. 18, 3e al., OCR)

219. 1. Stationner sur le trottoir contigu à un arrêt des transports publics (art. 18, 3e al. et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter sur le trottoir contigu à un arrêt des transports publics (art. 18, 3e al., OCR)

220. 1. Stationner devant un local du service du feu ou un dépôt d'engins d'extinction (art. 18, 3e al. et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter devant un local du service du feu ou un dépôt d'engins d'extinction, pour charger ou décharger des marchandises (art. 18, 3e al., OCR)

3. Gêner le service du feu en s'arrêtant devant un local du service du feu ou un dépôt d'engins d'extinction, pour laisser monter ou descendre des passagers (art. 18, 3e al., OCR)

221. Gêner la circulation en s'arrêtant en double file à côté de véhicules stationnés le long de la route, pour charger ou décharger des marchandises (art. 18, 4e al., OCR)

222. 1. Stationner sur une bande cyclable (art. 19, 2e al., let. d, OCR)
2. S'arrêter sur une bande cyclable en gênant la circulation des cyclistes (art. 40, 3e al., OCR)

223. Stationner sur la chaussée contiguë à une bande cyclable (art. 19, 2e al., let. d, OCR) jusqu'à 60 minutes

224. 1. Stationner sur une voie de tram (art. 19, 2e al. let. a et 25, 5e al., OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur une voie de tram (art. 25, 5e al., OCR)

225. 1. Stationner à moins de 1,5 m du rail de tram le plus proche (art. 19, 2e al., let. a, et art. 25, 5e al., OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter à moins de 1,5 m du rail de tram le plus proche (art. 25, 5e al., OCR)

228. 1. Stationner sur le trottoir, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément, s'il ne reste pas un passage d'au moins 1,5 m pour les piétons (art. 41, al. 1bis, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur le trottoir, s'il ne reste pas un passage d'au moins 1,5 m pour les piétons (art. 41, al. 1bis, OCR)

229. 1. Stationner sur une bande longitudinale pour piétons, en gênant la circulation des piétons (art. 41, 3e al., OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur une bande longitudinale pour piétons, en gênant la circulation des piétons (art. 41, 3e al., OCR)

230. 1. Stationner à un endroit où une interdiction de s'arrêter est signalée (art. 30, OSR et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter à un endroit où une interdiction de s'arrêter est signalée (art. 30, OSR)

231. 1. Stationner sur une voie réservée aux bus (art. 34, 1er al., OSR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur une voie réservée aux bus (art. 34, 1er al., OSR)

232. 1. Stationner sur une " Place d'évitement " (art. 47, 4e al., OSR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur une " Place d'évitement " (art. 47, 4e al., OSR)

233. 1. Stationner sur une " Place d'arrêt pour véhicules en panne " (art. 47, 5e al., OSR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter sur une " Place d'arrêt pour véhicules en panne " (art. 47, 5e al., OSR)

234. 1. Stationner avant un passage pour piétons, sur la ligne interdisant l'arrêt (art. 77, 2e al., OSR et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter avant un passage pour piétons sur la ligne interdisant l'arrêt (art. 77, 2e al., OSR)

235. 1. Stationner avant un passage pour piétons, lorsqu'il n'y a pas de ligne interdisant l'arrêt, à moins de 5 m dudit passage (art. 77, 2e al., OSR et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes
2. S'arrêter avant un passage pour piétons lorsqu'il n'y a pas de ligne interdisant l'arrêt, à moins de 5 m dudit passage (art. 77, 2e al., OSR)

236. 1. Stationner sur le trottoir avant un passage pour piétons, à côté de la ligne interdisant l'arrêt (art. 77, 2e al., OSR; art. 18, 2e al., let.

e et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter sur le trottoir avant un passage pour piétons, à côté de la ligne interdisant l'arrêt (art. 77, 2e al., OSR et art. 18, 2e al., let. e, OCR)

237. 1. Stationner sur le trottoir avant un passage pour piétons, lorsqu'il n'y a pas de ligne interdisant l'arrêt, à moins de 5 m avant le passage (art. 77, 2e al., OSR; art. 18, 2e al., let. e et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter sur le trottoir avant un passage pour piétons, lorsqu'il n'y a pas de ligne interdisant l'arrêt, à moins de 5 m avant le passage (art. 77, 2e al., OSR et art. 18, 2e al., let. e, OCR)

238. 1. Stationner sur une surface interdite au trafic (art. 78, OSR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter sur une surface interdite au trafic (art. 78, OSR)

239. 1. Stationner sur une ligne en zigzag (art. 79, 3e al., OSR et art. 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. Gêner les transports publics en s'arrêtant sur une ligne en zigzag pour laisser monter ou descendre des passagers (art. 79, 3e al., OSR)

3. S'arrêter sur une ligne en zigzag pour charger ou décharger des marchandises (art. 79, 3e al., OSR)

240. Stationner un véhicule non autorisé sur une case de stationnement réservée aux handicapés (art. 79, 4e al., OSR) jusqu'à 60 minutes

241. 1. Stationner sur une ligne interdisant l'arrêt (art. 79, 6e al., OSR et 19, 2e al., let. a, OCR) jusqu'à 60 minutes

2. S'arrêter sur une ligne interdisant l'arrêt (art. 79, 6e al., OSR)

242. Stationner sur une route principale hors des localités (art. 19, 2e al., let. b, OCR)

a) jusqu'à deux heures
b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

243. Stationner sur une route principale dans une localité, lorsque deux voitures automobiles n'auraient plus assez de place pour croiser (art. 19, 2e al., let. c, OCR)

a) jusqu'à deux heures
b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

244. Stationner à moins de 50 m d'un passage à niveau hors d'une localité (art. 19, 2e al., let. e, OCR)

a) jusqu'à deux heures
b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

245. Stationner à moins de 20 m d'un passage à niveau dans une localité (art. 19, 2e al., let. e, OCR)

a) jusqu'à deux heures
b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

246. Stationner sur un pont (art. 19, 2e al., let. f, OCR)

a) jusqu'à deux heures
b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

247. Stationner devant l'accès à un bâtiment d'autrui (art. 19, 2e al., let. g, OCR)

a) jusqu'à deux heures
b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures

c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

248. Stationner devant l'accès à un terrain d'autrui (art. 19, 2e al., let. g, OCR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

249. Stationner sur le trottoir, à moins que des signaux ou des marques ne l'autorisent expressément, s'il reste un passage d'au moins 1,5 m pour les piétons (art. 41, al. 1bis, OCR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

250. Stationner à un endroit où une interdiction de parquer est signalée (art. 30, 1er al., OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

251. Stationner sur une rue résidentielle, à un endroit non désigné à cet effet (art. 43, 1er al., let. a, OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

252. Stationner hors des cases (art. 79, 1er al., OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

253. Stationner un véhicule sur une case de stationnement qui, par ses dimensions, n'est pas destinée à ce genre de véhicule (art. 79, 1er al., OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

254. Stationner un véhicule sur une case de stationnement qui, compte tenu de la signalisation, n'est pas destinée à ce genre de véhicule (art. 79, 1er al., OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

255. Stationner sur une ligne interdisant le parcage (art. 79, 4e al., OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

256. Stationner sur une case interdite au parcage (art. 79, 4e al., OSR)
   a) jusqu'à deux heures
   b) pendant plus de deux heures, mais pas plus de quatre heures
   c) pendant plus de quatre heures, mais pas plus de dix heures

3. Conducteur de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement

301 Circuler sur le trottoir avec un motocycle (art. 43, 2e al., LCR)

304. Ne pas observer le signal de prescription
   1. " Interdiction générale de circuler dans les deux sens " (2.01; art. 27, 1er al., LCR et art. 18, 1er al., OSR)
   2. " Accès interdit " (2.02; art. 27, 1er al., LCR et art. 18, 3e al., OSR)

3. " Circulation interdite aux voitures automobiles " (2.03; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. a, OSR)
4. " Circulation interdite aux motocycles " (2.04; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. b, OSR)
5. " Circulation interdite aux camions " (2.07; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. d, OSR)
6. " Circulation interdite aux autocars " (2.08; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. e, OSR)
7. " Circulation interdite aux remorques " (2.09; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. f, OSR)

304. 20. " Zone piétonne " (2.59; art. 27, 1er al., LCR et art 2a, al. 1bis, OSR)
21. " Piste cyclable " (2.60; art. 27, 1er al., LCR et art. 33, 1er al., OSR)
22. " Chemin pour piétons " (2.61; art. 27, 1er al., LCR et art. 33, 2e al., OSR)
23. " Piste cyclable et chemin pour piétons " (2.63, 2.63.1; art. 27, 1er al. et art. 33, 4e al., OSR)

313. Conducteurs de motocycles ou de motocycles légers ne portant pas le casque (art. 3b, OCR)

329. Gêner la circulation des piétons en empruntant une bande longitudinale pour piétons (art. 41, 3e al., OCR)

5. Détenteurs de véhicules

500. Omettre d'annoncer ou annoncer avec retard toute circonstance qui exige la modification ou le remplacement d'un permis ou d'une autorisation (art. 14, 6e al., 25, 3e al., 27, 4e al., 74, 5e al., 95, 3e et 4e al., OAC)

501. Dépasser le délai prescrit pour le service antipollution obligatoire (art. 59a, 2e al., OCR)
a) jusqu'à 1 mois
b) de plus d'un mois, mais pas plus de 3 mois
c) de plus de 3 mois, mais pas plus de 6 mois

6. Cyclistes, cyclomotoristes; règles de circulation

600. 1. Lâcher l'appareil de direction (art. 3, 3e al., OCR)
2. Lâcher les pédales d'un cycle (art. 3, 3e al., OCR)

601. Cyclomotoriste ne portant pas le casque (art. 3b, 3e al., OCR)

602. S'arrêter sur un passage pour piétons lorsque la circulation est arrêtée (art. 12, 3e al., OCR)

603. Faire tourner inutilement le moteur d'un cyclomoteur à l'arrêt (art. 22, 1er al. et art. 33, let. a, OCR)

604. Circuler sans feu (art. 30, 1er al. et art. 39, 2e al., OCR)
1. sur une route éclairée, de nuit
2. sur une route non éclairée, de nuit
3. dans un tunnel éclairé

605. 1. Emprunter le trottoir sans descendre de la machine (art. 41, 2e al., OCR)
2. Gêner la circulation des piétons en empruntant une bande longitudinale pour piétons (art. 41, 3e al., OCR)

606. 1. Transporter des objets empêchant de faire des signes de la main (art. 42, 2e al., OCR)
2. Se placer devant une file de voitures arrêtées (art. 42, 3e al., OCR)
3. Dépasser une file de voitures arrêtées en se faufilant entre les

voitures (art. 42, 3e al., OCR)

607. Circuler de front lorsque cela est interdit (art. 43, 1er al., OCR)
   1. Cyclistes
   2. Cyclomotoristes
   3. Cyclistes et cyclomotoristes

608. 1. Se faire tirer (art. 46, 4e al., LCR)
   2. Se faire remorquer (art. 46, 4e al., LCR)
   3. Se faire pousser (art. 46, 4e al., LCR)

609. Transporter
   1. une personne de plus de 7 ans (art. 63, 3e al., OCR)
   2. un enfant de 7 ans au plus sur un siège n'offrant pas toute sécurité (art. 63, 3e al., OCR)

610. 1. Conducteur poussant un véhicule ou un objet (art. 71, 1er al., OCR)
   2. Conducteur tirant un véhicule ou un objet (art. 71, 1er al., OCR)
   3. Conducteur remorquant un véhicule ou un objet (art. 71, 1er al., OCR)

611. Ne pas observer le signal de prescription
   1. " Interdiction générale de circuler dans les deux sens " (2.01; art. 27, 1er al., LCR et art. 18, 1er al., OSR)
   2. " Accès interdit " (2.02; art. 27, 1er al., LCR et art. 18, 3e al., OSR)
   3. " Circulation interdite aux cycles et aux cyclomoteurs " (2.05; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. c, OSR)
   4. " Circulation interdite aux cyclomoteurs " (2.06; art. 27, 1er al., LCR et art. 19, 1er al., let. c, OSR)
   5. " Sens obligatoire à droite " (2.32; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. a, OSR)
   6. " Sens obligatoire à gauche " (2.33; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. a, OSR)
   7. " Obstacle à contourner par la droite " (2.34; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. b, OSR)
   8. " Obstacle à contourner par la gauche " (2.35; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. b, OSR)
   9. " Circuler tout droit " (2.36; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 1er al., let. c, OSR)
   10. " Obliquer à droite " (2.37; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 2e al., OSR)
   11. " Obliquer à gauche " (2.38; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 2e al., OSR)
   12. " Intersection à sens giratoire obligatoire " (2.41.1; art. 27, 1er al., LCR et art. 24, 4e al., OSR)
   13. " Interdiction d'obliquer à droite " (2.42; art. 27, 1er al., LCR et art. 25, 1er al., OSR)
   14. " Interdiction d'obliquer à gauche " (2.43; art. 27, 1er al., LCR et art. 25, 1er al., OSR)
   15. " Interdiction de faire demi-tour " (2.46; art. 27, 1er al., LCR et art. 27, 1er al., OSR)
   16. " Piste cyclable " (2.60; art. 27, 1er al., LCR et art. 33, 1er al., OSR)
   17. " Rue résidentielle " (3.11; art. 27, 1er al., LCR et art. 43, 1er al., OSR)
   18. " Zone piétonne " (2.59; art. 27, 1er al., LCR et art 2*a*, al. 1bis, OSR)

612. 1. Utiliser un chemin pour piétons sans descendre de la machine

(art. 33, 2e al., OSR
2. Utiliser la piste cyclable à contresens (art. 33 et art. 74, 7e al., OSR)

613. Utiliser la bande cyclable à contresens (art. 33 et art. 74, 7e al., OSR)

614. Ne pas s'arrêter complètement à un signal " Stop "; (Stop coulé) 3.01; art. 27, 1er al., LCR et art. 36, 1er al., OSR)

615. 1. Ne pas observer un signal lumineux (art. 27, 1er al., LCR, art. 68 et art. 69, 3e al., OSR)
2. Ne pas observer un " Feu clignotant alternativement " ou un " Feu clignotant simple " (art. 27, 1er al., LCR, art. 68 et 93, 3e al., OSR)

616. 1. Enfreindre l'ordre de présélection en n'observant pas la flèche de direction marquée sur la chaussée ni la flèche de la signalisation lumineuse (art. 27, 1er al., art. 36, 1er al., LCR, art. 68, 1er al. et art. 74, 2e al., OSR)
2. Ne pas poursuivre sa route dans la direction indiquée par la flèche (art. 27, 1er al. et art. 74, 2e al., OSR)

617. 1. Omettre de faire un signe de la main avant d'obliquer à droite (art. 39, 1er al., LCR et art. 28, 1er al., OCR)
2. Omettre de faire un signe de la main avant d'obliquer à gauche (art. 39, 1er al., LCR et art. 28, 1er al., OCR)
3. Omettre de faire un signe de la main avant de dépasser (art. 28, 1er al., OCR)

618. Empiéter sur une ligne de sécurité ou la franchir, dans une localité (art. 34, 2e al., LCR et art. 73, 6e al., let. a, OSR)

619. Circuler sur une voie réservée aux bus (art. 27, 1er al., et art. 43, 1er al., LCR et art. 74, 4e al., OSR)

620. Circuler sur un chemin qui ne se prête pas ou n'est manifestement pas destiné à la circulation des cycles et des cyclomoteurs (art. 43, 1er al., LCR)

621. Ne pas utiliser (art. 46, 1er al., LCR)
1. la piste cyclable
2. la bande cyclable

622. Garer un cycle ou un motocycle à un endroit où l'arrêt ou le parcage est interdit sur la base
1. des règles générales de circulation (art. 18, 2e al, let. a à f et 3e al., 19, 2e al., 25, 5e al. et 41, 1er al., OCR)
2. des signaux (art. 19, 2e al., let. a, OCR et art. 30, OSR)
3. des marquages (art. 18, 3e al., 19, 2e al., let. a et d, 40, 3e al. et 41, 3e al., OCR; art. 34, 1er al., 78, 79, 1er, 3e, 4e et 6e al., OSR)

7. Cyclistes, cyclomotoristes; prescriptions sur la construction et l'équipement et dispositions administratives

700. Utiliser un cycle dépourvu d'un signe distinctif valable (art. 18, 1er al., LCR)

701. Utiliser un cyclomoteur
1. dépourvu du permis de circulation requis (art. 90, 2e al., OAC)
2. dépourvu de la plaque de contrôle (art. 90, 2e al. et 94, 6e al., OAC)
3. dépourvu d'une vignette valable (art. 175, 5e al., OETV, art. 94, 6e al., OAC et Instructions du DFJP du 14.3.1977)

702. Circuler avec une plaque de contrôle pas bien lisible (art. 57, 2e al., OCR et art. 175, 5e al., OETV)

703. Circuler sans
   1. sonnette (art. 175, 1er al. et 218, 2e al., OETV)
   2. dispositif antivol (art. 175, 1er al. et 218, 3e al., OETV)
   3. catadioptre fixé à demeure (art. 180, 1er al., let. b et art. 217, 1er al., OETV)
   4. le miroir rétroviseur prescrit pour les cyclomoteurs (181, 1er al., OETV)

8. Passagers

800. 2. Passager d'un motocycle ne portant pas le casque (art. 3b, OCR)

801. 1. Passager poussant un véhicule ou un objet (art. 71, 1er al., OCR)
   2. Passager tirant un véhicule ou un objet (art. 71, 1er al., OCR)
   3. Passager remorquant un véhicule ou un objet (art. 71, 1er al., OCR)

9. Piétons

900. Ne pas emprunter le trottoir (art. 49, 1er al., LCR)

901. Ne pas utiliser (art. 47, 1er al., OCR)
   1. un passage pour piétons se trouvant à une distance de moins de 50 m
   2. une passerelle se trouvant à une distance de moins de 50 m
   3. un passage souterrain se trouvant à une distance de moins de 50 m

902. Ne pas observer le signal
   1. " Accès interdit aux piétons " (2.15; art. 19, 3e al., OSR)
   2. " Chemin pour piétons " (2.61; art. 33, 2e al., OSR)

903. Ne pas observer
   1. un signal lumineux (art. 27, 1er al., LCR, art. 47, 6e al., OCR et art. 68, OSR)
   2. " Feu clignotant alternativement " (3.20) ou un " Feu clignotant simple " (3.20, 3.21; art. 27, 1er al., LCR et art. 68 et art. 93, 2e al., OSR)

905. Contourner, passer par-dessus ou par-dessous les barrières ou les semi-barrières (art. 24, 3e al., OCR)

906. Piéton utilisant une piste cyclable
   1. lorsqu'il dispose d'un trottoir (art. 40, 2e al., OCR)
   2. lorsqu'il dispose d'un chemin pour piétons (art. 40, 2e al., OCR)

Art. 8 Enlèvement de véhicules

Les agents de sécurité municipaux peuvent procéder aux enlèvements de véhicules en application des procédures du corps de police.

Art. 9 Circulation

1 Les agents de sécurité municipaux peuvent régler la circulation pour faire traverser la chaussée aux écoliers ou lorsque d'autres circonstances l'exigent.

2 A cette fin, les agents de sécurité municipaux donnent les signes prévus par l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), du 5 septembre 1979 et, en cas d'inobservation de leurs signes, dénoncent les infractions en application du droit fédéral.

Art. 10 Notification des actes de poursuite

Les agents de sécurité municipaux peuvent procéder à la notification des actes de poursuite prévus par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril 1889.

Chapitre IV Amendes

Art. 11 Attribution, répartition

1 Le produit des amendes infligées par les communes, conformément aux conventions visées à l'article 3 du présent règlement, leur reste intégralement acquis.

2 Lorsque le recouvrement de l'amende est effectué par l'Etat, celui-ci en rétrocède à la commune le montant de base.

Chapitre V Sélection et formation

Art. 12 Sélection

La police procède au test d'aptitude d'entrée ainsi qu'à l'enquête de moralité des agents de sécurité municipaux. Le maire ou le conseil administratif est responsable de leur sélection et de leur engagement.

Art. 13 Formation

1 Placée sous l'autorité de la gendarmerie, la formation professionnelle des agents de sécurité municipaux comprend deux volets distincts :

a) la formation de base;

b) la formation continue.

2 La formation de base obligatoire doit être suivie le plus rapidement possible dès l'engagement en qualité d'agent de sécurité municipal, mais au plus tard dans les deux premières années de service. La formation à l'Ecole suisse des aspirants de police (ESAP) de Neuchâtel ou toute autre formation jugée équivalente est reconnue comme formation de base.

3 La formation continue est organisée en principe chaque année et s'adresse à l'ensemble des agents de sécurité municipaux.

4 L'organisation, la durée et le programme des cours sont définis par la commission consultative. Le maire ou le conseil administratif est informé des dispositions prises.

5 Le maire ou le conseil administratif est responsable des inscriptions adressées au chef de la police dans le délai imparti.

6 Les frais relatifs à la formation professionnelle sont pris en charge par les communes.

7 Le statut d'agent de sécurité municipal est subordonné à la réussite de la formation de base.

8 Le maire ou le conseil administratif est informé par le commandant de la gendarmerie des aptitudes insuffisantes d'un agent de sécurité municipal ayant suivi le cours de formation continue.

Chapitre VI Habillement et équipement

Art. 14 Habillement et équipement

1 Les agents de sécurité municipaux exercent leur activité professionnelle en uniforme, lequel leur sert de légitimation. L'uniforme doit être représentatif du corps des agents de sécurité municipaux en général et de celui de la commune en particulier.

2 L'uniforme et les insignes doivent être propres à la fonction d'agent de sécurité municipal et ne prêter à aucune confusion avec ceux de la gendarmerie. Ils doivent être approuvés par le département.

3 L'équipement doit être compatible et harmonisé avec celui en usage dans la gendarmerie.

Chapitre VII Agents municipaux

Art. 15 Contrôle du stationnement

1 Les communes disposant d'un ou de plusieurs agents de sécurité municipaux peuvent engager, à titre complémentaire, des agents municipaux affectés au contrôle du stationnement, à l'exclusion de toute autre attribution découlant du présent règlement.

2 L'effectif des agents municipaux ne peut être supérieur à celui des agents de sécurité municipaux.

3 Les agents municipaux exercent leur activité sous la responsabilité exclusive du maire ou du conseil administratif de la commune. Ils prêtent serment devant eux.

4 Préalablement à leur engagement, la police procède à une enquête de moralité.

Chapitre VIII Dispositions finales

Art. 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1er juin 1999.

Art. 17 Dispositions transitoires

1 Les agents municipaux actuellement en fonction sont mis au bénéfice du statut d'agent de sécurité municipal dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

2 Les communes disposant d'agents municipaux en vertu de conventions signées en application de la convention-type relative aux attributions de police des agents municipaux des communes, du 7 avril 1982, ont jusqu'au 31 décembre 2000 au plus tard pour achever la formation de leurs agents de sécurité municipaux au sens du présent règlement.

3 Dès le 1er janvier 2001, seul le personnel doté du statut d'agent de sécurité municipal en vertu du présent règlement pourra légitimement porter ce titre et se prévaloir des attributions qui lui sont rattachées. A défaut, ce personnel sera considéré comme des agents municipaux affectés au contrôle du stationnement, au sens et sous réserve des conditions de l'article 15.

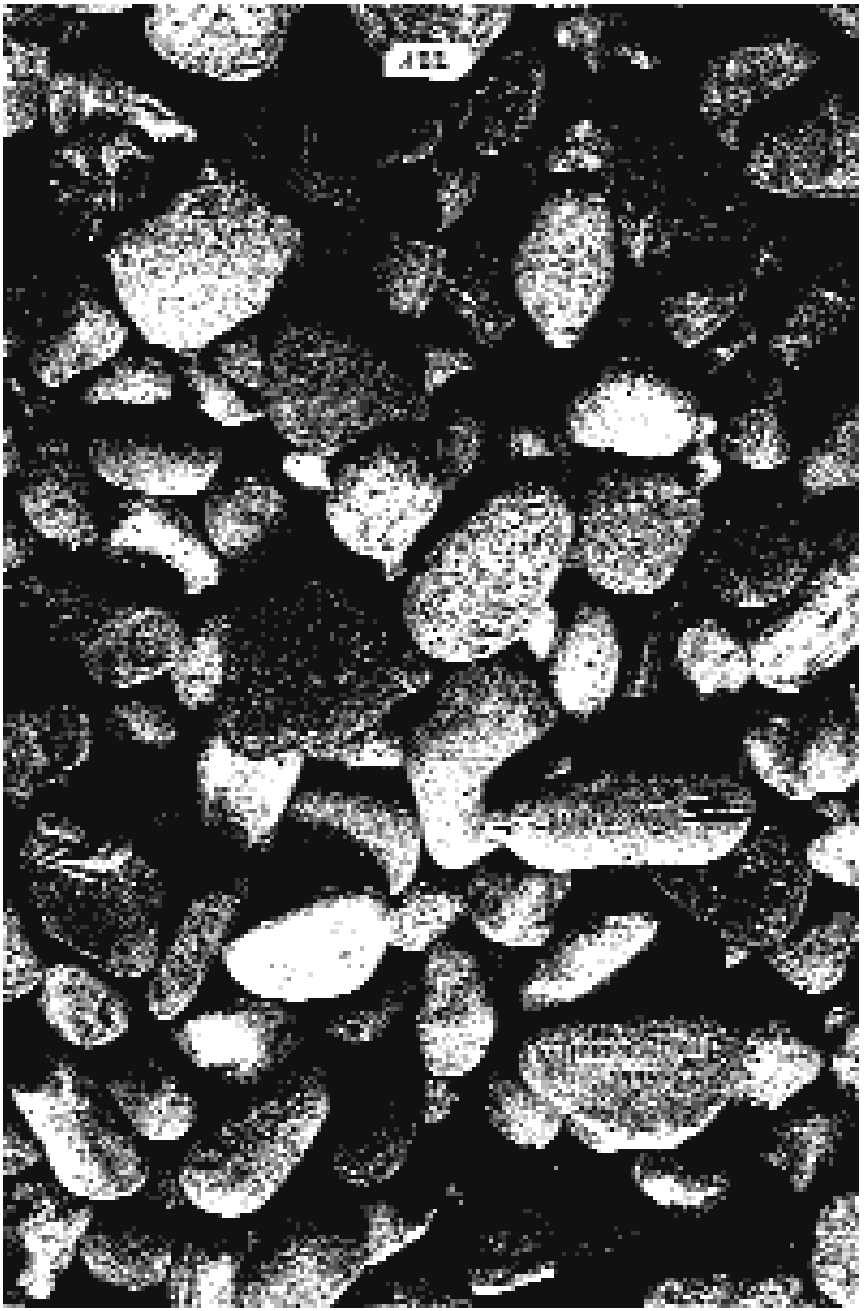

La saison 1999 en chiffres !
Cette manière inhabituelle de présenter un rapport d'activité, peut paraître surprenante au premier abord. Cependant, le dictionnaire de mathématiques élémentaires nous révèle que le mot chiffre a été emprunté à l'italien cifra et, s'il désigne tout signe servant à représenter les nombres, il a aussi pris le sens "d'écriture secrète".

Quel rapport avec un compte rendu qui se doit d'être avant tout clair et limpide ? Partant de l'idée que les chiffres, peuvent servir à déchiffrer un message codé, et tant il est évident qu'un rapport d'activité est rarement d'une lecture aisée et amusante, alors pourquoi pas des chiffres, dans leurs valeurs quantitatives, comme autant de clefs permettant de découvrir la face cachée d'une année d'activités aux bains des Pâquis.

-12°C, la plus basse température mesurée cet hiver sur le site. L'équipe chargée de l'entretien des bâtiments, vérifie tous les thermostats qui enclenchent les chauffages d'appoints, pour parer aux dégâts de gel des conduites d'eau en service.

-6,2°C, température diurne minimum enregistrée par le service de météorologie de Cointrin le 13 février 1999. La nuit s'annonce encore plus froide.
Malgré ce froid sibérien, les baigneurs d'hiver se jettent à l'eau.
A quelques mètres, le sauna offre en contre partie, un climat surclassant celui des déserts les plus arides de la planète...

0 de conduite et renvois des bains pour 17 voyeurs indélicats (sur toute la durée de la saison). Les jours réservés aux femmes, Christian-dit-"la trappe" ne leur a guère laissé le temps de traînasser près du sauna.

1 franc d'augmentation pour l'accès aux bains, ce qui porte le prix d'entrée (adulte) à 2 francs. Que diable, pourquoi une telle augmentation ! Restons serein, l'accès de la plus belle des plages demeure de loin le moins chère du canton et nous prenons l'engagement de maintenir ce prix d'entrée pour les dix ans à venir.
Ce franc supplémentaire, permettra non seulement de maintenir, mais d'améliorer les qualités du lieu, que ce soit celles des installations ou de l'accueil et de concrétiser différents projets souhaités par les usagers, tels que des cloies supplémentaires orientées au sud, un bain turc (déjà en fonction), et cela malgré l'augmentation généralisée de toutes les charges, des frais d'entretien et de la diminution de la subvention de la ville de Genève. Nous sommes persuadés que l'énergie d'un comité bénévole, doit servir à défendre et améliorer le caractère unique de ce lieu et non à tenter de boucler un budget à chaque fin de mois, en recherchant laquelle des prestations pourrait être supprimée, sans que cela n'affecte trop les usagers...

2 tournois de jass ont été organisés par la buvette. Bien que ces joutes conservent encore un caractère amateur et régional, vu la formidable ambiance de ces journées, nous n'excluons pas que des équipes de la Haute Rhénania débarquent dans un proche avenir.

5 jours de grande chaleur avec des températures supérieures à 30°C, et 55 journées avec une température comprise entre 25°C et 30°C, et ce sera tout pour cet été ! Ces données communiquées par l'Institut Suisse de Météorologie, révèlent que la saison estivale ne représente que le 16 % de l'année...

7 chipendoles en show sur le toit des bains (gardiens et membre du comité). Très chaude ambiance après le coucher du soleil pour la veille du 1er Août (les données n'ont malheureusement pas été enregistrées par l'Institut Suisse de Météorologie...

9ème semaine d'ouverture de l'année, le 4 mars 1999 - extrait du livre de bord.

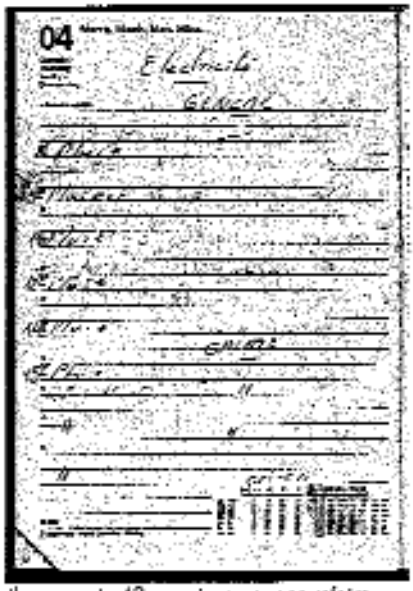

Il nous reste 43 semaines pour se refaire...

11 août. Le soleil se fait voiler la face par dame-Lune. L'explication du phénomène de l'éclipse tient son centre d'intérêt vers l'extrémité de la jetée des Pâquis, sous forme d'une sphère colorée de 4,5 m de diamètre, représentant le soleil. Ce modèle réduit du soleil peut être observé depuis plusieurs points de vue des quais, distants d'environ 470 mètres, où sont disposées des petites perles de la dimension d'un noyau de cerise. Elles représentent la lune à la même échelle. Un exemple d'animation (instructive et désintéressée), comme on en aimerait plus souvent.

12 février, la glace s'est formée en moins d'une demi-heure. Avant le Goléron, une femme glisse et se blesse. Il conviendrait de l'emmener en urgence dans une permanence, mais, butée et rebelle elle ne veut rien entendre ! Un client s'en prend à l'employée, l'accusant de non-assistance à personne en danger...Téléphone au 144. Le service des ambulances répond qu'il ne se déplace pas sans l'autorisation de la personne blessée....mais l'appel est enregistré comme preuve d'assistance ! Une heure passe. Finalement la dame accepte d'être emmenée dans la permanence où travaille Anne (membre du comité)... Mais les problèmes continuent. Anne rappelle Christian pour un problème d'assurance, car la dame ne veut rien payer !
A cette petite anecdote, ajoutons qu'en cette période, l'accès aux bains - et donc à la digue - est évidemment gratuit. (toutes allusions pouvant avoir un rapport avec celles et ceux qui ne comprennent pas les raisons d'une entrée payante, les fins de semaine des mois de mars et septembre, n'est absolument pas fortuite !)

13 août, 4 heures du matin, un bateau à moteur venant du large, ne sait plus de quel côté passer le phare des Pâquis... Mauvaise prédiction le mauvais jour ! (vendredi 13).
L'embarcation s'est fracassée sur la digue.
Un gardien des bains, déjà sur place (ou peut-être pas encore parti...) donne l'alerte et apporte les premiers secours.

19 jours d'ensoleillement avec moins de 20 % de couverture nuageuse... un grand argument pour développer les activités de la saison d'hiver !
C'est également le nombre d'employés chargés de surveiller et d'entretenir impeccablement les installations.

1 lutteurs "au caleçon" se sont affrontés façon "Grütli-Beach" lors de la fête du 1er Août (une première mondiale), avec le lancé de la pierre bleue-des-bains. 39 Kg pour les mâles, 14 kg pour les vigoureuses descendantes de la Mère Royaume.
Records à battre : 3.29 m et 2,95 m.

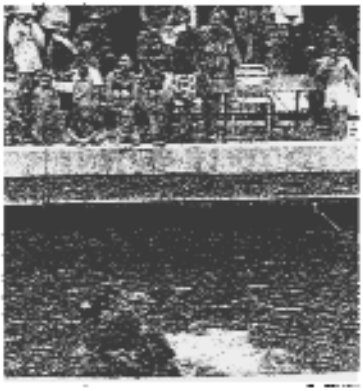

23 séances de comité, dont 2 assemblées générales et quelques 30 séances des 16 groupes de travail, se sont tenues durant l'année. 2850 heures de présence sur les bains par les membres du comité !

32,7° température maximum enregistrée cet été, le 4 juillet.

41° température moyenne enregistrée du 9 octobre 1999 au16 avril 2000,... dans le nouveau bain turc.

45 ans. La moyenne d'âge des 18 membres du comité. A l'exemple des bains, il faudra bien envisager "une restauration" de l'équipe. Les candidatures peuvent être envoyées à l'AUBP, 30 quai du Mt-Blanc 1201 Genève.
La liste des membres du comité figure en page 12 du présent rapport (sans les dates de naissance !).

52 m² de surface flottante et polyvalente, amarrée à quelques mètres de la plage, ou ancrée dans l'un des bassins intérieurs, pouvant être utilisée comme radeau, scène flottante, ou encore selon la fantaisie d'une manifestation d'un été. Une idée et une réflexion que le comité aimerait concrétiser pour 2001 ou 2002. Les pères de la coquille acoustique ancrée en ces lieux pour le 700ème anniversaire de la confédération, Daniel Baillif et Roger Laponte, sont de la partie pour vous présenter un projet l'année prochaine.

60 jours avec des températures extérieures de plus de 25 ° C. Reste 305 jours, dont 129 avec plus de 1mm de pluie. Le comité de gestion reste optimiste 365 jours par année...

63 entrées de moyenne. Fréquentation journalière du sauna après un mois d'ouverture.

85 mètres supplémentaires de claies. Un nouvel espace concocté par le groupe "projet".
Aujourd'hui les bains des Pâquis jouissent d'une très grande popularité et accueillent plus de 300,000 personnes par année, sur un site dont la configuration est quelque peu particulière. En effet, les surfaces à disposition ne sont constituées que de bandes étroites, servant à la fois d'accès, de promenade et de plage.
En regard de cette particularité et dans le souci d'améliorer les qualités du lieu, L'AUBP propose d'installer une ligne de claies en bois, adossée en contrebas de la partie sud de la jetée. Cet aménagement, permettra d'offrir aux usagers et promeneurs, face au cadre magnifique de la petite rade, un nouvel espace de tranquillité, discret, à l'abri de la bise et orienté au soleil.

93 clauses définissant nos obligations, sont contenues dans les conventions relatives à la gestion des bains et à l'exploitation de la buvette. La Ville de Genève et l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis, ont signé ces conventions le 20 décembre 1999, pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'en 2002.

100 cercaires (environ), peuvent s'expulser ensemble d'un limnaire et provoquer des cas de dermatite sur les baigneurs se trouvant à proximité. Traduit en clair, cela signifie qu'une centaine de puces de canard peuvent être libérées en une seule fois, par un petit mollusque vivant au fond de l'eau. Une situation préoccupante suivie de près avec l'aide de spécialistes. Pour l'instant il s'agit surtout de récolter un maximum de données sur le site ou sur les plages voisines. Un vieil adage dit qu'il faut bien connaître son ennemi avant de le combattre. Toutes informations sur le sujet (documentation, expériences de traitements préventifs etc.) sont les bienvenus (contacter le comité).
Ceci dit, par rapport à 1998 très peu de baigneurs se sont plaints durant cette saison.

140 ème jour de l'année, 20 mai 1999 - extrait du livre de bord.

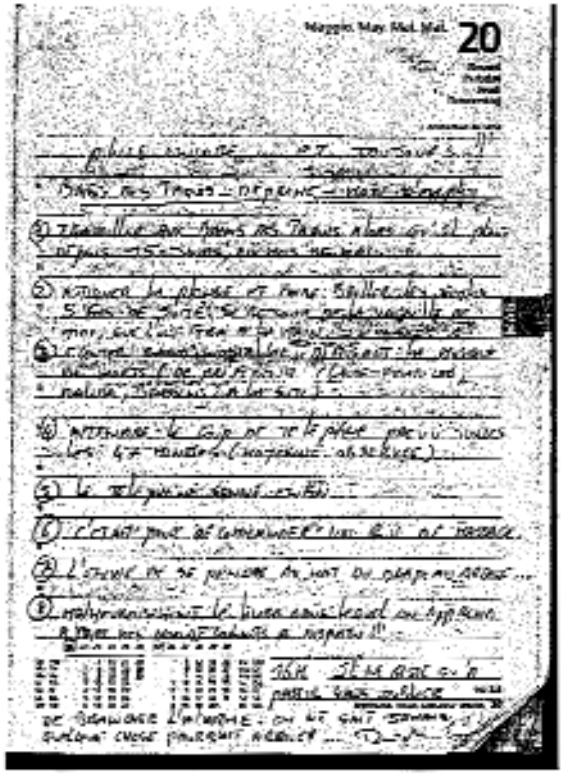

148 manuscrits ont été remis au jury du grand concours littéraire organisé par les activités culturelles de l'AUBP. Sur le thème "contes et légendes des bains des Pâquis", Huit textes ont été primés :

1er prix	"Août" de Laurence Faulkner
2ème prix	"Un dimanche un peu tendu" de Dominique Ziegler
3ème prix ex.	"La l'dB" de Pascal Davet
3ème prix ex.	"Apéro" de Joseph Incardona

Mentions: "La mort n'a pas de couleur" La Zampa
"Le signe" de Samiha Stewart
"Le rendez-vous aux bains" de Anne Brécart-Lavanchy
"La fée de l'île invisible" de Joëlle Grosjean
"Histoire d'eau" de Mary-Claude Ducret + le prix spécial du comité

Pendant la saison d'hiver, tous les textes sont à disposition dans la salle de lecture, avec la soupe aux légumes.
Pour agrémenter ce rapport d'activité, nous n'avons pu résister de vous faire partager la délicieuse lecture du texte de Pascal Davet. Rendez-vous à l'annexe 1

157 nageuses, nageurs et quelques objets flottants ont participé à la 4ème course autour du phare, le 29 août 1999. Un parcours de natation inhabituel de 400 mètres en eaux libres.

158 jours avec 80 % de couverture nuageuse. Un argument de poids pour développer la saison d'hiver.

189 jours avec une température avoisinant les 90 ° C. (dans le sauna) CQFD...

Coloriez la bande centrale en bleu, le bas en jaune et la silhouette au premier plan en rouge. Mieux, venez voir l'original sur place. (affiche de Claude Luyet)

215ème jour de l'année, 3 août 1999 – extrait du livre de bord.

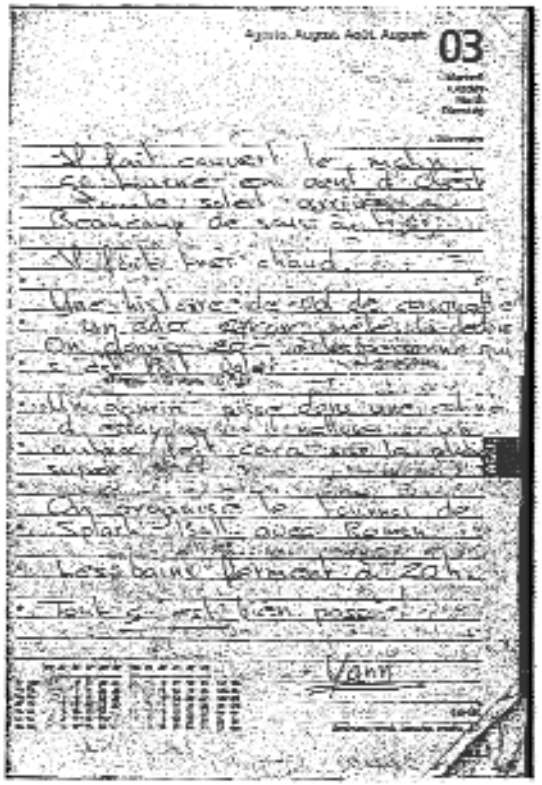

222 litres de peinture blanche sont nécessaires en début de saison, pour effacer les quelques rides qui commencent à se dessiner après le grand lifting de 1995. La convention concernant la gestion des bains prévoit :
…"les travaux d'entretien courants, comprenant la peinture, l'entretien des balises, des radeaux, des planches de retournement, l'entretien des installations sanitaires, l'entretien et la réparation des machines et appareils divers, de façon à répondre aux conditions d'hygiène et de sécurité, sont effectués par l'AUBP, aux frais de cette dernière qui se charge également, cas échéant, de faire disparaître les graffiti"…
Cet article, tiré de la convention de gestion des bains, certainement ignoré du grand (et nombreux) public, est aussi l'une des explications concernant l'augmentation des charges, et donc du prix de l'entrée.

230 membres sont inscrits à l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis.

304 ème jour de l'année, 31 octobre 1999 - Record d'affluence au sauna : 156 entrées - extrait du livre de bord.

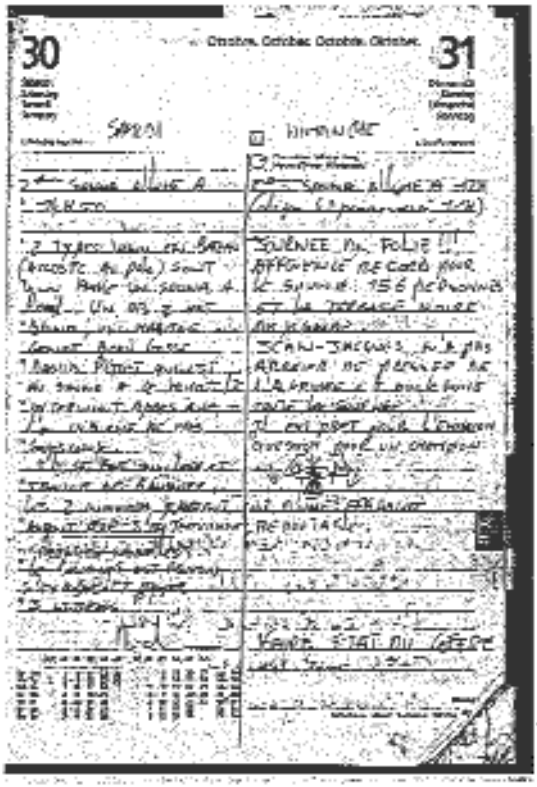

358 jeunes architectes d'Europe et d'ailleurs, ont terminé leur congrès par une fort belle soirée (29 septembre). En fin de repas, l'image surréaliste de la roulotte bar à café - terrasse comprise - traversant la Rade pour apporter au bord du grand bassin, restera longtemps gravée dans les mémoires.

384 panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur les toits des bains et produire quelques 39000 kw/h. A titre de comparaison, la consommation annuelle des bains en électricité, avoisine les 100000 kw/h.
Ces premières informations sont issues d'une très sérieuse étude menée par le groupe projet, qui s'est adjoint les services de spécialistes et d'architectes, notamment pour rechercher des solutions assurant une parfaite intégration des cellules capricies. La réflexion suit son cours et cherche des partenaires.

392 truités en bateau pour décharger les sacs poubelles dans les bennes situées sur le quai.

534 mots qui se passent de commentaires, pour exprimer le travail et l'engagement d'un membre du comité (lettre adressée au comité par Loyse).

QUELQUES ANNEES FORMIDABLES AVEC LE GROUPE PERSONNEL.

Il y a eu *"les années Sauvin"* Il y a eu *"l'année de transition"* Il y a *"les années 4R."*

Eh oui, les années passent et ne se ressemblent bien heureusement pas du tout.

Je garderai, des moult épisodes qui ont rythmé le groupe du personnel sur les Bains, une foison d'émotions, de colères et la satisfaction d'un combat souvent quotidien mais particulièrement constructif.

J'ai aimé développer le travail d'une équipe, prendre le temps des heures durant, de calmer les esprits parfois échaudés, et surtout de construire pas à pas, la concrétisation d'une utopie, remettre encore et encore sur le tapis, la perception que j'ai d'un concept de travail simple, efficace et satisfaisant dans le partage des responsabilités.

Le tempérament modérateur qui m'anime a trouvé une belle satisfaction dans la collaboration avec Raymond. Des coups de gueule des années Sauvin, aux coups de "Trafalgar" de l'année de transition, il a su prendre le recul nécessaire pour ouvrir une fois encore une brèche bénéfique en "soufflant" un système plus horizontal pour lequel il n'a pas ménagé sa confiance dans le potentiel d'une association comme la nôtre. Mes craintes du début étaient peut-être fondées sur l'expérience mais elles se sont avérées totalement inutiles puisque nous avons pu travailler en se consacrant sur le même défi avec un profond accord pour cette nouvelle structure.

Je me suis engagée il y a quelques années avec un regard bien déterminé sur le sens primitif que représente pour moi l'autodétermination, à savoir que je crois aux vertus du dialogue, du regard franc et que je hais les faux-fuyants et le pouvoir par la force. J'ai apprécié notre sens de la collégialité et le respect profond que nous évoquions pour les employés tout au long des problèmes qui n'ont pas manqué de surgir.

Aujourd'hui, je quitte le groupe du personnel principalement pour trois raisons :

1) l'équipe des collaborateurs est devenue solidaire, la gestion quotidienne est intelligemment assurée, le dialogue respectueux entre travailleurs est devenu vivant et la distance entre le comité et les employés s'est atténuée.

Ces remarques ne sont pas exhaustives mais elles cautionnent les efforts personnels qui me tenaient réellement à cœur et ma participation enthousiaste à sa mise en œuvre

2) un nouveau groupe du personnel est gage d'oxygène

3) ma confiance dans le groupe est ébranlée par le fait que ma sensibilité personnelle et ma force tranquille sont trop souvent ressenties comme des forces inutiles lorsque "tout baigne"et que je me sens un peu inutile quand il n'est plus nécessaire "que je me mouille". Je ne sais pas parler tout fort donc je peux paraître confuse mais je vous assure que ma personnalité s'épanouit dans les contacts intuitifs avec une prédisposition pour les silences qui souvent apportent une complicité à l'action.

Bref, pour moi, il est indispensable de savoir me mettre en mouvement et ma décision s'est prise après un long cheminement de pensées, d'humeur et de tristesse mais finalement, l'essentiel vibre dans la sérénité. Je me permets une dernière réflexion qui habite mon amitié pour l'extraordinaire travail que tous les acteurs des Bains fournissent : rester très attentifs à l'évolution de notre magnifique association. Sans impudence. Sans vanité.

Loyse

600 ballons lâchés par les élèves de l'école primaire de Champel. Terminée l'année scolaire, la maîtresse au milieu etc.

900 linges loués, lavés et séchés pour les clients du sauna et du bain turc. Il faudra envisager de s'équiper de machines professionnelles si l'on ne veut pas transformer la rotonde en pressing.

2059 jours d'ouverture des bains sans interruption, depuis le 14 mai 1994 au 31 décembre 1999. Les portes du sauna s'ouvrent pour la sixième fois le 9 octobre 1999. Trois grandes nouveautés pour agrémenter les longues journées d'hiver. Un petit sauna, d'une température sensiblement moins élevée, une superbe salle de repos, avec vue sur la rade en transat à bascule et un bain turc pour les inconditionnels des bains de vapeur.

4140 heures de travail au total, gracieusement consacrées par les 18 membres du comité pour assurer la gestion des bains.

5000 kilos d'explosifs ont été disposés sur la jetée, puis encore 12000 kg. seront encore entreposé sur le site. Pas de panique, pas de nouvelle destruction des bains en préparation. Ces matières hautement inflammables sont sous le contrôle des artificiers des Feux de Genève. Après quelques quarante minutes, de spectacle pyrotechnique (très beau), la plage est transformée en … (pas beau du tout !). Malgré un intensif nettoyage de plusieurs jours, en surface et dans l'eau, des débris seront encore évacués en fin de saison.

avant et après la fête…

5200 entrées et même plus, ce dimanche 18 juillet. Très chaude journée pour les employés. La cerise sur le gâteau c'est les casiers du polo, qui sont fracturés pour la xème fois. Ce même soir une bande d'ados est surprise, tentant de fracturer à nouveau les casiers. Il est tard, plus personne n'a le courage de réparer encore une fois les dégâts. Les problèmes posés par ces casiers deviennent un gouffre à soucis où s'engloutit de l'énergie et des frais hors proportions (plaintes, réparations, rondes nocturnes par une agence de surveillance etc.).

5780 m^2 de surface passée au jet et méticuleusement nettoyée chaque matin!

10700 m^2 : surface du domaine baignable des bains des Pâquis, comprenant les bassins intérieurs, le polo et la plage.

238755 tickets d'entrées délivrés, adultes et enfants. Ce nombre n'est pas déterminant pour connaître la fréquentation exacte des bains, car il a été également vendu 1367 abonnements annuels et 672 cartes pour le sauna. Il est donc raisonnable d'estimer les entrées pour 1999 à plus de 310 000. Pour connaître ce que génère financièrement une telle fréquentation, nous vous invitons à lire attentivement l'état des comptes (annexe 2 du présent rapport).

DERNIERE PAGE DU LIVRE DE BORD 1999

Conception :	AUBF
Mise en page :	AUBF
Crédit photographique :	AUBF
Couverture :	AUBF
Pointage des milieux :	AUBF
Nettoyage des milieux :	Philippe Lovichgrand
Prises photographiques :	Jean Pierre Balmer
Reprographie :	Mars 2000

COMPOSITION DU COMITE DE l'AUBP

Présidente	Anne Gilly	7 rue du Léman, 1201 Genève Tél. 731 80 43
Vice-président	Dominic Thommen	17, rue Rothschild 1202 Genève Tél. 079 624 76 83
	Christian Bachmann	25 rue Alfred Vincent, 1201 Genève Tél. 731 83 11 / 738 50 25
	Jean-Pierre Balmer	7 rue du Midi, 1201 Genève Tél. 734 71 05 / 32/ 45 43/53
	Jean-Jacques Baud	55 rue de la Servette, 1202 Genève Tél. 734 16 64 / 076 382 11 60
	Jacques Benonnier	38 rue du Mâle, 1201 Genève Tél. 738 60 51
	Anne-France Buschini	16 rue Richemont, 1201 Genève Tél. 738 60 54 / 079 203 80 53
	Armand Brulhart	6 de l'Ancien-Port, 1201 Genève Tél. 731 19 46
	Christiane Dumuid	2 rue des Barques, 1207 Genève Tél. 736 88 24
	Raymond Dumuid	20 rue de la Navigation, 1201 Genève Tél. 731 58 69
	Loyse Girardet	28 rue Plantamour, 1201 Genève Tél. 732 91 50
	Eisbeth Herzog	9 rte des Acacias, 1227 Acacias Tél. 343 06 86
	Arnaud Heymann	15 rue de la Dôle, 1203 Genève Tél. 344 53 25 / 317 10 10
	François Monney	18 Av. Helvétique, 1225 Chêne- Bourg Tél. 348 56 46
	Françoise Nydegger	51 rue des Pâquis, 1201 Genève Tél. 73120 67
	David Pillet	81 rue de Lausanne, 1202 Genève Tél. 738 51 05 / 787 52 39
	Hugues Richard	10 rue Lamartine, 1203 Genève Tél. 078 623 96 97
	François Viret	6 ch. des Catons, 1258 Perly-Certoux Tél. 079 202 64 58

La P.d.B.

- Alors, Toitoine, tu l'as ton équipe ?

- M'emmerde pas, j' me manque encore un joueur, gouailla Toitoine, avec son accent pâquisard à faire pleurer de jalousie le premier imbécile venu, par exemple des Eaux-Vives. Mais j'le trouverai ! reprit-il sur le même ton et dans le même enthousiasme.

Bien sûr que Toitoine trouverait, il trouvait toujours. Outre les parties infinies de jass ou les apéros éternels, Toitoine passait son temps aux Bains, s'agitant plus particulièrement dans les jours qui précédaient les tournois de basket ou de volley aquatiques. Il inscrivait toujours une équipe pour chaque match sans avoir les joueurs nécessaires ; une heure avant le début du tournoi, il lui manquait toujours un joueur qu'il découvrait miraculeusement au dernier moment, et tout aussi immanquablement il gagnait tout, au grand dam des sportifs éclairés qui s'entraînaient, eux.

En ce jour vaguement ensoleillé de mi-juin, les terrasses des Bains faisaient le plein d'habitués qui se retrouvaient autour d'une table, buvaient, refaisaient le monde et admiraient Toitoine dans ses œuvres.

Mais Toitoine n'était pas, ce jour-là, l'unique pôle d'attraction des Bains. Un inconnu s'était installé, seul, à une table et, bien que ne cherchant nullement à discuter avec quiconque, se trouvait inexplicablement entouré d'une cour admirative, précieuse et attentive. Personne ne s'expliquait cet attroupement inné, venant de gens qui, aux Bains, bien souvent, en avaient vu d'autres. Cependant, une irrésistible attraction émanait du personnage, et, en l'approchant, on se sentait bien, le soleil se faisait doux, le vent se faisait doux, l'air devenait comme palpable et Toitoine en oubliait de commander son cinquième demi de blanc.

Héloïse (une habituée, qui de fait s'appelait Marie-Chantal, mais qui avait judicieusement préféré se débaptiser) prit à partie son amie de toujours :

- Julie (qui s'appelait vraiment Julie), il est pas vrai ce mec, j'ai jamais ressenti ça en approchant un type. C'est ... c'est comme si j'étais heureuse par le dedans. T'as pas cette impression ? Il faut que je me le mange !

Il convient de préciser qu'Héloïse était une jeune femme absolument agréable à regarder, qui savait exactement ce qu'elle se voulait et dont les méchants auraient pu prétendre qu'excepté le tram tout le monde lui était passé dessus, ce qui était parfaitement faux et pure jalousie de la part de ces méchants qui avaient dû, eux, rester dans le tram. Héloïse choisissait ses amants, il est vrai nombreux, avec tact, plaisir et certain, et, fille généreuse et sympathique autant que discrète, elle aurait pu se vanter du fait que tous ses anciens camarades de jeu étaient devenus, aujourd'hui, autant d'amis. Julie reprit :

- J'ai comme toi, du chaud partout. Il est bizarre ce type. Regarde: on dirait qu'il a un truc qui brille sur la tête.

Courageusement, Héloïse joua des coudes, car la foule se faisait impressionnante, et elle s'asseoir à la table de l'inconnu.

- Salut, commença-t-elle d'un air gêné, je m'appelle Héloïse. T'es marrant, toi... On ne t'a jamais vu aux Bains et immédiatement on se sent bien avec toi. T'es cool... C'est drôle les tattoos que t'as sur les mains et les pieds. Comment tu t'appelles ? Tu permets ? J'aime bien ta barbe, mais tu devrais la soigner un peu, elle est pleine de nœuds.

Et Héloïse tendit le bras pour passer délicatement l'ongle entre deux filaments noueux. Quand elle toucha les poils de barbe, il se fit comme une vague de petites étoiles qui pétillèrent délicatement autour des doigts d'Héloïse qui sursauta comme si elle avait reçu une décharge électrique.

- Oh ! Nom de Dieu ! J'ai eu un orgasme ! Pépia-t-elle après de longues secondes, et elle retomba, essoufflée, sur sa chaise.

Lorsque l'inconnu parla, le silence régna partout, et ses mots enrobaient chaque particule de peau de tous ceux qui étaient présents comme un cachemire soyeux. Sa voix était douce et profonde, imposante et délicate. Il dit :

- Peu importe mon nom, Marie-Chantal, car je vous aime, comme j'aime tous ceux ici présents. Et vous, vous me rappelez quelqu'un que j'ai beaucoup apprécié il y a fort longtemps, enfin, longtemps pour vous... Mais s'il vous plaît, pourriez-vous vous abstenir de jurer, cela déplaît à Papa, et il est assez vieux jeu dans le domaine. ..

- Pa... Papa ? Dégnya Héloïse, ni vexée ni étonnée que l'inconnu l'ait appelée par son véritable nom.

Alors, fendant la foule d'un air évidemment majestueux, Dieu arriva aux Bains, près de Son Fils qui l'accueillit ainsi en souriant :

- Salut P'pa, J'T'avais dit que J'avais trouvé un petit coin sympa !

- Salut Fiston, Content de Te revoir. Tu as raison, ça a l'air bien...

Dieu alla s'asseoir, par terre, au bord de l'eau, en faisant délicatement tremper ses Divins Orteils dans le bac. La foule devenait de plus en plus importante.

Clipoti-clipota faisait Dieu, un sourire béat aux lèvres, et qui faisait des ronds dans l'eau avec ses Doigts de Pieds. « Oui, vraiment, Tu as raison, Fiston, on a bien fait de redescendre ! » Ajouta-t-Il en se tournant vers Son Fils ; Mais Celui-ci s'était déjà levé et arpentait la jetée accompagné d'une masse compacte d'admirateurs qui buvaient ses moindres paroles, ses plus petits sourires.

Courageusement, Toitoine se fraya un chemin entre quelques coudes et alla s'installer à côté de Dieu, mais pas trop près quand même.

- Bonjour, commença-t-il intimidé, je m'appelle Auguste, mais tout le monde ici m'appelle Toitoine.

- Je sais, dit Dieu, et le son de Sa Voix emplit Toitoine et tous ceux qui étaient proches d'un bien-être profond.

Toitoine chercha rapidement de quoi alimenter une conversation qui l'effrayait un peu :

- On a de la chance avec le temps, aujourd'hui, beau mais pas trop chaud ; faut espérer qu'il ne pleuve pas...

- Il ne pleuvra pas, reprit Dieu.

- Vous savez ça, Vous ?

- Oui, Je sais.

Toitoine prit une grande inspiration et osa poser la question qui lui brûlait les lèvres :

- Dites, je ne suis pas très calé dans le domaine, mais... on ne Vous a jamais vu par ici, et quand on s'approche de Vous on se sent comment dire... tout bizarre partout... Vous seriez pas...

- Oui, Je suis.

- Ah ! et Votre Fils, là-bas c'est...

- Oui, c'est Lui. Et Je sais que tu as envie de me demander si toute la famille est revenue et ce que Nous sommes venus faire.

- Bon, Vous savez tout alors ?

- Oui, tout.

- Tout ce qu'on fait, tout ce qu'on a fait et tout ce qu'on fera ? Même... Toitoine prit un air légèrement dépité.

- Oui, Toitoine, Je sais ce que tu as fait le 27 avril 82 dans l'après-midi et toujours voulu cacher. Et la semaine dernière... Tout. Mais Je suis aussi là pour pardonner.

- Ah... soupira Toitoine visiblement soulagé.

- Et pour te répondre, sache que, oui, Nous sommes tous de retour, il n'y a que le Saint-Esprit qui se soit trompé et qui est tombé à Genève-Plage. Mais celui-là, il est toujours tombé un peu n'importe où et n'importe comment. Il ne devrait plus tarder.

Et Dieu continuait à faire clipoti-clipota dans l'eau avec Ses Orteils, l'air visiblement satisfait.

- Dites voir, Vous sauriez pas jouer au jass, par hasard ? reprit Toitoine.

- Evidemment que Je sais.

- J'aurais dû m'en douter... Ça ne vous dirait pas une petite partie cette après-midi ? J'ai des amis qui viennent taper le carton, ça doit être balèze de jouer avec Vous !

- Toitoine, tu sais bien qu'avec Moi le hasard a peu de chance...

- Justement ! justement !

- Toitoine, où serait le plaisir ? Et dans Ma situation, ça ne ferait pas très sérieux...

- Ah bon, murmura Toitoine, un peu déçu, et il caserna dans ses bras ses genoux qu'il ramena sous son menton.

Derrière eux, la foule grandissait à vue d'œil ; on se bousculait tranquillement sur les terrasses, et la jetée était noire de monde.

Et Dieu continuait à jouer avec Ses Doigts de Pieds dans l'eau.

Une idée taraudait Toitoine ; il se tortillait sur ses fesses et ne savait comment demander à Dieu ce qui lui trottait dans la tête.

- Vas-y, Toitoine, demande-moi ce que tu veux.

- Ah, Vous savez que je...

- Evidemment que Je sais, mais pour te répondre, Je te dirai que Mon Fils est libre de faire ce qu'Il lui plaît et qu'Il fera donc ce dont Il a envie tout à l'heure. Après tout, Lui aussi dispose du libre choix.

- Vu sous cet angle... donc je peux lui demander ?

- Vous, dit Dieu en souriant. Mais où est-Il ?

Dieu et Toitoine se tournèrent pour chercher du regard Le Fils. Celui-ci était monté sur le plongeoir et haranguait la foule qui tressautait de joie à la moindre syllabe christique.

- C'est pas croyable, reprit Dieu, voilà que ça lui reprend. Tu peux pas imaginer, Toitoine, Il ne peut pas rester tranquille. Jérusalem, il y a deux mille de vos années, c'était un charmant oasis bien tranquille. Le Fiston arrive, deux ou trois prêches, et c'est le bordel jusqu'à maintenant. Sa mère, c'est la même chose : Lourdes, Je te dis pas ! avant, petit village sympa aux pieds des Pyrénées, frais l'été, deux apparitions et vlan ! maintenant, il y a des bondieuseries en plastique que même Moi J'ai honte de vous laisser le libre-arbitre...

Et effectivement, Christ, tout en haut du plongeoir, d'une voix de maître qui coulait sur un public désormais immense et acquis, inondait tout un chacun de paroles saintes, simples et délicieuses. Du côté des femmes, moins nombreuses mais pas moins attentives, la gent féminine entourait Marie qui s'amusait comme une folle avec ses nouvelles copines.

- Et c'est reparti pour un tour..., murmura Dieu entre Ses Dents.

Oui, c'était reparti, d'autant plus qu'une cohorte de Chérubins planaient mollement dans les airs et qu'une théorie de Saints, bénissant à tour de bras, se promenaient parmi d'autres. On se bousculait maintenant sur toute la surface des Bains, sur les quais ; les fenêtres des maisons voisines étaient ouvertes et débordaient de gens qui observaient silencieusement et les rues des Pêquis commençaient à être bloquées. Les événements s'enchaînèrent alors rapidement ; en fin d'après-midi, Toitoine jouait aux cartes avec deux vieux copains et son nouveau Partenaire qu'il avait su convaincre. Il était ravi, son équipe avait, comme chaque année, remporté haut la main le tournoi de basket aquatique. L'équité impose de préciser qu'il avait déniché un pivot singulièrement efficace : dominant tout son monde d'un bon mètre, Christ avait intercepté, relancé et bondi au panier en courant sur l'eau avec une désespérante facilité. Certains esprits chagrins avaient commencé à se plaindre, mais la journée n'était pas aux récriminations futiles, et l'équipe de Toitoine avait mis une pâtée à tous ses adversaires dans une joie chrétienne absolue.

Les Saints prêchaient, les anges voletaient, Marie enthousiasmait, Christ tentait de convaincre ses coéquipiers que marcher sur l'eau n'était pas si difficile et demandait la date du prochain tournoi, et Dieu venait de prendre un match à pique-double, au grand dam de Toitoine.

- Non, mais, eh ! oh ! attends, c'était pas prévu, ça! s'insurgea ce dernier avec véhémence.

- Toitoine, on s'est mis d'accord : Je veux bien jouer, mais Je ne Me servirai pas de Moi pour deviner ou modifier les cartes. On joue réglo, comme convenu.

- y 'a réglo et réglo, répondit Toitoine, c'est quand même Toi qui as donné et pis si T'avais pas chiadé ton as, i' z'auraient été obligés de couper ! Bon, allez, on se fait la belle maintenant, mais avant je vais chercher à boire. Voulez quelque chose ?

- Un petit coup de blanc, dit Dieu.

Quand Toitoine revint avec une bouteille fraîche, avant de brasser, il s'adressa à Dieu :

- Maintenant que j'y pense, tout à l'heure j'avais une question et Tu m'as pas répondu, Dieu...

- Nom de Moi, mais c'est vrai ! Ce qu'on est revenu faire ici-bas ? mais c'est très simple, on est revenu mettre un peu d'ordre, parce que c'est pas pour dire, mais vous êtes en train de nous faire un beau gâchis.

Alors, ce fut majestueux et beau : Dieu se dressa sur sa chaise et grandit, embrassa du geste et du regard les dizaines de milliers de personnes maintenant présentes et dit :

- Que tous ceux qui veulent entendre écoutent maintenant: nous ne sommes pas revenus pour châtier ou pour punir, ni pour juger, mais pour vous donner Notre Nouvelle Parole. Peut-être qu'il y a deux mille ans, on a été un peu abscons, alors aujourd'hui on va être plus clairs.

Vas-y Germin, à Toi, explique-leur !

Et Christ sur le plongeoir dit :

- On a pensé que dix commandements, ça faisait peut-être un peu beaucoup, alors on a décidé de tout simplifier. Vous tous qui êtes ici serez Nos nouveaux apôtres et vous allez vous promener, tranquilles, un peu partout, pour répandre la P.d.B.

- La P.d.B. ? s'enquit Dieu, mais on a jamais parlé de ça !

- La Parole des Bains, précisa Christ, c'est nouveau, Je viens d'avoir l'idée, Je trouve que ça fait bien.

- Oui, c'est pas mal, admit Dieu.

- Alors voilà, reprit Christ en ouvrant les bras pour éclairer ses milliers d'auditeurs, d'abord pour vous aider, tous ceux qui partiront pour la P.d.B. seront accompagnés directement d'un Chérubin, vous verrez, ça aide pour convaincre les récalcitrants. Vous leur direz :

- **Premièrement**, obligation de se marrer tous les jours, ça fait du bien ; pour les malades, les dépressifs, les victimes et les autres on vous donnera un coup de main.

- **Deuxièmement**, plutôt que d'aimer vos prochains, vous allez commencer par les emmerder le moins possible, ça nous semble plus facile. Les emmerdeurs patentés, les riches qui font suer les autres, les politiques, les promoteurs, les polluteurs et les irrésistiblement cons vous Nous les envoyez tout de suite, on s'en occupera.

- **Troisièmement**, si on vous en colle une, vous n'êtes pas obligés de tendre l'autre joue, mais pas obligés de rendre non plus, sauf si c'est un salaud ou un fachos.

- **Quatrièmement**, les hommes donneront du plaisir aux femmes et les femmes aux hommes, et comme on s'est peut-être planté un peu avec Notre croissez et multipliez, s'il y a des hommes qui veulent le prendre entre eux ou des femmes entre elles, c'est leurs oignons. y a pas de mal à se faire du bien, tout ce qui rentre fait ventre, vous vous mélangez comme vous voulez, mais pas trop tôt quand même.

- **Enfin**, la vie éternelle, l'âme et tout ça, c'est un truc trop compliqué pour vous. Vous laisserez Mon Père et Moi Nous en occuper, vous avez déjà assez à faire avec une simple existence.

- Et qu'en ce jour béni entre tous, conclut Christ, que ceux qui maintenant désirent partir partent, ils sont avec Nous et Nous sommes avec eux.

Lentement, des flots entiers s'éloignèrent et se dispersèrent de par le monde.

Tranquillement, Dieu se rassit et s 'empara du jeu de cartes.

- Bon, c' est bien joli tout ça, mais sept de carreau fait atout !

- Je dois avouer, s'exclama Toitoine, que jamais j'aurais pensé vivre un truc pareil. J'ai vu tout ça, j'étais aux premières loges pour la P.d.B. et maintenant, je joue tranquillement aux cartes avec Dieu...

- Tranquillement, tranquillement... T'inquiète pas, J'ai une mission spéciale pour toi, Toitoine, dès demain tu vas aller à Rome pour voir un copain et lui expliquer deux ou trois trucs...

En début de soirée, on pouvait voir Dieu qui s'amusait à faire des clipoti-clipota dans l'eau du lac avec Ses Orteils.

L'ère des Bains avait commencé.

ETATS DES COMPTES AU 31 DECEMBRE	1999	1998
CHARGES D'EXPLOITATION	Fr	Fr.
Charges salariales		
Salaires bruts	582'251.95	566'270.15
AVS	40'789.80	38'054.85
Allocations familiales	8'924.00	7'494.00
2e Pilier	11'880.10	15'923.40
Assurance accident LAA	12'290.05	12'322.65
Assurance maladie perte de gain	6'551.55	6'243.95
Total charges salariales	**672'687.45**	**646'309.20**
Frais de locaux		
Fournitures		
Produits d'entretien, nettoyage	18'509.00	17'072.05
Matériel de construction et réparation	10'723.10	35'112.00
Cartes postales achats		3'043.90
Entretien du bâtiment	8'885.00	9'132.00
Entretien machine	8'781.20	9'405.70
Frais architecte Etude projets	27'979.55	
Sauna & cabine massage + fournisseurs	125'456.05	120'963.35
Salle de repos/ Bain Turc	175'327.80	
Electricité, eau, gaz	40'841.80	41'997.90
Machines, mobilier, outillage	7'324.85	14'110.85
Pharmacie	830.50	830.60
Matériel de sécurité, surveillance	3'198.45	3'866.45
Matériel sportif	236.00	3'097.60
Frais bateau	3'515.20	2'552.00
Frais vêtement personnel	2'002.50	5'694.25
Achat produits plage	8'692.05	4'581.00
Total frais de locaux	**440'814.86**	**271'479.66**
Frais administratifs		
Assurances	5'067.70	5'126.80
Frais de bureau	3'852.50	6'960.25
Bibliothèque	6'302.95	1'831.80
Frais administratifs personnel	1'678.10	2'064.50
Publicité	15'751.10	4'619.70
Secrétariat, comptabilité, vérificateur, comité	4'730.00	5'247.50
Téléphone	9'630.00	11'233.70
Frais bancaires	-284.93	177.70
Animations sportives	3'821.25	3'868.00
Animations culturelles	7'253.90	4'461.00
Concours littéraire	13'387.80	
Projet Puces de canard	740.00	
	72'148.37	**45'690.96**
TVA	32'974.70	21'141.90
Impôt	590.75	2'070.00
Provision pour matériel de plage		
	33'885.45	**23'211.90**
CHARGES TOTALES D'EXPLOITATION	**1'218'916.12**	**986'591.70**

PRODUIT D'EXPLOITATION	2000	99	98
Subvention de la Ville de Genève		342'000.00	342'000.00
Participation buvette		30'000.00	
Entrées été / hiver Fr.5'99/.95+289'241.70		812'139.65	573'232.90
Entrées diverses		41'819.05	45'261.05
Remboursement assurance perte de gain		13'338.90	8'475.20
PRODUIT TOTAL D'EXPLOITATION		**1'239'295.60**	**968'969.15**
(PERTE) ou BENEFICE		**20'479.48**	**(- 17'622.55)**

BILAN AU 31 DECEMBRE	1999	1998
ACTIFS	Fr.	Fr.
Caisse	11'148.00	8'134.50
Banque	145'078.10	110'169.00
Charges payées d'avance		8'398.85
Produits à recevoir	118.73	4'235.60
TOTAL ACTIFS	**156'342.83**	**130'937.75**
PASSIF		
AVS et charges à payer	25'741.20	18'211.35
Fournisseurs	8'748.75	
Autres charges à payer	10'533.30	31'270.40
Provision TVA	21'962.15	12'578.05
Provision entretien matériel de plage	10'000.00	10'000.00
Provision pour impôts ICC et IFD	13'718.60	13'718.60
Capital	65'640.83	45'161.35
TOTAL PASSIF	**158'342.83**	**130'937.75**

Ville de Genève

ORGANIGRAMME DU SERVICE DES SPORTS

Situation au 1er septembre 2001

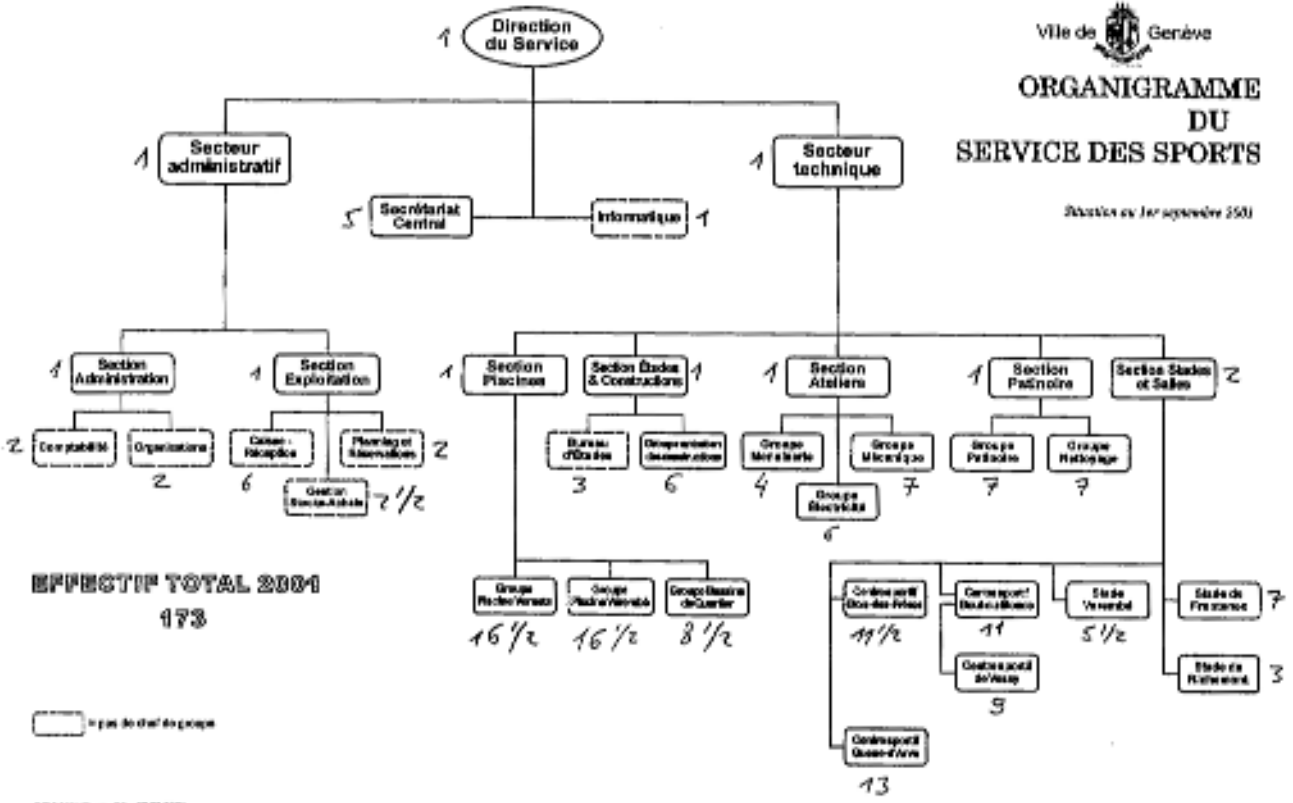

Département municipal des sports et de la sécurité

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 5 octobre 2001

Monsieur Georges QUELOZ
Président de la
COMMISSION DES SPORTS
et de la SECURITE
Palais Eynard

Concerne : réponses aux questions posées par
la Commission des Sports et de la Sécurité et
la Commission des Finances
dans le cadre de l'étude du budget 2002

Monsieur le Président,

Conformément à ce qui a été convenu, je vous donne ci-après les éléments de réponse aux questions posées.

Service des Agents de Ville et du Domaine Public

1) Entre le 1er janvier et le 15 septembre 2001, 14 Agents de Sécurité Municipaux ont été engagés. En outre, 6 candidatures sont en procédure d'engagement.

2) La formation soutenue consiste à adapter la formation aux besoins nouveaux générés notamment par l'adhésion de la Ville de Genève au concept ASM. Cette formation est dispensée par le canton mais suffit pas aux besoins de la Ville. Elle doit par conséquent être complétée en matière de connaissance du territoire, des règlements municipaux et en politique îlotière.

./.

Cour Saint-Pierre 2, case postale 3983, 1211 Genève 3
Téléphone (022) 418 24 60 - Fax (022) 418 24 71 - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 17 (arrêt Vieille-Ville)

3) L'engagement de 10 nouveaux collaborateurs doit permettre de faire face non seulement aux tâches nouvelles découlant du concept ASM et la gestion des zones bleues, mais aussi à celle générées par le développement des installations (jeux d'enfants, préaux d'écoles..), le changement de certaines lois (telle que celle relative à la publicité) et les besoins en matière d'îlotage.

4) L'utilisation accrue du domaine public est celle qui excède l'usage commun et nécessite, de ce fait, une permission.

5) En matière de décharges sauvages, la collaboration avec la Voirie consiste tout particulièrement à l'établissement, par les ASM, de relevés journaliers qui sont immédiatement transmis à la Voirie.

6) Le recrutement d'ASM est effectivement difficile. L'image n'est probablement pas favorable. Il conviendrait de trouver une autre stratégie de communication pour revaloriser cette image.

7) Ce service est en contact permanent tant avec la voirie que le SEVE, le service social et, de façon générale, avec tous les départements.

8) En ce qui concerne l'augmentation du nombre des temporaires qui passe de 7 à 10, c'est une précaution prise pour le cas où la nouvelle Loi sur les procédés de réclame nécessiterait la présence, durant quelques mois, de personnes chargés de la mise en conformité. Pour le surplus, il s'agit de personnel engagé pour la saison.

8) Nous communiquons, en annexe, copie du Règlement ASM.

9) Le nombre des terrasses est en augmentation. Elles ont passé, l'année 2000, à 718 (contre 686 en 1999).

   Sur la base de la recette comptabilisée, en prenant une moyenne de Fr. 50.- le m2, les terrasses occupent environ 19.000 m2. (en 2000,la recette était de Fr. 950.000.-).

En ce qui concerne l'engagement d'Agents de Sécurité Municipaux par les autres communes, depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau concept, l'ACG nous a indiqué, par téléphone, que le nombre est de 17. D'autres seront engagés en 2002.

./.

Service d'Assistance et de Protection de la Population

En réalité, la mission de ce service a toujours été l'aide à la population, en cas de sinistres graves. Pour ce faire, il convient de former de gens prêts, le cas échéant, à intervenir de façon efficace. Travailler avec des personnes qui ont besoin d'aide, par exemple personnes en fauteuils roulants, au lieu de simuler, a paru judicieux. C'est dans ce contexte que le service travaille en collaboration avec le service social. Il s'agit par conséquent non pas d'un service social mais d'un service qui met ses moyens à disposition et apporte son aide dans le cadre de ses exercices obligatoires.

Service d'Incendie et de Secours

Les ambulanciers doivent, à moyen terme, recevoir une formation leur permettant par exemple d'intervenir, lors de sinistres, pour secourir les blessés en montant une échelle, ou de connaître les mécanisme de la désincarcération, etc. Il s'agit d'une formation complémentaire.

Nous n'avons pas reçu d'explications relatives à la baisse de Fr.50.000.- de la participation de l'Etat aux frais du SIS.

Oui, nous souhaitons que les communes augmentent leur participation aux frais du SIS. En effet, en 2000, 40,5 % des interventions étaient effectuées au profit des communes alors que leur participation financière se monterait à 38,3 %.

La construction d'une nouvelle caserne, en remplacement de celle des Asters, fera également l'objet d'une discussion avec l'ACG.

Service des Sports (organigramme en annexe)

Il dispose de 173 postes qui se répartissent de la manière suivante :

direction/secrétariat :	*9*	*administration :*	*5*
exploitation :	*11,5*	*études et constructions :*	*10*
ateliers :	*18*	*piscines :*	*42,5*
patinoires :	*15*	*stades et salles :*	*62*

SUBVENTIONS

Les subventions sont octroyées après examen de chaque demande, selon des critères bien définis. Leur but est d'aider les associations et les clubs à dispenser une formation de qualité, en engageant des moniteurs qualifiés. Une aide doit également être apportée pour le fonctionnement, l'organisation de rencontres sportives, de camps et stages, de manifestations.

Les critères d'attribution portent principalement sur les points suivants :

- organisation du club (association, société...)
  comité/assemblée générale

- nombre des membres en indiquant le nombre des juniors

- quelles sont les activités organisées par le club (cours, entraînements, stages de formation, camps, ...)

- montant des cotisations

- remise de budgets, comptes et rapports d'activités permettant de déterminer
  - quels sont les principaux postes de recettes et de dépenses
  - si d'autres subventions sont allouées par des collectivités publiques
  - les sponsors éventuels
  - quelle est la part attribuée à la formation (rétribution des moniteurs)
  - quelles sont les principales dépenses(administration/déplacements/ montants versés aux fédérations/

- qualité de l'enseignement (qualifications des entraîneurs, mais aussi leur nombre par rapport au groupe)

- dans quelle ligue évolue le club (A, B, 1ère ligue...)

- développement des activités.

Les demandes sont examinées cas par cas. 24 clubs ou associations bénéficient d'une augmentation au budget 2002 du fait du développement de leurs activités, de l'augmentation des membres ou de l'amélioration de l'endadrement.

Questions spécifiques

Bains des Pâquis

Les Bains des Pâquis ne sont pas gérés par le Service des Sports mais par l'Association des Usagers des Bains des Pâquis qui effectue un travail considérable, tant sur le plan social que sur celui de l'entretien des lieux. Cet espace est utilisé pratiquement toute l'année et les utilisateurs sont nombreux. Il a semblé logique d'augmenter la subvention. Vous trouverez en annexe un rapport d'activités.

Les responsables nous assurent qu'à aucun moment ils n'ont renoncé à utiliser la caisse enregistreuse.

Drizia-Miremont Tennis Club

La subvention se justifie parfaitement. Ce club fait un effort considérable tant pour la formation des juniors auxquels il porte un intérêt indéniable mais aussi pour les «espoirs» et «élites». Sur 12 courts de tennis, 4 à 7 sont régulièrement réservés à l'activité des juniors. Le développement est tel que des emplacements supplémentaires ont été réservés à Conches, pour la période hivernale.

Ce club compte environ 200 juniors dont 150 bénéficient de cours dispensés par des professeurs et moniteurs. De plus, 150 à 180 enfants bénéficient de cours d'initiation au tennis, lors de 12 sessions organisées le samedi au bénéfice des enfants de la ville.

Enfin, ce club organise de nombreuses manifestations dont le Challenger Juniors, la Coupe du Président, l'ACE Cup et la Coupe de Noël.

ATP SENIORS

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'initiative visant à organiser dans notre ville une manifestation de ce type, importante non seulement pour l'image de Genève mais aussi pour le sport. Si nous défendons principalement le sport populaire, il faut relever que la possibilité de voir jouer de grands champions représente un élément dynamique indispensable. Une participation budgétaire de la Ville, marque l'intérêt porté au sport et au développement des activités dans notre canton.

Relevons, à toutes fins utiles que le Barclay's Open qui se jouait aux Eaux-Vives, et le Geneva Feminin qui se jouait au Drizia ont disparu. Il ne reste dès lors, sur le plan international, que le Geneva Challenger.

Le ATP SENIORS est dès lors le bienvenu.

.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

André Hédiger

Annexes : copie du règlement ASM
copie du rapport d'activités AUBP
organigramme du service des sports

N.B. une réponse identique est adressée à la Commission des Finances

Projet de budget 2002

Demandes de modification non insérées (parvenues tardivement ou traitées négativement)

Nom de l'institution	Budget 2001	PB 2002	Demande d'augmentation	Commentaires
Autorités				
Club suisse de la presse	0.-	37'000.-	nouvelle subvention	création "Prix Nicolas Bouvier"
5001 direction du département				
DOCIP	9'000.-	9'000.-	+ 51'000.-	> refusée par MT dans sa lettre du 12.10.2001,
				mais sera réexaminée lors de l'élaboration du PB 2003
5003 service écoles				
École des parents				demande de locaux (en cours GIM)
Fondation Cap Loisirs	25'100.-	25'100.-		demande de revalorisation de la subvention
				> refusée par MT dans sa lettre du 09.10.2001
Pro Juventute	35'000.-	35'000	+ 35'000.-	demande tardive

22 octobre 2001

Projet de budget 2002

Nom de l'institution	Budget 2001	PB 2002	Demande d'augmentation	Commentaires
5004 SEVE				
Association de l'Arboretum national du Vallon de l'Aubonne	0.-	0.-	+ 10'000.-	demande de réintroduction de la subvention supprimée en 1998 > refusée par MT pour raison de compétence
5007 service social				
Association genevoise des sourds et malentendants	9'000.-	9'000.-	+ 11'000.-	demande à traiter début 2002 pour subvention ponctuelle
Association des pensionnaires des établissements pour personnes âgées / APAF	0.-	0.-	3'000.-	subvention ponctuelle en 2000
Apparenances	16'000.-	15'000.-	+ 10'000.-	demande tardive
Association Foyer Arabelle	46'000.-	45'000.-	– 30'000.-	à examiner selon "statistique enfants/crèches"
Association Le Bateau	28'000.-	29'000.-	– 22'000.-	demande tardive
Centre contacts Suisses - immigrés	76'000.-	76'000.-	+ 50'000.-	prise en charge suivi social et assurances des enfants 0-4 ans demande tardive à laquelle nous sommes néanmoins favorables
Centre genevois du volontariat	13'000.-	13'300.-	+ 25'000.-	demande tardive > refusée par MT dans sa lettre du 12.10.2001, mais sera réexaminée lors de l'élaboration du PB 2003
Nom de l'institution	**Budget 2001**	**PB 2002**	**Demande d'augmentation**	**Commentaires**

Projet de budget 2002

Cair-Bois	7'200.-	7'200.-	+ 100'000.-	pour examen en 2003 (accueil crèches enfants handicapés)
F-Information	80'000.-	80'000.-	+ 20'000.-	demande tardive
Groupe Sida Genève	175'000.-	175'000.-	+ 75'000.-	> refusée par MT dans sa lettre du 09.10.2001, car une augmentation de CHF. 75'000.- avait déjà été accordée pour le budget 2001
Voie - F	10'000.-	10'000.-	?	cette association a annoncé qu'elle allait formuler une demande > à ce jour rien reçu
Triangue				financement d'une secrétaire, examen en cours
5008 Délégation jeunesse				
Astural - service éducatif itinérant	18'000.-	18'000.-	+ 12'000.-	demande tardive
CAHJ	22'500.-	22'500.-		demande tardive
Copyart	0.-	20'000.-	+ 30'000.-	pour reprise atelier ,eux
CODAP	5'000.-	5'000.-	+ 45'000.-	la subvention accordée est prélevée sur l'enveloppe "Associations d'information et d'enseignement aux Droits de l'Homme" qui figure pour un montant de CHF 30'000.-. Le Conseil municipal a décidé de remplacer les subventions nominatives en la matière par cette rubrique dès 1995

22 octobre 2001

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Budget 2001 - Demande de dépassement

Centre	Rubrique	Libellé	Budget 2001	Dépenses au 30.06.01	Engagements	Total Rubrique	Dépassement demandé	Commentaires
500300	31435	Bâtiments publics contrats	352160.00	224607.00	177353.00	402160.00	50000.00	Impossibilité de faire face aux engagements résultant de la signature de contrats (entretien canalisations, pompes, ascenseurs etc.) en raison de la réduction linéaire du poste 31 et de l'augmentation parallèle du nombre et des coûts desdits contrats.
500300	36102	Enseignement et formation	65000.00	261000.00	0.00	261000.00	196000.00	Ecole climatique de Bossey - Subvention calculée en fonction du nombre d'enfants et du prix de revient des séjours, convention du 27 août 1991 signée entre la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique. La fréquentation a été largement sous-estimée lors de l'élaboration du budget. A noter que le service des écoles entend renégocier les clauses de cette convention.
500500	36935	Autres tâches d'assistance / restaurants scolaires	400000.00	336200.00	191500.00	527700.00	127700.00	Augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent les restaurants scolaires (p.ex. Fr. 1.10 par repas inchangée depuis plusieurs années). Contentieux irrécupérables pris en charge par la Ville de Genève, en augmentation. Installation de matériel de cuisine complémentaire en vue de renforcer la sécurité et la qualité alimentaires. Acquisition de matériel informatique en vue d'établir une comptabilité entre le GIAP et les associations pour ce qui concerne la gestion des présences des enfants.
500001	31311	Fournitures de nettoyage	237545.00	242622.00	4916.00	247545.00	10000.00	Fixation de nouveaux standards d'hygiène et de propreté dans les écoles par la direction du service avec pour conséquences : achat de nouveaux produits et petits matériels d'entretien. Augmentation des actes de vandalisme dans les locaux sanitaires nécessitant le remplacement très fréquent des porte-savons.
500001	31431	Entretien courant bâts-publics	661736.00	397776.00	305960.00	693736.00	32000.00	Les choix architecturaux qui ont prévalu lors de la construction des écoles récentes ont privilégié les surfaces vitrées, d'où un coût supplémentaire important pour l'entretien et incompatible avec les réductions budgétaires qui ont été opérées sur ce compte ces dernières années. Enlèvement systématique des tags sur les vitres.
500001	31437	Contrats conciergerie et nettoyage des bâtiments publics	250000.00	198100.00	130200.00	328300.00	78300.00	Remplacement par des entreprises de six concierges et nettoyeuses des écoles Allières, Geneandorf, Franchises, Zurich, St-Gervais, Cité-Jonction pour cause de maladie et accident de longue durée. Dépenses liées à l'obligation légale d'entretenir les bâtiments scolaires

Rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002.

B. Rapporteur de minorité: M. Jean-Marie Hainaut.

Introduction

Le budget présenté à la fin de l'été à la commission des finances par le Conseil administratif n'a que peu de choses à voir avec celui qui nous est soumis aujourd'hui.

La baisse sensible des rentrées fiscales annoncée par le Département cantonal des finances dans le courant de l'automne, l'incertitude quant à l'évolution de l'économie et le fait que le Conseil administratif n'a communiqué que tardivement les modifications envisagées ont rendu le travail de la commission des finances très difficile. En effet, elle devait travailler sur des documents qui, elle le savait, allaient être profondément remaniés, car tous les indices montraient que les rentrées fiscales seraient beaucoup moins importantes que projetées et que le budget serait immanquablement revu à la baisse. Mais nul ne pouvait dire dans quelles proportions, pas plus que dans quels départements ou dans quelles rubriques.

La commission des finances a donc dû travailler dans de très mauvaises conditions, dans l'urgence et l'imprévisibilité. Il est vrai qu'un budget est une projection de l'avenir non un ensemble de certitudes. Mais, cette année, trop de points restaient dans le flou et donnaient l'impression aux commissaires de se démener dans le vide.

Cette considération, et d'autres, qui sont exposées dans la suite de ce texte, ont incité le groupe libéral et le groupe radical à s'associer pour présenter un rapport de minorité.

Considérations générales sur l'évolution économique

La situation économique de ces quinze dernières années a profondément évolué. Une municipalité comme celle de la Ville de Genève ne peut manquer d'en subir les conséquences, en premier lieu par le biais des rentrées fiscales qu'elle enregistre.

Alors que, dans les années 80, l'économie florissante permettait de voir la vie en rose, et d'augmenter les charges sans trop d'états d'âme, dans les années 90 la

situation s'est inversée, et le chômage, ajouté aux mauvaises affaires des entreprises, a sérieusement entamé les gains fiscaux de la Ville.

La dette s'est mise à enfler démesurément, et de nombreuses voix se sont élevées, surtout dans les rangs de l'Entente pour signaler le danger à moyen et long terme et pour tenter d'y remédier. Cependant, nous le constatons à regret, la majorité alternative du Conseil administratif, appuyée par la majorité alternative du Conseil municipal, a refusé d'en tenir compte, ou très insuffisamment.

Des efforts ont bien été consentis pour diminuer les charges, et les fonctionnaires municipaux ont été parmi les premiers touchés, par le gel des augmentations de salaire, mais la dette a continué de croître jusqu'au moment où une embellie économique a permis, enfin, de dégager des bonis qui ont quelque peu réduit la dette. Elle est aujourd'hui de plus de 1,8 milliard de francs et son remboursement ou sa «non-augmentation» plutôt ne se fait que trop lentement aux yeux de la minorité.

Parallèlement, la majorité alternative s'emploie à augmenter à nouveau les charges, et projette, en particulier, de créer 77 nouveaux postes en 2002. Les subventions également se remettent à enfler (sans toujours beaucoup de discernement) à notre grand regret.

Le projet de budget 2002

Pour remplir son objectif d'outil de gestion, un budget doit se baser sur des hypothèses réalistes et tenir compte des circonstances politiques et économiques internes et externes à la collectivité concernée. A cet égard, l'établissement du budget pour l'exercice 2002 nous apparaît devoir tenir un compte tout particulier de différents facteurs de nature à l'influencer: peu de visibilité sur les recettes d'impôt sur les personnes physiques.

Le système de perception de l'impôt cantonal et communal sur les personnes physiques a changé en 2001. Désormais, les impôts d'une année donnée sont perçus sur les éléments de revenus et de fortune des contribuables durant la même année (système postnumerando). Cela signifie que le premier franc de revenu sur lequel seront prélevés les impôts 2002 ne sera gagné par les contribuables genevois qu'à partir du 1er janvier 2002. Cela diffère de manière significative d'avec le système précédent (système praenumerando), qui permettait jusqu'alors de connaître, au moment de la discussion du budget, le niveau de progression de la masse salariale durant l'année en cours (notamment par l'analyse de la perception des charges de sécurité sociale).

Le fait de coupler l'année fiscale avec l'année de calcul rend plus difficiles les prévisions de recettes fiscales et doit de ce fait inciter à plus de prudence

dans l'évaluation de l'évolution des rentrées d'impôts. Or l'on constate que, même corrigé, le budget présenté par le Conseil administratif prend en compte une progression des recettes fiscales très élevée. La comparaison comptes 2000 à budget 2002 laisse apparaître une croissance générale des recettes de 4,5%. Cela nous paraît optimiste, en particulier si l'on compare ce chiffre à celui du «Groupe de perspectives économiques» qui retient une prévision de croissance de 1,7% pour 2001, et de 1,5% pour 2002, soit une progression d'environ 3,22% en cumulé.

Mais il y a plus.

C'est bel et bien à plus de 9% qu'est budgetée l'augmentation des recettes liées à l'impôt sur les personnes physiques, chiffre qui représente près du triple de la prévision de croissance rappelée ci-dessus. C'est évidemment un niveau de progression qui nous paraît exagérément optimiste pour être retenu lors de l'élaboration d'un budget.

Un contexte politique mondial incertain

L'évolution récente du contexte politique mondial a montré que la Suisse ne pouvait plus vivre dans l'illusion qu'elle était protégée face aux événements extérieurs. Bien au contraire, notre pays est susceptible d'être touché de plein fouet, à l'instar de ses voisins européens, par les développements de la politique internationale. Sans prétendre vouloir procéder à une analyse détaillée du contexte géopolitique, le moins que l'on puisse dire est qu'une certaine prudence est de mise. On a pu voir à quel point un équilibre que l'on pensait acquis pouvait être remis en question par un événement, certes dramatique, mais ponctuel et isolé.

C'est là aussi à nos yeux un élément qui doit conduire à une réserve certaine quant à l'évolution économique en 2002.

Un contexte économique très dépendant de l'évolution politique

Durant le dernier trimestre 2001, chacun a pu mesurer à quel point le contexte économique de notre pays pouvait être rapidement affecté par des événements politiques extérieurs et intérieurs. Cela a d'ailleurs eu l'effet d'une révélation pour nombre de nos concitoyens qui vivaient encore dans l'illusion d'une Suisse immunisée contre les conséquences de l'évolution économique générale.

Ces éléments de réflexion devraient conduire une collectivité publique de l'importance de celle de la Ville de Genève à prendre en considération certaines réalités, ce qui nous semble n'avoir été fait que de manière très incomplète dans le projet de budget 2002.

L'évolution des dépenses: comparaison comptes 2000 à budget 2002

Alors que les circonstances actuelles devraient conduire une collectivité publique comme la Ville de Genève à stabiliser le niveau de ses dépenses, le projet de budget 2002 montre une progression considérable de certains postes. A nos yeux, la comparaison doit se faire par rapport aux comptes 2000, tant parce qu'il s'agit là des derniers chiffres réels que parce que le budget 2001 nous paraissait déjà marquer une évolution des dépenses déraisonnable. Nous avions déjà stigmatisé cette progression lors de la discussion du budget 2001.

Le total des charges de fonctionnement (hors amortissement) augmente de plus de 10% (augmentation en chiffres absolus de plus de 72 millions de francs). Il s'agit là d'un taux de croissance qu'il convient de mettre en rapport avec les perspectives de croissance évoquées ci-dessus.

Si l'on analyse plus en détail les principales rubriques de charges, la progression est encore plus considérable:

Poste 30 – Charges du personnel

Augmentation de plus de 45 millions de francs, soit une progression de plus de 15%.

Poste 31 – Biens, services, marchandises

Augmentation de plus de 21 millions de francs, soit une progression de plus de 17%.

Poste 36 – Transferts à des tiers: subventions et allocations

Augmentation de plus de 22 millions de francs, soit une progression de plus de 18%.

Ces chiffres sont impressionnants et sont pour nous les indicateurs d'une dérive inquiétante de l'évolution du ménage de la Ville de Genève. Ils nous paraissent aller à l'encontre d'une politique réaliste, qui devrait viser à maintenir les dépenses à un niveau permettant, en tenant compte de l'inflation, d'offrir à la population des prestations sociales de qualité en fonction de choix et de priorités politiques et de permettre d'agir significativement sur la réduction de la dette en affectant les recettes excédentaires à son remboursement.

Poids de la dette

Il apparaît nécessaire de rappeler l'exposition au risque d'augmentation de la charge d'intérêts que fait courir à la Ville de Genève le poids de la dette

actuelle. Avec un montant de l'ordre de 1,77 milliard, la charge d'intérêts s'élève à quelque 78 millions, alors que le contexte des taux d'intérêt est parmi les plus favorables que l'on ait connu durant les dix dernières années. Une augmentation d'un quart de point (0,25%) des taux du marché représenterait un montant d'intérêts supplémentaire à payer d'environ 4,5 millions de francs, soit plus que le boni budgété par le Conseil administratif dans son projet de budget modifié.

Une saine gestion des finances de la Ville de Genève ne peut occulter ce risque et se doit de fixer en priorité le remboursement de la dette.

Contenir l'augmentation des postes 30, 31 et 36

Les charges de personnel, les dépenses liés aux biens, services et marchandises et les subventions et allocations représentent plus de 80% des charges de fonctionnement. La progression de ces rubriques entre les comptes 2000 et le projet de budget 2002 nous paraît devoir être contenue pour s'inscrire dans une logique budgétaire équilibrée et réaliste.

Poste 30 – justification des nouveaux postes?

Cette rubrique progresse de plus de 45 millions de francs, depuis les comptes 2000. Par rapport au budget 2001, la croissance est de plus de 20 millions. Si la part de cette augmentation liée au rétablissement des mécanismes salariaux nous paraît être la conséquence inévitable de l'inflation du nombre des employés municipaux engagés ces dernières années et de leur statut, près de 6,5 millions sont budgétés pour quelque 77 nouveaux postes d'employés municipaux.

Nous pensons que l'accroissement du nombre d'employés municipaux doit être sérieusement freiné et que la plupart des nouveaux postes proposés doivent être refusés, en particulier pour les raisons suivantes:

A la suite des discussions que la commission des finances a eues avec les responsables des différents départements, nous n'avons pas acquis la conviction que les nouveaux postes proposés répondaient à un besoin véritable. Nous avons plutôt eu l'impression que les propositions relevaient plutôt du confort des services que d'une analyse détaillée. Par exemple, nous avons été surpris que le département des affaires culturelles puisse réduire de près de moitié le nombre de postes initialement budgétés sans que le magistrat défende sur la base d'arguments objectifs la nécessité des postes supplémentaires initialement proposés. Cela nous pousse à nous interroger sur la justification des nouveaux postes restants. Dans le même ordre d'idée, nous avons été choqués d'apprendre que la création de certains nouveaux postes, loin d'obéir à un besoin analysé, était proposée pour

résoudre des problèmes d'ordre relationnel entre un fonctionnaire et son responsable direct. Nous pensons dès lors que la création de nouveaux postes représente pour le Conseil administratif une solution de facilité et nous ne pouvons pas cautionner une telle optique.

Sur le plan financier, nous souhaitons relever le fait que la création de nouveaux postes représente une augmentation des dépenses à long terme, puisque l'on considère en général qu'un nouvel employé restera en moyenne une trentaine d'années au sein de la fonction publique municipale. La décision d'augmenter de 77 postes le nombre des fonctionnaires engage donc financièrement la Ville de Genève pour une longue période, élément que l'on ne saurait occulter dans le cadre d'une vision à moyen et long terme. Il est donc particulièrement déraisonnable d'engager la Ville de Genève sur cette voie, à plus forte raison lorsque la justification des nouveaux engagements n'est pas avérée. On relèvera encore que cette politique, loin de tenir compte des circonstances actuelles, est à l'opposé de l'attitude observée par l'économie dans son ensemble, laquelle fait preuve de plus de retenue dans ce domaine.

A cela s'ajoute le fait que l'augmentation du nombre des fonctionnaires induit des charges indirectes importantes: mise à disposition d'un poste de travail, comprenant informatique, mobilier, etc. Ce ne sont donc pas les seules charges salariales et sociales qu'il convient d'avoir en tête, mais bel et bien la totalité des coûts que cela occasionne pour notre collectivité publique.

Enfin, nous pensons qu'il est dangereux pour l'ensemble de la fonction publique d'encourager l'inflation du nombre des fonctionnaires. En effet, l'exemple de ces dernières années durant lesquelles la mauvaise situation des finances de la Ville de Genève a conduit à devoir bloquer les mécanismes salariaux devrait servir de leçon pour le futur. Les fonctionnaires, qui ont durant cette période contribué à l'effort général de rétablissement des finances de la Ville de Genève, seraient légitimés à s'interroger sur l'engagement de nouveaux fonctionnaires alourdissant de manière importante le budget de la Ville de Genève et exposant de ce fait l'ensemble de la fonction publique à devoir répéter les sacrifices des années passées.

Nous pensons donc que seuls les postes véritablement nécessaires devraient être créés, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé de supprimer la plupart des postes nouveaux dont la création était proposée.

Poste 31 – une véritable réduction du ménage de la Ville

Nous pensons que cette catégorie de dépenses a aujourd'hui atteint un niveau trop élevé qu'il s'agit de réduire. Nous pensons qu'une analyse de détail devrait être menée pour déterminer la nécessité véritable de certaines dépenses incluses

dans ce poste, en particulier le poste relatif aux honoraires et prestations de service. L'administration municipale doit passer d'une logique de dépenses souhaitables, pour ne pas dire somptuaires, à une rigueur de dépenses nécessaires.

C'est pour cette raison que nous prônons une réduction de 10 millions sur ce poste, ce qui représente encore une augmentation considérable de plus de 12 millions (soit plus de 9%) par rapport aux comptes 2000. Nous laissons aux chefs de départements la responsabilité du choix des rubriques sur lesquelles cette réduction devrait s'opérer, tant il est vrai que la détermination de priorités politiques incombe aux magistrats élus.

Poste 36 – l'effort de réduction de la dette doit être partagé par tous

Dans un contexte budgétaire où chacun s'accorde à mettre l'objectif de réduction de la dette au centre des préoccupations, il nous paraît particulièrement important que l'effort soit partagé également par les bénéficiaires des subventions accordées par la Ville de Genève. Ce souci de freiner l'augmentation de ce poste est renforcé par l'absence d'une véritable politique en matière d'attribution de subventions. En dépit de demandes formulées à de réitérées reprises à l'endroit des responsables des départements les plus concernés par l'octroi de subventions, nous n'avons pas à ce jour de vision claire sur l'optique suivie par lesdits magistrats dans ce domaine.

Pour cette raison, nous prônons une réduction de 7,5 millions de francs sur le poste 36. Cela conduirait néanmoins à augmenter de plus de 2,5 millions les subventions par rapport au budget 2001, et de plus de 13 millions par rapport aux comptes 2000. Cela représente encore une augmentation de plus de 10% par rapport aux comptes 2000, taux de progression significativement plus élevé que la croissance économique.

Là également, nous pensons qu'il appartient au Conseil administratif de déterminer sur quels postes il entend procéder à un ajustement.

Centime additionnel

Il est actuellement de 45,5 en Ville de Genève.

Le groupe libéral et le groupe radical proposent de le faire passer à 44,5, soit une diminution de 1 unité.

Cela pour les raisons suivantes:

Il s'agit d'abord de faire un geste en faveur des contribuables (personnes physiques uniquement), geste qui ne coûterait à la Ville qu'environ 9 millions de

francs (alors que nous proposons des baisses de charges d'un montant bien plus élevé). Mais nous voulons surtout que le Conseil administratif prenne conscience que nos ressources ne sont pas illimitées, qu'elles fluctuent au gré de la conjoncture économique et qu'il doit à tout prix éviter que ces variations n'altèrent la situation financière de la Ville.

Les augmentations de charges doivent donc être extrêmement mesurées, les investissements sévèrement sélectionnés en fonction de leur absolue nécessité et en tenant compte de leur incidence sur les charges de fonctionnement futures qu'ils vont engendrer et non de buts politiques plus ou moins avoués, et la dette régulièrement diminuée.

Nous voulons donc que le Conseil municipal lie en quelque sorte les mains du Conseil administratif et l'empêche d'engager inconsidérément l'argent du contribuable par le moyen de la diminution du centime additionnel d'une unité.

A ceux qui nous soupçonneraient de ne pas vouloir sincèrement diminuer la dette en nous privant volontairement de rentrées fiscales, nous rétorquons que nous refusons que tout gain fiscal supplémentaire soit immédiatement engagé dans de nouvelles dépenses. Nous souhaitons au contraire que toute recette fiscale soit, pour le moment, attribuée à la diminution de la dette. C'est l'absence d'une volonté clairement exprimée du Conseil municipal, et traduite dans les faits par le Conseil administratif, d'aller dans ce sens qui nous conduit à proposer une diminution du centime additionnel.

Conclusion

Le groupe libéral et le groupe radical ne sont pas satisfaits de ce budget 2002. Nous considérons que l'augmentation du nombre de postes de fonctionnaires sera à moyen terme insupportable à nos successeurs qui devront assurer les salaires des personnes engagées pour une moyenne de trente ans.

Nous proposons, pour inciter le Conseil administratif à la prudence et à la prise de conscience de ses responsabilités aussi envers les générations à venir, de diminuer le centime additionnel de 1 unité. En tout état de cause, nous refuserons ce budget qui ne répond en rien à nos attentes d'une gestion rigoureuse d'une ville moderne et vous engageons à faire de même, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous allons commencer l'examen du budget pour l'exercice 2002. Auparavant, je tiens à préciser que nous commençons cet examen budgétaire avec un excédent de revenus de 3 779 342 francs, tel

qu'il a été fixé par la commission des finances lors de sa séance de cette semaine – je crois que c'était le 14 décembre. Nous travaillerons sur le document du projet de budget 2002, version corrigée, et, en ce qui concerne les subventions, sur le document Transfert à des tiers. Le budget contenant des tramés oranges est donc absolument inutile aujourd'hui dans notre travail.

Lors de la séance du jeudi 6 décembre avec les chefs de groupe, nous avons fixé le déroulement des prises de parole, et il y aura une déclaration préliminaire du Conseil administratif. Je donne donc la parole au Conseil administratif, à M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il m'échoit l'honneur de commencer cette joute oratoire au nom du Conseil administratif et de vous présenter une entrée en matière sur le projet de budget 2002.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le président. Cette année, un peu à l'image du déroulement de cette journée partagée entre la prise de position des partis et la discussion des amendements, l'élaboration du budget 2002 s'est faite en deux actes bien distincts.

Tout d'abord, une première phase de travail au sein du Conseil administratif a conduit au dépôt du projet de budget que vous avez reçu au mois de septembre dernier. Pour mémoire, les chiffres de synthèse de ce document faisaient état d'un excédent de revenus de 4 millions de francs et d'un excédent d'autofinancement de plus de 40 millions de francs. Ce résultat particulièrement favorable était obtenu principalement grâce à un accroissement des revenus provenant de l'impôt, les centimes additionnels communaux rapportant plus de 70 millions de francs supplémentaires par rapport aux comptes 2000, 40 millions de francs de budget à budget.

Malheureusement, quasi simultanément au dépôt de ce projet de budget fort réjouissant pour notre municipalité, la présidente du Département cantonal des finances, Mme Calmy-Rey, nous informait qu'une correction importante des recettes fiscales estimées pour 2002 devait être apportée au niveau des communes. Pour la Ville de Genève, cette révision à la baisse se chiffrait à hauteur de 30 millions de francs environ, ce chiffre devant être affiné au cours des semaines suivantes. Le Conseil administratif a dès lors dû remettre l'ouvrage sur le métier.

Ces travaux ont débouché sur un nouveau projet de budget remanié que vous avez reçu le 21 novembre et que vous avez été obligés d'étudier au pas de charge. Le Conseil administratif regrette ces conditions de travail, mais elles étaient malheureusement inévitables, compte tenu des informations tardives reçues du

Département cantonal des finances annonçant une diminution supplémentaire de 5 millions de francs et les arbitrages qu'il s'agissait de faire au niveau des charges pour présenter un nouveau budget équilibré.

Dans les grandes lignes et en chiffres ronds, les 35 millions de francs de diminution de revenus ont été notamment absorbés par: la suppression de 30 millions d'amortissements complémentaires; la diminution de 22 nouveaux postes, environ 2 millions; la révision à la baisse, sur la base des nouveaux indicateurs économiques publiés, du taux d'indexation des salaires à 0,8% – c'est le taux d'inflation – donc 2,7 millions en moins; la réduction des frais de perception et des provisions pour débiteurs douteux, ces postes étant directement liés aux recettes fiscales, plus les arbitrages que nous avons faits au sein du Conseil administratif, entre les cinq magistrats. Tout cela nous a amenés à une diminution de charges de l'ordre de 10 millions de francs.

Au terme de cet exercice, il subsiste un excédent de revenus de 3,75 millions et un excédent d'autofinancement réduit à 10,3 millions.

C'est donc de ce nouveau projet de budget que vous allez devoir débattre aujourd'hui, projet de budget qui, malgré les avatars subis, reste globalement positif et satisfait le Conseil administratif.

Comme vous pouvez vous en douter, ce constat globalement positif ne va pas m'empêcher du nuancer mon propos sur certains points et, plus généralement, de tirer avec retenue la sonnette d'alarme quant à notre propension à grossir trop vite. Tout d'abord, je pense que cette satisfaction générale affichée ne doit pas conduire à un optimisme béat. Ainsi, lors de mon intervention dans le cadre de la présentation du projet de budget initial en septembre, j'avais déjà conclu mon discours introductif par une phrase qui me semble garder tout son sens au vu des événements économiques et politiques depuis lors. Je disais: «Nous ne sommes pas à l'abri d'un retournement très rapide de la conjoncture favorable que nous connaissons à présent et je ne peux que vous encourager, vous, les conseillers municipaux, à la prudence lors de l'examen de ce budget.»

Je ne pense pas, bien évidemment, avoir fait preuve de dons divinatoires remarquables à cette époque, mais force est de constater que tous les indicateurs économiques publiés depuis trois mois viennent confirmer cette mise en garde. Si j'espère avant tout que notre canton évitera de tomber dans une phase de récession, je pense néanmoins qu'il n'échappera pas, et la Ville de Genève avec lui, à un frein très important de la croissance connue depuis trois ans environ. Cette constatation n'est pas faite pour me rassurer, surtout en observant que, malgré une conjoncture économique favorable, notre canton reste le détenteur du taux de chômage le plus élevé en Suisse, donnée qui ne peut être ignorée lorsque l'on évalue la santé du tissu économique de notre République.

Je vous avais également parlé en septembre de cigales et de fourmis, chères à Jean de la Fontaine, dont les comportements restent fort symptomatiques de la manière dont la Ville de Genève agit et devrait agir. Malheureusement, pour ma part, j'ai l'impression que nous continuons à vivre au jour le jour, sans grand souci du lendemain, oubliant l'hiver des années 90 qui n'est pourtant pas si éloigné. Lorsque je vois l'accroissement extraordinaire de notre ménage communal sur les quatre dernières années, le total de nos charges passant de 740 millions à 893 millions de francs, hors imputations internes, entre les comptes 1998 et ce projet de budget 2002, je suis effrayé, ou en tout cas inquiet, de voir l'absence de ce que les anciens appelaient un «bas de laine» pour notre municipalité. Comment, en effet, peut-on espérer faire face à un retournement de la conjoncture et défendre à long terme les intérêts de nos administrés si, en période de récession, nous empruntons pour assurer le financement de nos investissements et que, lors des périodes d'embellies, nous ne renvoyons pas le balancier en résorbant les emprunts consentis?

Pour mémoire, je vous rends attentifs au fait que si en 2002 et 2003 nos besoins en refinancement sur le marché des capitaux seront assez réduits, il n'en sera pas de même en 2004 où, selon le plan général de trésorerie contenu dans le bilan financier quadriennal 2002-2005, c'est 490 millions de francs que nous devrons emprunter. Heureusement, par l'utilisation des nouveaux instruments financiers, nous nous sommes d'ores et déjà protégés contre une hausse importante des taux à cette période, mais nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve et, malgré une gestion rigoureuse de nos emprunts, une flambée des taux d'intérêts telle que nous l'avons connue au cours des années 90 nous toucherait de plein fouet.

Il va de soi que toute augmentation de notre autofinancement net serait, par conséquent, bienvenue et qu'un contrôle très strict des charges, allié à des choix visant à déterminer les prestations indispensables que se doit d'offrir la Ville de Genève à la population, est le seul moyen de parvenir à ce résultat. Aussi, dans cette optique, je suis satisfait de pouvoir annoncer, pour cet exercice, des amortissements complémentaires à hauteur de 50 millions de francs, cette conservation de ressources au sein de «l'entreprise Ville de Genève» étant un gage de sécurité pour l'hiver futur.

Au niveau du personnel de la Ville, je tenais également à souligner l'effort important consenti par le Conseil administratif pour doter certains services de ressources supplémentaires, ce qui se traduit par une augmentation de 77 postes, tous départements confondus. Cet effort n'est, de loin, pas négligeable lorsque l'on connaît le coût engendré et l'implication pour l'avenir de cette création de nouveaux postes qui vont peser, année après année, plus lourd dans les charges de personnel de la Ville par le biais des mécanismes salariaux automatiques. Il n'y a qu'à se reporter à l'exercice 2001 pour avoir un exemple du poids financier que

représentent lesdits mécanismes et l'implication de ceux-ci à long terme dans l'augmentation régulière, à chaque exercice, du chapitre 30, «Traitements du personnel».

Enfin, en ce qui concerne le poste des subventions, depuis de nombreuses années, la hausse continue des sommes allouées à des tiers n'est pas faite pour me rassurer, compte tenu des développements que je vous ai exposés.

Cependant, j'ai bon espoir, le Conseil administratif avec moi, de voir, à l'avenir, ce chapitre être mieux maîtrisé par la volonté affichée justement du Conseil administratif de mettre en place divers outils et instruments de pilotage des subventions permettant notamment de suivre l'utilisation des fonds publics et l'adéquation de cet usage avec les objectifs souhaités. A cet effet, diverses conventions de subventionnement sont actuellement en discussion avec des organisations fortement subventionnées par la Ville de Genève, afin de déterminer les engagements de chacune des parties et d'offrir une transparence accrue aux autorités sur les activités de ces organismes.

Cela m'amène à une ultime remarque relative aux imputations internes qui apparaissent pour des montants de plus en plus importants aux comptes et budgets de la Ville. Je me félicite de cette évolution engagée depuis plusieurs années maintenant qui répond à deux volontés distinctes et importantes. En premier lieu, celle de l'administration qui souhaite connaître le coût réel des prestations qu'elle dispense à la population, et qui implique la valorisation des activités ou des mises à disposition gratuites consenties entre les divers services de la Ville. En second lieu, celle de la population qui désire voir son administration être de plus en plus accessible et ouverte, que ce soit par le biais de la transparence des comptes ou des efforts de communication.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les quelques réflexions qui m'ont été inspirées par ce projet de budget «bis». Je pourrais bien évidemment poursuivre cet exposé à l'envi et entrer dans le détail des chiffres, mais je pense que la journée sera suffisamment longue et fertile en débats pour ne pas le prolonger inutilement dès à présent. Je m'en tiendrai dès lors à ces quelques flashes et vous remercie de votre attention.

Le président. Je salue à la tribune la présence de Mme Polla, conseillère nationale, et de M. Crettenand, président de la commission du personnel.

M. André Kaplun, président de la commission des finances (L). Monsieur le président, Messieurs les conseillers administratifs, chers collègues, l'examen du budget 2002 pourrait se résumer, en ce qui me concerne, à un accouchement

douloureux, si douloureux même que les experts – comprenez les conseillers municipaux – accoururent en nombre au chevet du patient et ont longtemps cru que l'enfant ne vivrait pas. Jugez plutôt.

Lors de la présentation du budget, à la fin de l'été, on nous présente un budget 2002 dont les charges de fonctionnement dépassent, pour la première fois et c'est historique, le milliard de francs. On nous annonce sans sourciller la création de 99 postes de travail supplémentaires, s'ajoutant aux 95 postes résultant de la régularisation des temporaires et s'ajoutant aussi, il faut le rappeler, aux 90 postes supplémentaires créés dans le cadre du budget précédent. A cette présentation de la fin de l'été, certains commissaires, en particulier les commissaires libéraux, s'étonnent qu'à l'orée d'une récession économique annoncée on puisse augmenter les charges de personnel de 22 millions de francs de budget à budget, et de 47 millions de francs de budget à comptes.

Les biens, services et marchandises sont augmentés de 24 millions de francs de budget à comptes. Quant aux subventions, elles connaissent un accroissement de plus de 20 millions de francs de budget à comptes et de 10 millions de francs de budget à budget, soit au total un accroissement des charges de fonctionnement de 72 millions de francs de budget à comptes et de 12 millions de francs de budget à budget. Néanmoins, le Conseil administratif nous rassure: tout va bien, Madame la marquise, n'ayez aucune crainte, les recettes fiscales escomptées seront bien là et, par conséquent, dépensons, dépensons!

Quinze jours plus tard, c'est-à-dire le 11 septembre, journée décidément funeste, le Conseil administratif nous annonce, la mine défaite, que les gourous se sont trompés, que les recettes fiscales ont été surévaluées et que, par conséquent, le budget qui nous a été présenté et sur lequel planchent déjà les commissions spécialisées n'est plus le bon. Ce soir-là, les séances du Conseil municipal se tiennent au Centre international de conférences et j'invite expressément le Conseil administratif à renoncer à jouer à ce que j'appelle le bilboquet avec les amortissements complémentaires, en réinjectant artificiellement 40 ou 50 millions de francs par un simple jeu d'écriture, assimilant un tel exercice à de la manipulation, au lieu de faire subir une véritable cure d'amaigrissement aux charges de fonctionnement et de démontrer une volonté réelle de maîtriser les dépenses.

Dans les jours qui suivent, les commissions spécialisées sont un peu désemparées, c'est naturel, ne sachant pas si leur travail a encore un sens dans la mesure où elles travaillent sur un budget qui va vraisemblablement être réduit. Une commission décide même d'arrêter purement et simplement ses travaux.

Peu de temps après commence ce que j'appellerai la valse-hésitation du Conseil administratif concernant son audition par la commission des finances. Dans un premier temps, on m'annonce que cette audition aura lieu le 27 novembre; je fais donc un ordre du jour dans ce sens. Peu de temps après, on me dit que

ce ne sera pas le 27 novembre, mais le 28; j'inverse donc l'ordre du jour de la commission des finances. Quelques jours plus tard, on me dit que ce ne sera ni le 27 ni le 28 novembre, mais le 21 novembre qu'on viendra nous expliquer en quoi consistera le nouveau budget. Arrive donc le soir tant attendu du 21 novembre où on nous annonce moins 36 millions de francs de recettes fiscales, que le Conseil administratif compense – devinez comment? – par une réduction des amortissements complémentaires de 30 millions de francs et une prétendue diminution des charges de fonctionnement – je m'expliquerai sur le mot «prétendue» – de 10 millions de francs, soit 22 postes de travail en moins; il reste néanmoins 77 postes supplémentaires. Je tiens à préciser que la moitié des 22 postes de travail économisés n'est, en fait, rien d'autre que les postes supprimés par la commission des arts et de la culture lors de sa dernière séance de vote du budget.

Selon la nouvelle copie du Conseil administratif, l'excédent du financement, à ce stade, n'est plus que de 10 millions de francs au lieu des 40 millions prévus, avec des investissements maintenus à 104 millions de francs, soit, en définitive, un budget ne permettant quasiment pas d'amortissements de la dette de plus de 1,8 milliard de francs.

Je vous l'ai dit, le Conseil administratif, le 21 novembre, nous annonce un effort de 10 millions de francs. Or, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que cet effort n'est pas de 10 millions de francs, mais en réalité bien de 6 millions, dans la mesure où il a été tenu compte, et cela par simple effet de la conjoncture, d'un réajustement des taux d'indexation des salaires, représentant une diminution des charges de 2,7 millions de francs, et d'un réajustement également des pertes sur débiteurs qui ne sont rien d'autre que le corollaire de la réduction des recettes fiscales.

Le 21 novembre, nous aurions pu croire que nous étions à la fin du feuilleton «budget 2002». En réalité, il n'en est rien, car il y a quelques jours seulement le Conseil administratif, par la voix de M. Hediger, vient annoncer à la commission des finances une aggravation des charges de fonctionnement de 1,7 million de francs, soit près de la moitié de l'excédent des revenus budgétés, en raison d'indemnités, nous dit-on, non payées au personnel du Service d'incendie et de secours. La question que je pose ce jour-là est: «Pourquoi nous le dire à minuit moins cinq?» «Ah, nous dit-on, il y a eu une étude et, après étude, il y a eu un rapport et, après rapport, il y a eu une discussion avec la commission du personnel.» Toujours est-il que, au dernier moment, on vient nous annoncer qu'en réalité nos charges de fonctionnement sont en augmentation de 1,7 million de francs et que disparaît ainsi, en quelque sorte, le boni de 3,7 millions de francs.

Mais nous n'étions même pas encore au bout de nos surprises, car, il y a quelques jours à peine, Monsieur le président, vous attirez mon attention sur le fait que, désormais, le budget tel qu'il a été voté par la commission des finances

n'est plus conforme à la loi sur l'administration des communes, et vous m'invitez à faire revoter en quelque sorte le résultat final, puisque cette loi nous oblige, en cas de diminution de l'excédent de revenus par la commission des finances, de proposer soit une réduction des dépenses, soit une augmentation de recettes. Je ne surprendrai personne en vous disant que, à l'initiative de l'Alternative, ce n'est pas la voie de la réduction des dépenses qui a été choisie, mais plutôt une augmentation artificielle des recettes, puisque la commission a décidé, à la majorité, une augmentation tout à fait hypothétique et virtuelle des recettes de la taxe professionnelle communale de 130 000 francs, pour couvrir la diminution de l'excédent de revenus de 120 000 francs. Nouveau tour de passe-passe!

En définitive, le budget qui vous est soumis aujourd'hui présente les caractéristiques suivantes: 77 postes de travail supplémentaires, qui s'ajoutent aux 95 postes résultant de la régularisation des temporaires, et, soit dit en passant, 84 postes supplémentaires de temporaires et une augmentation des charges résultant des mécanismes salariaux et du rattrapage de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève de 13,5 millions de francs. Si je parle des charges des mécanismes salariaux, ce n'est pas une critique, c'est uniquement pour attirer votre attention sur les coûts induits de la création de 167 postes de travail supplémentaires en deux ans et, tout cela, hors régularisation des temporaires et hors engagement de nouveaux temporaires.

Aujourd'hui, ce même budget présente une dette quasiment inchangée de plus de 1,8 milliard de francs, des investissements de plus de 100 millions de francs – à ce sujet, permettez-moi de vous rappeler ici qu'un remboursement de la dette passe également par une maîtrise des investissements – des subventions s'élevant à 146 millions de francs, soit 23 millions d'augmentation de comptes à budget et des biens, services et marchandises budgétés à 147 millions de francs, soit une augmentation de 22 millions de comptes à budget. Quant à l'excédent de revenus, il a fondu comme neige au soleil, puisque de 4 millions de francs dans le budget initial il passe tout d'abord à 3,7 millions de francs après les modifications du Conseil administratif, puis à 3,6 millions de francs au sortir de la commission des finances et, enfin, si le paiement des indemnités au Service d'incendie et de secours est adopté aujourd'hui, cet excédent de revenus ne sera plus que de 1,9 million de francs. Et ce chiffre ne peut pas être considéré comme définitif, puisqu'il y a quelques jours nous recevions à la commission des finances une pétition, émanant, semble-t-il, d'une grande partie du personnel de l'administration municipale, nous disant que, à son avis, son treizième salaire progressif a été mal calculé. A ce stade, je ne sais absolument pas quel est le coût global et, par conséquent, l'augmentation des charges de fonctionnement dans le budget 2002 résultant de ce treizième salaire progressif recalculé!

Cela dit, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans exprimer un certain nombre de remerciements. Je remercie tout d'abord mes collègues de la com-

mission des finances, qui ont bien voulu travailler au rythme effréné que j'ai été contraint de leur imposer. Mes remerciements vont également à notre rapporteure générale, qui a dû travailler dans des conditions ubuesques. Merci également aux rapporteurs des commissions spécialisées, dont certains, je le sais, ont travaillé la nuit pour que leur rapport soit en main de la commission des finances le lendemain même de leur séance de vote de budget de commission. Merci, bien sûr, également à mes collègues présidents de commissions spécialisées, qui ont tout mis en œuvre pour que l'examen du budget des différents départements soit bouclé en temps voulu. Merci encore aux procès-verbalistes, qui ont mis les bouchées doubles, tant au sein des commissions spécialisées qu'à la commission des finances. Enfin et surtout, merci à M. Eric Hermann, directeur du département des finances, qui, par sa gentillesse, sa disponibilité et, surtout, sa patience face aux interrogations des conseillers municipaux recherchant désespérément leur chemin, sinon la lumière dans les labyrinthes du budget de la Ville de Genève, nous a permis de conclure nos travaux.

Pour terminer, Monsieur le président, je ne saurais trop insister auprès de vous, en tant que président de la commission du règlement, pour que cette commission termine le plus rapidement possible ses travaux sur l'examen d'une nouvelle procédure d'étude du budget, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle soit meilleure que la procédure actuelle et que nous ne connaissions plus le psychodrame du budget 2002. A cet égard, je rappelle qu'il est hautement souhaitable, pour ne pas dire indispensable que, une fois adoptée, cette nouvelle procédure d'étude du budget fasse l'objet de nouvelles dispositions réglementaires intégrées dans le règlement du Conseil municipal, tant il est vrai que nous savons le sort qu'a connu la simple directive émanant du bureau du Conseil municipal cette année. Ces dispositions réglementaires devront, à mon sens, inclure, et c'est indispensable, l'accès sans autorisation à la direction du département des finances pour au moins trois personnes: le rapporteur général, le rapporteur de minorité et le président de la commission des finances.

C'est donc sur une lueur d'espoir, Monsieur le président, quoique sans illusion, mais sur une lueur d'espoir quand même, que je souhaite terminer mon intervention. Après avoir connu quasiment le pire au cours de l'examen du budget 2002, je veux néanmoins encore croire que, après l'accouchement douloureux dont je vous parlais au début de mon intervention, j'assisterai peut-être à la naissance d'un beau bébé sous forme de budget 2003. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Les propos tenus par le président de la commission des finances appellent immédiatement quelques

remarques du Conseil administratif. Encore une fois, je me fais le porte-parole du Conseil administratif in corpore pour vous faire part de ces remarques.

D'abord, il faut rappeler que s'il y a eu des changements de date pour notre audition, ce que je ne peux pas appeler une «valse-hésitation» comme l'a dit le président de la commission des finances, c'est que nous attendions – et M. Kaplun s'est rappelé ce fait-là – la touche finale par rapport aux prévisions concernant les recettes fiscales, à savoir les 5 millions de francs supplémentaires qui ont été enlevés par Mme Calmy-Rey, compte tenu justement des fluctuations de la fiscalité. Au moment même où nous avons reçu cette information, nous nous sommes annoncés immédiatement à la commission des finances pour être auditionnés – exactement une semaine avant notre audition.

En ce qui concerne l'élaboration budgétaire, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, puisque cela fait pour la plupart d'entre vous en tout cas deux ans et demi que vous êtes là, si ce n'est plus pour un bon nombre d'entre vous, l'élaboration budgétaire n'est pas une science exacte. Le budget n'est pas un monolithe, il évolue et forcément il y a des discussions, des modifications qui peuvent venir de la commission des finances, des commissions spécialisées et aussi du Conseil administratif, et c'est ce que nous faisons.

A propos de la prime des pompiers, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir tout à l'heure et M. Hediger défendra son point de vue, mais j'aimerais vous dire que le Conseil administratif a unanimement fait une entrée en matière sur ce sujet, pour la simple et bonne raison qu'il a estimé qu'il s'agissait d'une mesure d'équité par rapport aux autres employés de la Ville de Genève et que, à ce titre-là, il fallait être honnête et accepter ce rattrapage des annuités et des indemnités concernant les pompiers.

Maintenant, Monsieur le président de la commission des finances, vous nous dites que vous avez été surpris d'apprendre par la bouche de M. Losio que les résultats de vos travaux n'étaient pas conformes à la loi sur l'administration des communes, puisqu'il y avait un problème de déficit. Ce n'est pas un scoop, cela on le sait depuis bien longtemps. Nous devons poursuivre nos travaux budgétaires dans la légalité, et il me semble donc tout à fait normal que nous nous conformions à la loi sur l'administration des communes, en l'occurrence.

En ce qui concerne les investissements, nous conservons au Conseil administratif une politique tout à fait cohérente, à savoir que nous limitons le total des investissements à 100 millions de francs par année. Malheureusement, nous n'arrivons pas toujours à faire ces dépenses, parce que les travaux se font assez lentement. Je crois que ces investissements sont une très bonne chose, les entreprises en ont besoin et le patrimoine de la Ville de Genève, tant administratif que financier, aussi. Nous budgétons donc ces 100 millions de francs avec un certain plaisir.

En post-scriptum, j'aimerais remercier le Conseil administratif, parce que, Monsieur Kaplun, vous avez remercié tout le monde sauf le Conseil administratif. Alors je remercie le Conseil administratif de sa disponibilité et du sérieux avec lequel il a élaboré ce budget 2002. Vous savez qu'il n'y a rien de plus sympathique que de s'offrir des fleurs. Eh bien, c'est ce que je fais, au nom du Conseil administratif: merci, Messieurs, de m'avoir bien aidé dans l'élaboration de ce budget.

La dernière remarque concerne l'accès aux bureaux de l'administration par les commissaires ou les conseillers municipaux. Permettez-moi de vous dire, Monsieur Kaplun, que j'y suis totalement acquis, à une petite différence près, c'est que les contrats actuels font que les employés de l'administration sont des employés du Conseil administratif de la Ville de Genève et que, tout simplement, la politesse veut que l'on s'adresse d'abord au magistrat et, ensuite, qu'on ait accès direct aux employés de la Ville, à quelque niveau que ce soit. Je vous remercie.

Mme Sandrine Salerno, rapporteure générale (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont apporté une aide précieuse lors de l'élaboration et de la rédaction du volumineux rapport général PR-150 A sur le projet de budget 2002, à savoir le Secrétariat du Conseil municipal, notamment Mme Sagace, le directeur de la Direction des finances – M. Kaplun, président de la commission des finances, l'a cité auparavant – M. Hermann, et le Service du budget, notamment Mme Fontaine. Ces remerciements ne me sont pas dictés par une bonne éducation, mais ils viennent du fond du cœur, car sans ces personnes j'aurais eu beaucoup de difficultés à rendre ce rapport, surtout à le rendre dans les temps. J'ai vu dans quelles conditions difficiles à la fin de l'élaboration du projet de budget ces personnes travaillaient, elles ont toujours été très disponibles pour moi et à des heures souvent indues pour des fonctionnaires. Vraiment, un grand merci! Je souhaite aussi remercier, ici, les trois personnes qui ont relu et critiqué mon rapport, eux aussi à des heures indues, c'étaient MM. Losio, Kanaan et Deshusses, puisque cette année nous avons effectivement dû travailler dans des conditions très particulières. Ils ont donc dû aussi relire mon rapport dans des conditions très particulières.

Accepter le mandat de rapporteur est toujours une tâche complexe, puisqu'il faut, d'une part, essayer de retracer fidèlement le travail entrepris par la commission et, d'autre part, reporter sans les trahir les propos tenus. J'espère m'être acquittée de cette mission de manière satisfaisante; j'ai en tout cas fait de mon mieux. Il est à noter que, cette année, cet exercice a été d'autant plus ardu que je siège depuis peu à la commission des finances et que, pour le projet de budget

2002, les conditions de travail ont été particulièrement difficiles. Il est vrai que, M. Pierre Muller l'a dit lors de son intervention, M. Kaplun l'a répété de manière peut-être différente, mais j'y souscris en ce qui concerne les procédures, la commission des finances, les commissions spécialisées ont dû travailler dans des conditions qui étaient particulièrement difficiles.

Les rythmes imposés par le Conseil administratif et la procédure suivie rendent ce travail extrêmement pénible. Je vous rappelle, Messieurs les conseillers administratifs, que nous sommes des miliciens et que, pour accomplir le travail consciencieux que nous devons fournir de l'analyse du projet de budget, il nous faut du temps, des moyens, il nous faut une structure qui nous le permette et, cette année, cela a été particulièrement difficile.

Dans le cas présent, le fait de se charger du rapport sur le projet de budget a peut-être quelque chose d'initiatique. En tout cas, ce qui est certain c'est que mon parcours s'est achevé il y a dix jours par un énorme «ouf, c'est fini». C'était sans compter sur l'addendum, dont M. Kaplun a parlé, au rapport que j'ai dû fournir en fin de semaine, plus exactement vendredi. Mais, cela, c'est une autre histoire et je vous en fais grâce. Je rappellerai simplement – Monsieur le président, vous transmettrez à M. Pierre Muller – que, si nous avons dû opérer cette rectification au projet de budget, ce n'est pas uniquement parce que nous devions être en conformité avec la loi sur l'administration des communes (LAC), mais que, si nous n'avons pas été en conformité avec la LAC, c'est parce que les conditions dans lesquelles nous avons travaillé ne nous ont pas permis d'être en conformité avec celle-ci.

Pour finir sur cet aspect de mon intervention et sans que cette dernière ne tourne au règlement de comptes, je dirai cependant qu'il est important que, pour l'année prochaine, nous ayons une autre procédure d'étude du budget. Il est important de respecter les délais dans les commissions lorsqu'on est président de commission, mais il est aussi très important, lorsqu'on est conseiller administratif, de tenir les délais, faute de quoi on pourrait finir par se retrouver l'année prochaine en séance plénière, lors du vote du budget, avec un rapport oral. Cette année, j'ai échappé de justesse à cette angoisse, j'espère que le ou la rapporteur suivant n'aura pas à la vivre.

Toujours sur la forme, je rappelle aux lecteurs et lectrices attentifs que vous êtes certainement que je me suis permis de joindre aux rapports des commissions spécialisées une série de documents qui étaient arrivés très tard, dans tous les cas, après que le ou la rapporteur spécialisé ait rendu son travail. Pour ces annexes que j'ai ajoutés, je vous prie donc de vous référer aux pages 32 et 33 du rapport général.

Sur le fond, maintenant, je laisserai bien entendu le soin à mon collègue socialiste Daniel Sormanni de s'exprimer au nom du groupe que je représente,

mais je souhaite quand même ici faire un constat et donner quelques éléments d'analyse personnelle. Le constat, tout d'abord, est que la commission des finances, durant les trois mois d'analyse sur le projet de budget, a relativement peu procédé à des débats politiques larges sur le projet du Conseil administratif. Est-ce à dire que le projet satisfaisait l'ensemble des groupes représentés dans cette enceinte? Bien sûr que non, le rapport de minorité de M. Hainaut le prouve. Mais l'incertitude liée au manque à gagner en matière de recettes fiscales a partiellement gelé pour ne pas dire paralysé le débat politique entre les groupes. En effet, au début on a parlé de 30 millions de francs, puis progressivement la somme a augmenté, on a même fini par parler de 50 à 60 millions de francs de recettes fiscales qui ne rentreraient pas dans les caisses.

Mis à part la question de l'équilibre général du budget, nous avons beaucoup discuté de l'augmentation des charges, notamment par le biais de la création de nouveaux postes de travail, et de l'importance du remboursement de la dette. Mis à part aussi la satisfaction générale de voir finalement l'ensemble des faux temporaires régularisés, les commissaires à la commission des finances ont été particulièrement modestes dans leurs prises de parole. Aucun sujet particulier n'a enflammé la salle «D» du Palais Eynard. Cela se reflète, notamment, à la lecture des amendements proposés, qui, mis à part les demandes de suppression systématique de nouveaux postes de travail, sont rares et d'ampleur modeste.

J'en arrive donc à mon analyse personnelle. Le budget proposé par le Conseil administratif et les options suivies par ce dernier reflètent de manière générale les souhaits de la majorité de ce plénum. Lorsque je parle de majorité, j'y inclus aussi certains conseillers et conseillères municipales de l'Entente, puisque je n'ai pas souvenir d'avoir entendu, en commission des finances, des critiques ou des remarques véhémentes contre des politiques publiques qui seraient développées au sein des différents départements.

Il est vrai que les commissaires demandent parfois des éclaircissements sur certains aspects des politiques publiques développées, mais ils ne les remettent que très rarement en question. Il est vrai qu'on peut s'étonner de la manière dont une situation particulière est gérée par un magistrat, il est vrai aussi qu'on peut questionner le magistrat sur la gestion d'un dossier, mais, dans l'ensemble, je le répète, je n'ai pas entendu de discours politique qui s'oppose de manière catégorique aux politiques que mène l'exécutif. Il est vrai que certains groupes craignent une municipalisation du personnel de la petite enfance, il est vrai aussi que d'autres groupes auraient pu débattre longuement de la répartition des coûts de la culture, mais, je le répète, ces débats n'ont pas eu lieu lors de l'analyse du projet de budget en commission des finances.

En conclusion, je dirai donc que, s'il y a effectivement des tensions et des discours fort différents sur la politique que mène la Ville en matière de finances

publiques, les options politiques générales que mène l'exécutif, et j'entends par là les politiques publiques qu'il développe, sont bel et bien partagées par la majorité de ce plénum. Je m'en réjouis!

M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur de minorité (L). En guise d'introduction, j'aimerais apporter une correction à mon rapport, puisque le magistrat chargé des finances m'a donné un chiffre actualisé pour le montant de la dette qui est de 1,77 milliard de francs, et non pas de 1,9 milliard de francs comme indiqué à la page 4. *(Corrigé au Mémorial.)*

Mesdames et Messieurs, le budget est un acte politique, il révèle et reflète une vision politique. Si Mme Salerno au cours des discussions sur le budget n'a pas perçu, dans les rangs de l'Entente ou, en tout cas, dans les rangs de certains groupes, une opposition à la vision politique qui était présentée par ce budget, je me réjouis aujourd'hui de pouvoir lui apporter quelques éclaircissements supplémentaires, parce que je crois que, tant lors du débat sur le budget que lors des débats que nous avons régulièrement à la commission des finances, nous faisons entendre une certaine différence, voire une différence certaine.

Pour nous, le projet de budget 2002 n'a pas été une surprise, car, comme Mme Salerno l'a dit, il est représentatif de la vision politique de l'Alternative. Il se caractérise par une omniprésence de l'Etat, non pas au sens de «canton», mais au sens de «collectivité publique». Il se caractérise par un élargissement du champ des interventions des collectivités publiques, par un accroissement des prestations sociales de tout type, par une volonté souvent exprimée de devancer même les besoins des citoyens en mettant en place des systèmes jugés bons pour eux par une absence de regard critique et de sélectivité par rapport aux choix à faire, aux priorités à donner sur le plan politique. Mesdames et Messieurs, c'est une vision qui est légitime et respectable, mais que nous ne partageons pas, nous rejetons cette vision parce qu'elle place à notre sens l'individu au second plan et qu'elle marque la prééminence de la collectivité publique sur l'individu. Dans cette vision, il n'y a pas de raison logique pour que l'inflation de l'Etat cesse un jour, il n'y a pas de raison pour que cela s'arrête.

En prenant connaissance de ce projet de budget 2002, nous avons constaté qu'il reflétait une poursuite de cette inflation du poids de la collectivité publique et que nous ne pouvions pas y souscrire. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral et le groupe radical ont décidé de rédiger et de déposer un rapport de minorité. Ce rapport de minorité se veut l'expression d'une vision différente de la gestion d'une collectivité publique, parce qu'il nous apparaît que la vision de l'Alternative n'est pas la seule qui s'impose à une municipalité telle que la Ville de Genève. Nous souhaitons exprimer une vision mettant en avant le principe de

subsidiarité de la collectivité publique et nous souhaitons mettre en évidence une vision qui veut une administration publique forte, mais circonscrite aux tâches qui, réellement, relèvent de la puissance publique.

Le commentaire général que nous avons fait dans le rapport de minorité vise, en fait, à comparer les chiffres qui nous sont proposés au budget 2002 avec les comptes 2000. En effet, les comptes 2000 sont les derniers chiffres que nous ayons à disposition. Nous souhaitons rappeler que nous étions déjà opposés au budget 2001 et que nous étions également opposés au budget 2000 ainsi qu'au précédent, parce qu'ils s'inscrivaient dans la continuité de cette logique. Par conséquent, il ne nous paraît pas adéquat, il ne nous paraît pas particulièrement judicieux de s'attacher au budget 2001 qui ne fait pas encore l'objet de comptes définitifs. Nous faisons donc la comparaison entre les comptes 2000 et le budget 2002.

L'enseignement de cette comparaison est de divers ordres. Tout d'abord, nous constatons une évolution impressionnante du ménage de la Ville par rapport à trois postes principaux. En premier lieu, des comptes 2000 au budget 2002 le groupe de comptes 30, «Traitements du personnel», croît de 45 millions de francs, ce qui représente une augmentation de plus de 15%. En second lieu, le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», progresse de 21 millions de francs, soit de 17%. Enfin, le groupe de comptes 36, «Subventions et allocations», augmente de 22 millions de francs, ce qui représente une progression de plus de 18%. Ces chiffres nous paraissent extrêmement impressionnants, surtout si nous les ramenons au taux de croissance économique enregistré pour l'année 2000 et prévu pour l'année 2001 qui est, selon les indicateurs économiques et les groupes plus spécialisés que moi pour les définir, de l'ordre de 3,5% au maximum.

Il nous paraît qu'il s'agit là d'un décalage important entre le projet de budget 2002 et une certaine réalité économique. De même, le projet de budget nous a semblé faire la part un peu trop belle à un optimisme sur le plan des recettes fiscales, dont l'ampleur nous paraît, en l'état, inadéquate et exagérée. A cet égard, nous aurions souhaité un peu plus de prudence, eu égard en particulier à l'évolution incertaine du contexte économique et politique. Les événements de ces derniers mois ont montré à quel point une économie relativement locale comme celle de Genève pouvait être rapidement influencée par des événements économiques ou politiques qui se passent en dehors de ses frontières. Nous avons pu mesurer la fragilité de l'économie suisse en général et de notre économie locale en particulier par rapport à ces événements-là.

Ces constatations nous amènent aux conclusions suivantes. Nous regrettons une inflation déraisonnable des charges et nous nous inquiétons d'un optimisme exagéré en matière de recettes. Ces conclusions nous amènent à faire les proposi-

tions concrètes qui sont celles exprimées dans le rapport de minorité. En fait, ces propositions s'articulent avant tout autour de la volonté de mettre un frein à l'augmentation des charges des groupes de comptes 30, 31 et 36. L'idée n'est pas de geler ces groupes de comptes, c'est simplement de les augmenter moins que prévu par le projet de budget 2002.

S'agissant du groupe de comptes 30, «Traitements du personnel», ce sont – comme on l'a déjà dit – 77 nouveaux postes de travail qui sont proposés, sans compter les régularisations des faux temporaires. Durant les travaux de la commission, nous avons eu l'occasion de nous interroger sur la justification de ces postes et, au terme des travaux de la commission des finances, nous n'avons pas acquis la conviction que ces postes étaient, au fond, justifiés. Nous avons pensé et nous avons été plutôt guidés par la conviction que ces postes étaient certainement souhaitables, mais la justification de ces postes ne nous semble pas avoir été démontrée. Certains éléments nous ont permis d'accroître cette conviction: par exemple, les doutes que nous avons pu avoir lorsqu'on nous a expliqué que tel ou tel poste était justifié non pas par un véritable besoin, mais plutôt par le souhait, au sein de l'administration, de transférer une personne d'un service à l'autre pour des raisons qui tenaient plutôt à des relations personnelles au sein du précédent service plutôt qu'à un besoin véritable. L'ensemble des discussions autour de la création de ces nouveaux postes de travail nous a conduits à porter un regard extrêmement critique sur les propositions faites et à aboutir à la conclusion que la plupart de ces postes ne devaient pas être acceptés. Nous proposerons donc des amendements sur la plupart de ces augmentations de postes.

En ce qui concerne le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», nous pensons qu'une gestion plus rigoureuse du poste s'impose et que l'administration de la Ville de Genève devrait passer d'une logique de dépenses souhaitables, voire exagérées, à une logique de dépenses nécessaires. C'est pour cela que nous souhaitons une réduction de l'ordre de 10 millions de francs sur ce groupe de comptes, réduction qui laisserait encore, par rapport aux comptes 2000, une progression de 12 millions de francs, soit de plus de 9%. Vous en conviendrez, c'est un taux de croissance encore très important.

En ce qui concerne le groupe de comptes 36, «Transferts à des tiers: subventions et allocations», nous pensons que l'effort budgétaire global de la Ville de Genève doit être partagé par tous ceux qui bénéficient de prestations, y compris par les subventionnés. Le manque de vision claire sur la politique des subventions menée par les différents départements nous conduit à être assez prudents et à demander également une maîtrise de ces charges. Notre proposition sera une proposition de réduction de 7,5 millions de francs de ce groupe de comptes 36. Ce qui laisse encore une progression de 2,5 millions de francs par rapport au budget 2001, de plus de 13 millions de francs par rapport aux comptes 2000, soit de plus de 10%, ce qui constitue, là également, un taux de progression très important.

Enfin, sur le plan des recettes, nous avons souhaité aborder, comme nous le faisons année après année, la problématique du centime additionnel, c'est-à-dire de l'impôt communal, et nous proposerons, cette année comme les années précédentes, une réduction du niveau de ce centime additionnel; cette année, nous proposons une réduction de 1 centime additionnel. En effet, il nous apparaît que si l'optimisme du Conseil administratif par rapport aux recettes fiscales est justifié – nous pensons qu'il est un peu exagéré – alors il n'y a pas de raison que cette croissance et cette augmentation des recettes fiscales ne participent pas à la prospérité de chacun et que les contribuables eux-mêmes ne participent pas à l'excédent de recettes. Pour nous, l'autre côté du message à faire passer avec cette proposition de diminution du centime additionnel, c'est également celui que les recettes de la Ville ne sont pas et ne seront pas illimitées et que, qu'on le veuille ou non – le débat a déjà été fait à plusieurs reprises lorsqu'il s'agissait du poids de la charge fiscale – il y a un seuil au-delà duquel on ne pourra pas aller. La Ville de Genève serait bien inspirée de se préoccuper de ce seuil, voire d'anticiper l'accession de ce seuil aux contribuables genevois avant de voir, peut-être, certains d'entre eux quitter la ville. Donc, comme je vous l'ai dit, la proposition sera la réduction de 1 centime additionnel.

En conclusion, la position des groupes qui ont soutenu le rapport de minorité est, d'une part, le rejet de ce budget et, d'autre part, le dépôt d'amendements qui viendront en cours de discussion, allant dans le sens des considérants que je vous ai évoqués.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M. Jean-Luc Persoz, ancien conseiller municipal, à qui le débat budgétaire devait manquer. *(Applaudissements.)*

Premier débat

Le président. J'ouvre le premier débat. Je vous rappelle que les prises de position des partis politiques se limitent à un intervenant par parti. Je donne la parole à M. Sormanni pour le groupe socialiste.

M. Daniel Sormanni (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cela ne vous surprendra pas, le groupe socialiste votera le budget 2002 tel qu'il est ressorti de la commission des finances et tel qu'il figure dans les documents corrigés que nous avons reçus ce matin, pour les raisons qui ont été évoquées. Je vais vous expliquer pourquoi, mais, tout d'abord, je remercie le Conseil administratif, les fonctionnaires – des plus haut

placés aux plus humbles – pour tout le travail qui a été accompli, parce que l'élaboration budgétaire commence au mois de février et prend d'abord un long processus avec les responsables, les employés des services avant d'arriver dans les services du département des finances. Je pense qu'il faut tout de même remercier tout un chacun d'y avoir apporté sa pierre de façon à réaliser un exercice budgétaire, car ce n'est jamais facile, ni en période de croissance budgétaire, ni en période de récession budgétaire, ni en période de stagnation budgétaire. On ne sait jamais dans quelle direction il faut aller. Ce n'est pas simple et vous le savez bien, Mesdames et Messieurs.

J'aimerais également remercier la rapporteure générale, qui a effectué un travail remarquable dans des conditions particulièrement difficiles cette année – mais cela a déjà été dit, je ne vais donc pas allonger le débat à ce sujet. Il est vrai qu'on souhaite toujours que la prochaine étude budgétaire par la commission des finances se fasse dans de meilleures conditions, peut-être avec une procédure améliorée, pourquoi pas? Je veux bien en accepter l'augure, mais il faut se rendre compte que c'est difficile sur les plans économique et social dans la période que nous vivons depuis maintenant plusieurs années. Ce n'est pas un phénomène local, car s'il s'agissait d'un phénomène local nous aurions peut-être la prétention de pouvoir le résoudre d'une manière ou d'une autre; il s'agit d'un phénomène mondial, maintenant l'économie va et vient à un rythme beaucoup plus élevé que précédemment. Auparavant, il existait un certain nombre d'indicateurs, qui n'étaient pas plus fiables qu'aujourd'hui, mais les tendances s'inversaient beaucoup plus lentement et on pouvait alors se fier aux évaluations des instituts, des banques et des experts économiques d'une manière beaucoup plus sûre; mais, rassurez-vous, elles n'étaient certainement pas plus fiables qu'elles ne le sont aujourd'hui. Toutes les évaluations ont une chose en commun: elles se trompent toujours et tout le temps.

Il faut tout de même dire que ce projet de budget remplit plusieurs objectifs que nous, Parti socialiste, estimons nécessaires. Un des objectifs est la suppression, à un rythme accéléré, des faux emplois temporaires; il n'est pas utile de s'étendre là-dessus, mais c'est pour nous une priorité et nous sommes ravis de constater qu'on avance à un rythme plus que soutenu pour régler cette problématique. Bien entendu, il restera à adapter le statut du personnel à de nouvelles catégories de personnel, notamment les catégories à temps partiel, de façon qu'elles puissent aussi se développer et avoir droit au deuxième pilier.

Ce budget amène un certain nombre de nouveaux postes de travail et, là aussi, c'est un grand débat que nous allons avoir aujourd'hui. Pourquoi y a-t-il des postes nouveaux dans ce budget? C'est parce qu'il y a un certain nombre de nouvelles missions ou de missions qui se développent et nous les estimons, au Parti socialiste, indispensables. Maintenant, la question est de savoir jusqu'où nous

pouvons aller, jusqu'où nous devons être raisonnables en ce qui concerne les nouveaux postes qui sont proposés dans ce budget. Pour notre part, ce qui ressort de la commission des finances, après les différentes propositions et également les propositions du Conseil administratif de diminuer le nombre de nouveaux postes, nous satisfait et c'est la raison pour laquelle nous approuvons entièrement les postes de travail qui figurent dans ce budget 2002.

Il y a également dans ce budget une revalorisation de certaines subventions allouées à des associations ou à des institutions. Il faut savoir que, durant toute la période de difficultés économiques que la Ville a connue, la plupart des institutions ont vu leur subvention geler, certaines ont même vu leur subvention diminuer. Maintenant, on peut voir que, globalement, le groupe de comptes concernant les subventions explose un peu, qu'il y a un certain nombre d'augmentations, mais derrière ces subventions il y a des activités qui sont faites par des femmes et des hommes qui reçoivent aussi un salaire – hormis toutes celles et ceux qui participent à la vie de ces associations et à leurs activités d'une manière bénévole – et à un moment donné il faut aussi que les salaires soient adaptés. Il n'y a pas seulement les salaires des fonctionnaires municipaux qui doivent être adaptés, heureusement ils l'ont été après la période de blocage, car il y avait quand même un rattrapage nécessaire. Le tout est de savoir jusqu'où nous pouvons aller dans la situation économique actuelle et, au Parti socialiste, nous pensons que les revalorisations de subventions qui ont été faites sont justifiées.

Reste le débat concernant les grandes institutions culturelles et, dans ce cas aussi, le Parti socialiste le dit depuis très longtemps, pour certaines, nous souhaitons voir les subventions gelées de façon à faire un rééquilibre général des subventions, notamment dans la culture.

Concernant le secteur de la petite enfance, nous approuvons les options prises par le magistrat responsable des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, maire de la Ville de Genève cette année. L'essentiel de l'effort consenti concerne les subventions aux institutions de la petite enfance, qui sont des associations ou des fondations – pour l'instant, il s'agit encore de cela. Ces institutions s'agrandissent, il y a des institutions nouvelles, vous le savez, Mesdames et Messieurs, c'est nécessaire, c'est une demande de la population et c'est typiquement une tâche communale. Au passage, on peut relever que nous n'avons pas attendu le budget 2002 pour développer le secteur de la petite enfance, cela s'est accéléré, nous en sommes heureux, il y a eu depuis quelques années une importante évolution approuvée par tous les groupes de ce Conseil municipal. Lorsque certains cherchent à dire que globalement il y a trop, qu'il faut réduire, des propositions de réduction sont faites mais elles ne sont pas du tout précises, on ne dit pas où on veut réduire, cela probablement parce qu'on n'a pas le courage de le dire.

Dans le secteur de la petite enfance, il y a un renforcement de la Délégation à la petite enfance, ce qui est logique, puisque c'est le corollaire du développement de ce secteur. Depuis de nombreuses années, la Délégation à la petite enfance travaille en sous-effectif pour gérer, coordonner, améliorer la gestion des institutions qu'elle prend de plus en plus en charge, parce que c'est de plus en plus lourd pour les associations et les fondations de bénévoles de gérer les institutions. On a vu depuis plusieurs années que cette prise en charge plus grande a amené des économies sur l'enveloppe des subventions à la petite enfance. C'est donc une bonne mesure.

Il y a aussi tout l'aspect social, Mesdames et Messieurs, et l'accent a été mis sur le social. Nous en sommes heureux, pas parce qu'il y a des difficultés sociales, mais, justement, parce qu'il y a un certain nombre d'oubliés de la croissance – ou de l'ancienne croissance, puisqu'on n'y est peut-être déjà plus – qui sont «au bord de la route» et que nous n'avons pas le droit, en tant que collectivité municipale, de les oublier alors que nous avons tout de même les moyens de nous en occuper. Nous avons effectivement les prestations financières, les allocations sociales, toute la partie opérationnelle qui se renforce en ce qui concerne la Délégation à la jeunesse – et nous en sommes heureux – pour essayer de prendre en compte et d'aider celles et ceux qui, dans notre ville, sont les oubliés des allocations et des prestations cantonales ou fédérales. Nous avons donc le devoir de nous en occuper et le budget 2002 répond pour une bonne partie à ces aspirations.

Il y a toute la problématique de ce qu'on appelle «le Fonds chômage», mais qui, en réalité, est beaucoup plus large que cela, puisque le Fonds chômage a toujours pour vocation de prendre en charge ceux qui, justement, ne peuvent être pris en charge dans le cadre de la loi sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité et des lois cantonales d'aide. C'est cela l'objectif et, en ce qui nous concerne, nous déposerons un amendement pour augmenter ce fonds, afin que celui-ci revienne au montant initial qui a été le sien pendant plusieurs années, à savoir de 2 millions de francs. Nous ferons donc un amendement visant à ajouter 1 million de francs au Fonds chômage – qui sera compensé par une augmentation de recettes, je vous rassure.

Mesdames et Messieurs, pour réaliser ces objectifs, il faut évidemment en avoir les moyens. Or le débat de certains ce matin, en tout cas du rapporteur de minorité, est de nous dire que nous n'avons pas, ou plus, les moyens, que la récession économique est là et que nous allons vers une catastrophe. Il ne faut quand même pas tomber dans la sinistrose! Il est vrai que, malheureusement, il y a à nouveau une récession économique à Genève, que tous les instituts, une fois de plus, révisent leurs pronostics à la baisse, mais ils ne font que s'adapter au pessimisme ambiant, à la récession aux Etats-Unis, à la récession en Allemagne. Nous

avons déjà commencé à être touchés, il n'y a qu'à voir comment la consommation a chuté à Genève cet automne, mais il ne faut pas tomber dans un pessimisme total. Je vous rappelle que le montant des recettes inscrit dans le budget 2002, corrigé selon les dernières prévisions fiscales cantonales, est tout de même inférieur à ce qui avait été budgété en 2001. On peut alors s'amuser à faire toutes les comparaisons qu'on veut avec les comptes 2000, parce que c'est plus facile pour certains de regarder le budget 2002 eu égard aux comptes 2000, mais peut-être qu'on pourrait comparer le budget 2002 eu égard au budget 2001. Nous n'avons pas encore les comptes 2001, mais tout laisse à penser qu'ils seront largement supérieurs aux comptes 2000. Par conséquent, la comparaison sera un peu moins avantageuse, si je puis dire, pour les groupes de l'Entente, qui veulent crier halte à ces dépenses démesurées. Eh bien non, regardez encore les chiffres, les chiffres du budget 2002 sont légèrement inférieurs au niveau des recettes à ceux du budget 2001. On peut donc raisonnablement penser qu'ils seront largement réalisés, nonobstant le ralentissement économique que nous vivons, qui est manifeste et que nous allons subir de plus en plus.

Lorsqu'on examine l'équilibre d'un budget, il faut aussi voir comment la gestion de celui-ci est faite. A ce sujet, je ne peux que remercier le Conseil administratif, particulièrement le magistrat du département des finances, d'avoir une assez bonne gestion financière, puisque je constate que dans le budget prévisionnel – je vous rappelle qu'un budget est une prévision sur l'avenir – nous avons un petit excédent de revenus, bien que nous ayons quand même un important remboursement de la dette prévu en 2002. Il suffit de voir les chiffres, il n'y a pas seulement les remboursements budgétés de la dette, grâce à un excédent d'autofinancement et à un excédent de recettes, il y a aussi toute la gestion financière des emprunts de la Ville de Genève, de la trésorerie qui est créée, des rentrées qui y sont afférentes et, si vous regardez le budget financier quadriennal, vous constaterez qu'en 2002 nous devrions rembourser 64 millions de francs de notre dette. Je pense que ce n'est pas rien.

Par conséquent, on ne peut pas dire – c'est une des contradictions que j'ai entendues tout à l'heure – que nous voulons à tout prix diminuer la charge fiscale de nos contribuables et, en même temps, si possible au même rythme ou encore plus vite parce que nous ne le faisons pas assez, rembourser la dette. C'est assez contradictoire. Nous ne pouvons pas baisser les impôts communaux de 1 centime additionnel, ce qui représente environ 13 millions de francs, et dire que les 64 millions de francs que nous rembourserons en 2002 ne sont pas suffisants et qu'il faut augmenter cette somme. Pour l'augmenter, il ne suffit pas non plus de diminuer les recettes, car diminuer les recettes aggraverait la problématique, il faudrait évidemment diminuer aussi drastiquement les dépenses. C'est évidemment ce qui est proposé dans le rapport de minorité. La charge fiscale supportée par les contribuables est la même depuis de très nombreuses années en Ville de

Genève; on la stabilise depuis de très nombreuses années. Si nous voulons réduire notre dette, il ne faut pas réduire la charge fiscale, parce que, sinon, nous n'y arriverons pas.

Nous entendons aussi réduire la dette et nous l'avons dit. Il n'y a pas que les groupes de l'Entente qui disent qu'il faut réduire la dette, c'est faux, l'Alternative non seulement le dit, mais elle le fait et je crois qu'elle l'a prouvé depuis de nombreuses années.

Je terminerai en disant qu'il faut aussi mettre notre dette – qui est de 1,77 milliard de francs très exactement et non de 1,8 milliard de francs comme indiqué tout à l'heure – en valeur par rapport à notre patrimoine. C'est la différence que la Ville a par rapport à l'Etat, nous l'avons souvent dit, mais il faut le répéter au minimum une fois par année pour bien s'en souvenir. La Ville a des biens, a un patrimoine, notamment financier, qui a une valeur importante. Une dette se met en rapport avec le patrimoine, comme dans les entreprises, et ce n'est pas à vous, Mesdames et Messieurs les libéraux, que je devrais le rappeler. Ce patrimoine a une valeur largement sous-estimée dans le bilan de la Ville de Genève, vous le savez, sa valeur est largement supérieure à notre dette, elle est pour le moins largement le double.

Je crois, Mesdames et Messieurs, que mettre en balance la dette d'environ 1,8 milliard de francs et le patrimoine de la Ville de 4 milliards de francs, bien qu'il n'apporte pas un sou dans les caisses de la Ville, suffit tout de même à démontrer que nous n'avons pas de problématique par rapport à notre dette et que nous pouvons la rembourser, je ne dis pas «tranquillement», mais en fonction de nos besoins, de nos moyens et en fonction des actions que nous avons besoin de mener pour nos concitoyens municipaux, tout en continuant de la mettre en comparaison avec nos actifs.

Il ne serait peut-être pas si mal que le nouveau Conseil administratif – je dis «nouveau», car pour nous il est encore nouveau, même si cela fait plus de deux ans qu'il est en place – prenne langue avec le nouveau Conseil d'Etat en ce qui concerne l'éventuelle revalorisation du patrimoine financier de la Ville de Genève, de nos immeubles locatifs. *(Remarque.)* C'est une chose qui se fait, même pour des collectivités publiques, ne vous en déplaise, Monsieur Muller.

Avant de conclure, je dirai encore un mot concernant les réductions proposées par le rapporteur de minorité. Je ne parle pas du centime additionnel, puisque j'en ai déjà parlé. On peut comprendre, Mesdames et Messieurs de l'Entente, que vous vouliez faire des réductions, mais ayez le courage de les cibler. C'est un peu trop facile de dire qu'il faut diminuer de quelques millions le groupe de comptes 31, de quelques millions le groupe de comptes 36, sans préciser le service concerné, et c'est pire en ce qui concerne les subventions, vous n'osez pas

dire à quelle association il faut diminuer la subvention. Alors, ayez le courage de dire où il faut opérer des coupes, et nous ferons un véritable débat politique sur des options pour les subventionnés, mais, cela, vous n'en avez pas le courage. Voilà, Mesdames et Messieurs, pourquoi nous estimons que ce budget est bon et que nous le voterons.

Mme Michèle Ducret (R). L'étude et le vote du budget sont un des actes majeurs d'un conseil municipal, c'est donc une chose très importante que nous faisons aujourd'hui et j'espère que chacun en est bien conscient. Il est clair que c'est une projection de l'avenir et non un ensemble de certitudes, mais, cette année, nous avons eu des incertitudes encore plus grandes que d'habitude. Cependant, à la fin de l'été, nous savions déjà que le budget qui nous était présenté ne serait pas celui sur lequel nous serions amenés à voter, car nous savions très bien que les rentrées fiscales seraient beaucoup moins importantes que prévu et, par conséquent, que nous travaillions un petit peu à vide.

Pourtant, ce que nous, les radicaux, craignions est arrivé. Le Conseil administratif, sans doute emporté par la satisfaction de voir que ces dernières années les rentrées fiscales étaient de plus en plus importantes et la situation économique de plus en plus florissante, a pensé pouvoir se lancer dans de nouvelles dépenses, notamment la création de 99 postes de travail supplémentaires, c'est ce qui nous a frappés d'emblée. Je ne parle pas de la régularisation des faux temporaires, je parle des 99 postes supplémentaires qui nous ont été proposés d'abord. Il est vrai que ce chiffre a été ramené à 77 postes après de nombreuses pressions apparemment, y compris de gens de l'Alternative qui se sentent un peu effrayés par ce nombre. En ce qui nous concerne, 77 postes c'est encore beaucoup trop et nous vous proposerons de nombreux amendements pour faire diminuer ce chiffre.

Nous avons aussi constaté que de nombreuses subventions augmentent automatiquement. Ce qui nous dérange, c'est l'augmentation automatique des subventions, souvent sans justifications bien compréhensibles; on reste ainsi dans le flou et cela nous inquiète beaucoup.

Ce qui nous a aussi frappés, c'est le manque de prudence, finalement, du Conseil administratif face à la situation économique. Cette situation fluctue, elle est incertaine et nous estimons qu'une municipalité telle que celle de la Ville de Genève est une municipalité importante, avec des moyens financiers élevés, et qu'elle doit si possible se garder des chocs financiers et éviter que les fluctuations de l'économie ne se répercutent trop brusquement sur ses finances. Nous vous proposerons donc des diminutions de postes de travail, des diminutions de subventions, nous vous proposerons des diminutions sur les groupes de comptes 31 et 36 et cela de concert avec le groupe libéral.

Je voudrais aborder maintenant le problème du poids de la dette. Il est vrai, et je partage en cela l'avis de mon préopinant, que la Ville de Genève a une fortune considérable, qui est composée de biens qui ont de la valeur, peut-être sous-estimée, c'est possible, et qui sont facilement réalisables. Il est vrai aussi que certains spécialistes pensent qu'une dette d'un petit peu moins de 1,8 milliard de francs est tout à fait supportable pour une ville telle que la nôtre, avec ses capacités financières. Cependant, nous considérons qu'il faut rester très prudents dans ce domaine et qu'il faut diminuer régulièrement la dette, même si ce n'est peut-être pas, effectivement, le poids le plus dangereux qui nous menace pour l'instant.

Nous voterions volontiers ce budget, Mesdames et Messieurs, si vous nous suiviez dans nos propositions d'amendements. Mais il y a encore une chose que je voudrais ajouter avant de terminer, c'est que nous estimons qu'il faut diminuer le centime additionnel. Nous vous proposerons donc une diminution du centime additionnel d'une unité pour le faire passer de 45,5 centimes à 44,5 centimes. Il s'agit, d'une part, de faire un cadeau aux contribuables genevois, mais surtout de donner un signe, un symbole fort au Conseil administratif à majorité Alternative de façon qu'il comprenne que nos revenus ne sont pas inépuisables, qu'ils sont fluctuants, qu'ils sont incertains et que le Conseil administratif ne peut pas, en tablant sur une situation économique qui n'est pas sûre, faire n'importe quoi et se montrer imprudent. J'espère que le Conseil municipal comprendra ce message, le Conseil administratif également. Je vous remercie de votre attention.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions.

Néant.

Le président. Nous allons prendre une pause jusqu'à 10 h et nous nous retrouvons donc au Café des Armures, qui nous offre le café-croissant.

Séance levée à 9 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3422

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3422

3. Prestation de serment de M. Michel Anchieri, remplaçant M. Mark Muller, conseiller municipal démissionnaire 3426

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B) 3427

5. Propositions des conseillers municipaux 3692

6. Interpellations 3692

7. Questions 3693

La mémorialiste:
Marguerite Conus